

# Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire



LE WISBIOQUE  
Archives

septembre 1987

le trimestre

113

# LE FOLKLORE BRABANÇON

## Histoire et vie populaire

Septembre 1987 - N° 255

**Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.**

**Président:** Francis DE HONDT, député permanent.

**Vice-Président:** Jacques MARCHAL et Didier ROBER, députés permanents.

**Directeur:** Gilbert MENNE.

**Rédacteur:** Myriam LECHÊNE.

**Conseiller artistique:** Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro: 70 F.

Cotisation 1987 (4 numéros): 250 F.

Siège: rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles

Tél.: 02/513.07.50

Bureaux ouverts de 8h30 à 17h00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques: 000-0025584-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

# LE FOLKLORE BRABANÇON

## SOMMAIRE

### ARTICLES

- Mireille et Robert Haulotte  
**Avant-propos** p. 185
- Dominique Laduron  
**Géologie et ressources naturelles de la région de Dion-Valmont.** p. 166
- Luc Severs  
**Inventaire archéologique de Dion-Valmont.** p. 170
- Alain Dierkens  
**Pour une histoire de Dion-le-Mont et Dion-le-Val aux Xème et XIème siècles.** p. 182
- André Uyllebrouck  
**Seigneurs et seigneuries à Dion-le-Mont et à Dion-le-Val des origines au début du XVIIe siècle.** p. 188
- Charles Van Craenenbroeck  
**Les Seigneurs de Dion-le-Mont et de Dion-le-Val aux XVIIe et XVIIIe siècles** p. 197
- Jean-Marie Pierret  
**Note sur les noms de lieux à Dion-le-Mont et Dion-le-Val.** p. 206
- Théo Brulard  
**Les grandes lignes de l'évolution démographique de Dion-le-Mont et Dion-le-Val depuis 1831.** p. 213
- Ingrid De Meuter  
**Les ornements d'église.** p. 222
- France Angenot-Bayart  
**Les écoles de Dion.** p. 229
- Monique Quintart  
**La brasserie Vanderhulst et la grande époque des cabarets.** p. 238
- Robert Haulotte  
**Scènes de la vie quotidienne au début du siècle dans une petite exploitation agricole.** p. 249
- Ignace Vandevivere et Michel Lefftz  
**Regard sur quelques images sculptées de l'église Saint-Martin à Dion-le-Val.** p. 255

987-1987

## 1000 ans d'histoire et de vie associative à DION

*"Quand on aime la vie, on aime le passé parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine"*

M. YOURCENAR

## Avant-propos

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui nous ont apporté leur collaboration, soit en participant à de nombreuses réunions préparatoires, soit en rédigeant des articles, soit en nous prodiguant leurs conseils.

Nous ne pouvons, ne pas avoir une pensée émue pour Monsieur l'abbé PENSIS, ami de Dion et des Dionnais, trop tôt décédé pour pouvoir fêter avec nous ce millénaire qu'il avait si bien introduit il y a quelques années, lors d'une conférence dans notre salle de l'Amitié.

Nous remercierons tout particulièrement, les professeurs DESPY (U.L.B.), d'HAENENS (U.C.L.) et UYTTEBROUCK (U.L.B.) ainsi que Madame MURAILLE, Messieurs l'Abbé DONNEZ, curé de Dion-le-Val, O. BIDOUL, ancien maire de Dion et Ch. VAN CRAENENBROECK qui nous ont accompagnés tout au long de notre réflexion.

Notre reconnaissance va également à Monsieur A. DOCQUIER, maire de Chaumont-Gistoux, qui n'a cessé de nous encourager dans nos projets ainsi qu'aux travailleurs C.S.T. mis à notre disposition par le Ministère de l'Emploi et du Travail et dirigés par Madame Y. PIERARD, licenciée en histoire.

Ce n'est que grâce à la collaboration de toutes ces personnes et de beaucoup d'autres que nous ne pouvons citer ici, au risque d'en oublier, que le Millénaire de Dion, a pu se commémorer avec toute la rigueur scientifique qui s'impose.

Septembre 1987  
Mirella et Robert HAULOTTE

- Avec la collaboration :
- du Foyer culturel de Dion-Valmont
  - du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région
  - de l'Administration communale de Chaumont-Gistoux
  - de la Province de Brabant
  - du Ministère de l'Emploi et du Travail

## Géologie et ressources naturelles de la région de Dion-Valmont

par Dominique LADURON

Laboratoires de Géologie Générale U.C.L.

La structure géologique du sous-sol de la région de Dion-Valmont et des régions avoisinantes est caractérisée par deux entités superposées très différentes: le socle primaire du Massif de Brabant et sa couverture secondaire et tertiaire.

Le Massif de Brabant est constitué d'une importante série sédimentaire d'âge cambrien, ordovicien et silurien représentée par des quartzites, des phyllades et des quartzo-phyllades. Au sein de cette série, on trouve à certains niveaux des intercalations de roches magmatiques sous forme d'intrusions (par ex. le porphyre de Quenast) ou d'épanchements volcaniques. Cet ensemble a été plissé et a subi les effets du métamorphisme lors de l'orogénèse dite calédonienne ( $\pm$  380 millions d'années). Les affleurements de roches du Massif de Brabant sont limités au fond des vallées (par ex. dans la vallée de la Dyle en amont de Limal) ou à certains pointements épars (par ex. aux anciennes carrières de quartzite d'Operebals).

La surface de discordance séparant le Massif de Brabant de la couverture secondaire et tertiaire est en fait une surface d'érosion bosselée. Cela est confirmé par le fait que les nombreux sondages réalisés l'ont traversée à des profondeurs (et donc à des altitudes) différentes. Il s'agit d'un paléorelieu que les transgressions marines ont progressivement recouvert en y déposant, suite à une subsidence progressive, une succession de sédiments. La séquence qui en résulte a conservé sa position originale, c'est-à-dire horizontale, car elle n'a pas subi les effets de l'orogénèse alpine responsable de la formation et du plissement des Alpes. C'est ce qui explique qu'on peut trouver les différents niveaux lithologiques grosso-modo à la même altitude dans les flancs des vallées creusées durant le quaternaire.

Les couches d'âge crétacé (ère secondaire) faites de roches carbonatées poreuses ne sont connues que par sondage et ne sont présentes d'une manière continue qu'au Nord d'une ligne

reliant Limal à Beauvechain et passant par Doiceau et Biez. Dans une ancienne carrière souterraine, maintenant aménagée en captage d'eau, de cette dernière localité, on a exploité le niveau de craie à silex d'âge campanien (environ 80 millions d'années). Celui-ci repose directement sur le socle cambro-silurien et est surmonté par les tuffeaux (calcaires crayeux) à silex du Maestrichtien (environ 70 millions d'années). Au Sud de la ligne mentionnée ci-dessus, du Crétacé n'a été rencontré que rarement en sondage, comme par exemple à Chaumont-Gistoux et Longueville.

Les formations tertiaires qui se sont déposées sur le Crétacé ou, là où ce dernier manque, sur le socle cambro-silurien débute par le Landenien. Celui-ci est constitué de sables argileux ou glauconifères et est épais de  $\pm$  30 mètres à Dion-la-Mont. Il contient un niveau remarquable, le tuffeau de Lincient, qui est connu dans la région de Wavre-Jodoigne sous le nom de "Pierre des Béguines". Il s'agit d'un calcaire siliceux, poreux et de teinte gris-jaunâtre qui contient de nombreux débris d'organismes dont des spicules de spongiaires. Cette pierre, qui a été utilisée parmi d'autres dans la construction de l'Abbaye de Villers-la-Ville, est tendre mais très gélive. Bien que le Landenien affleure dans le bas des vallées du Plisselet (en aval de Vleusart comme par exemple au pied du versant descendant du lieu-dit "Queue de Pelle") et du Train (à Gistoux et plus en aval), il ne semble pas que cette pierre ait été exploitée dans la région sauf peut-être à Grez-Doiceau.

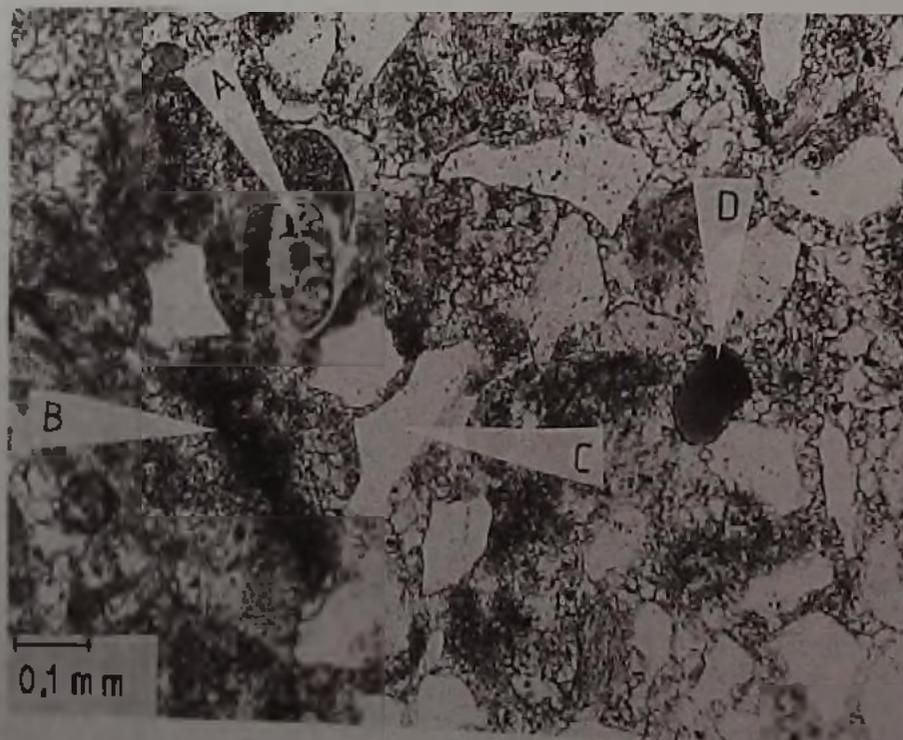
Après des niveaux de sable fin

argileux et d'argile sableuse rattachée à l'Ypresien dont l'épaisseur maximum est de quelques mètres, on rencontre le Bruxellien constitué essentiellement de sables. Ceux-ci font l'objet des nombreuses exploitations connues dans la région. Dans les sondages de Wavre où il atteint une épaisseur de  $\pm$  50 mètres, le sable est plus ou moins grossier, décalcifié, avec des grès siliceux épars. Par contre, dans le sondage de Dion-la-Mont, implanté à proximité du carrefour entre la rue du Moulin et la rue de Tout-Vent, le Bruxellien, épais de 20 mètres environ, est fait de sable généralement fin, décalcifié dans sa moitié supérieure. Plus bas et jusqu'à la base, il renferme de nombreuses passées de grès calcaireux ou de calcaires sableux. Ce sont des équivalents de ces bancs qui ont été exploités dans la région de Jodoigne sous l'appellation de "Pierre de Goberlange". Ces bancs, qui sont subcontinus dans le Sud du Brabant, ont été exploités comme moellons à de nombreux endroits. Mr. E. Groessens, du Service Géologique de Belgique, m'a communiqué à ce propos que dans ses notes de voyage de 1850, André Dumont signale des carrières de grès calcaireux bruxellien au Sud de Biez, à l'Ouest du Château de Bonlez et dans les environs de Gistoux. Cette dernière information rejoint la tradition orale (dont m'a fait part Mr. R. Haulotte) qui répercute le fait qu'une carrière, produisant jusqu'à 200 pavés par jour, existait au lieu-dit "Boissonnet". Une confirmation de l'existence de cette exploitation de moellons bruxelliens a été recueillie chez Mr. N.

Jeandrin, un habitant de ce lieu-dit qui nous a aussi permis de localiser à environ 250 mètres au Nord de la Chapelle St-Roch. Le fait que cette carrière soit située à peu près à l'altitude 100 mètres ne permet aucun doute sur la provenance des pavés de "pierre blanchâtre" qui ont été utilisés dans la région de Dion-le-Mont, Vieusart, Corroy-le-Grand, et sont connus sous le nom "Pierre del Môle". Ces pavés ne semblent dès lors pas devoir être considérés comme des "Pierres des Béguines". C'est ce que tend aussi à confirmer l'examen au microscope effectué sur deux blocs fournis respectivement par MM. R. Haulotte et N.

Jeandrin (photo 1). La présence de bioturbations, ici des terriers d'animaux fouisseurs (vers, mollusques...) ayant vécu dans le sédiment juste après son dépôt, est déterminante à cet égard.

A propos du Bruxellien, on doit ajouter que sa nature lithologique principale caractérisée par du sable très perméable en fait un niveau aquifère important qui fait l'objet de captages, notamment à Chaumont-Gistoux. Ceux-ci produisent une eau dure, c'est-à-dire riche en ions calcium et bicarbonate, qui présente l'inconvénient de déposer du carbonate de calcium dans les bouilloires des ménages ou dans les tuyauteries. Cette



Vue en lame mince d'un échantillon de calcaire sableux bruxellien, (paris reçu de Mr R. Haulotte)  
 A test (coquille) fossile de foraminifère  
 B maille boue calcaire  
 C grain de quartz d'origine détritique  
 D grain de glauconite (silicate hydraté de K, Na, Fe, Mg, Al)

propriété de l'eau doit être rattachée à la présence de carbonates dans les roches de l'aquifère du Bruxellien.

Sur les sommets des interfluvés enfin, on rencontre des placages de sable fin argileux glauconifère qui sont attribués au Tongrien. C'est le cas sur les sommets de Grippelotte et des Quatre Carrés, de même que sur l'interfluve au Sud-Ouest du lieu-dit "Brocsous".

Malheureusement pour le géologue, toutes ces formations géologiques anciennes sont le plus souvent masquées par l'épaisse couverture ilmoneuse d'origine nivéo-éolienne (loess) qui s'est déposée au quaternaire et dont l'épaisseur variable peut aller jusqu'à une quinzaine de mètres. On peut y rencontrer des concrétions calcaires souvent appelées, du fait de leur forme, "poupées du Loess".

#### Bibliographie

- Camerman, C., Compte rendu de l'excursion du dimanche 30 avril 1950 dans la vallée du Train (Brabant oriental). Bull. Soc. belge Géol., t. LIX, 1950 pp. 136-153.
- Gulinck, M. et Loy, W., Hydrogéologie du Crétacé du Bassin de la Dyle (Brabant). Bull. Soc. belge Géol., t. LXXX, 1971, pp. 77-83.
- Gulinck, M. et Marun, V., Reconnaissance hydrogéologique du Bruxellien du bassin de la Dyle en amont de Wavre. Prof. Paper, Serv. Géol. de Belgique, 1971 n° 6, 18 p.
- Robaszynski, F. et Dupuis, C., Belgique (dans coll. "Guides géologiques régionaux). Masson S.A., Paris, 1983, 204 p.
- Carte géologique de la Belgique (échelle 1/40.000e) — Planche Wavre — Chaumont-Gistoux n° 117, publiée en 1893 (Levés de M. Mouron et M. Malaise).

#### Remerciements

Lors de la préparation de cet article, j'ai reçu l'aide et/ou des informations de M. Bravin, E. Groessens, R. Haulotte, D. Hibo, N. Jeandrin et M. Tempère. Qu'ils en soient vivement remerciés.

## Inventaire archéologique de Dion-Valmont (Brabant)

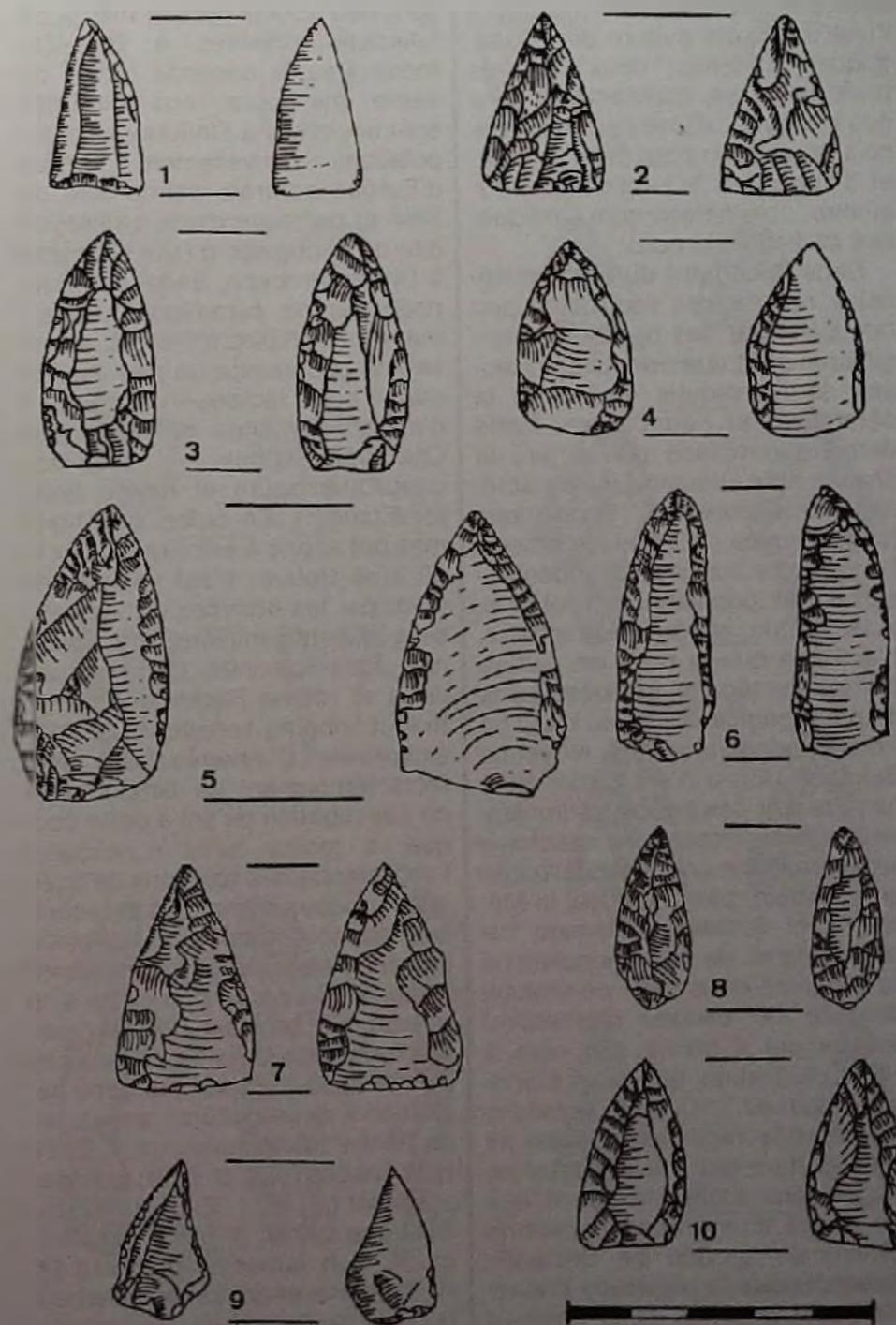
Luc SEVERS

Etablir l'inventaire archéologique de la région de Dion est une démarche à la fois curieuse et complexe. Curieuse car l'entité administrative de Dion ne correspond à aucune unité politique ou naturelle ancienne; complexe car on se trouve confronté à une bibliographie relativement abondante relatant des découvertes anciennes, le plus souvent en surface, et dont le matériel a depuis longtemps disparu ce qui le rend invérifiable. D'autre part, il existe des collections publiques ou privées<sup>(1)</sup> contenant un matériel assez riche qui ne peut pratiquement jamais être situé avec précision sur une carte de répartition. Aussi nous a-t-il semblé préférable de replacer le matériel étudié dans l'évolution connue des civilisations anciennes<sup>(2)</sup>. Ajoutons encore que la plupart des sites nous apparaissent comme archéologiquement détruits soit par les travaux agricoles intensifs, soit par des travaux d'infrastructure, soit encore, en zone sablonneuse, par l'érosion naturelle.

Les cultures du Paléolithique, période qui débute avec l'apparition de l'homme pour se terminer

vers 10.000 avant notre ère, n'ont laissé aucune trace sur le territoire de Dion-Valmont. Il faut en rechercher les raisons soit dans une réelle absence de l'homme préhistorique dans une contrée soumise à d'importantes variations climatiques et ne disposant pas d'abris naturels, soit plus certainement dans l'inaccessibilité des gisements enfouis parfois sous plusieurs mètres de dépôts ultérieurs, ce qui, en un certain sens, les protège des destructions intempêtes.

Vers 10.000 avant notre ère se produit un adoucissement du climat qui s'accompagne de modifications importantes au niveau de la faune et de la flore. Cette période voit également apparaître une nouvelle arme de chasse: l'arc. Dès lors, l'outillage évolue vers des formes considérablement réduites justement appelées microlithes qui semblent avoir servi d'armatures de harpon ou de pointes de flèche. L'armature triangulaire (pl. I, 1) peut sans aucun doute être rattachée à cette période et peut-être aussi les petits grattoirs circulaires (pl. II, 3, 6, 9, 11, 13). Ces outils ne permettent naturelle-

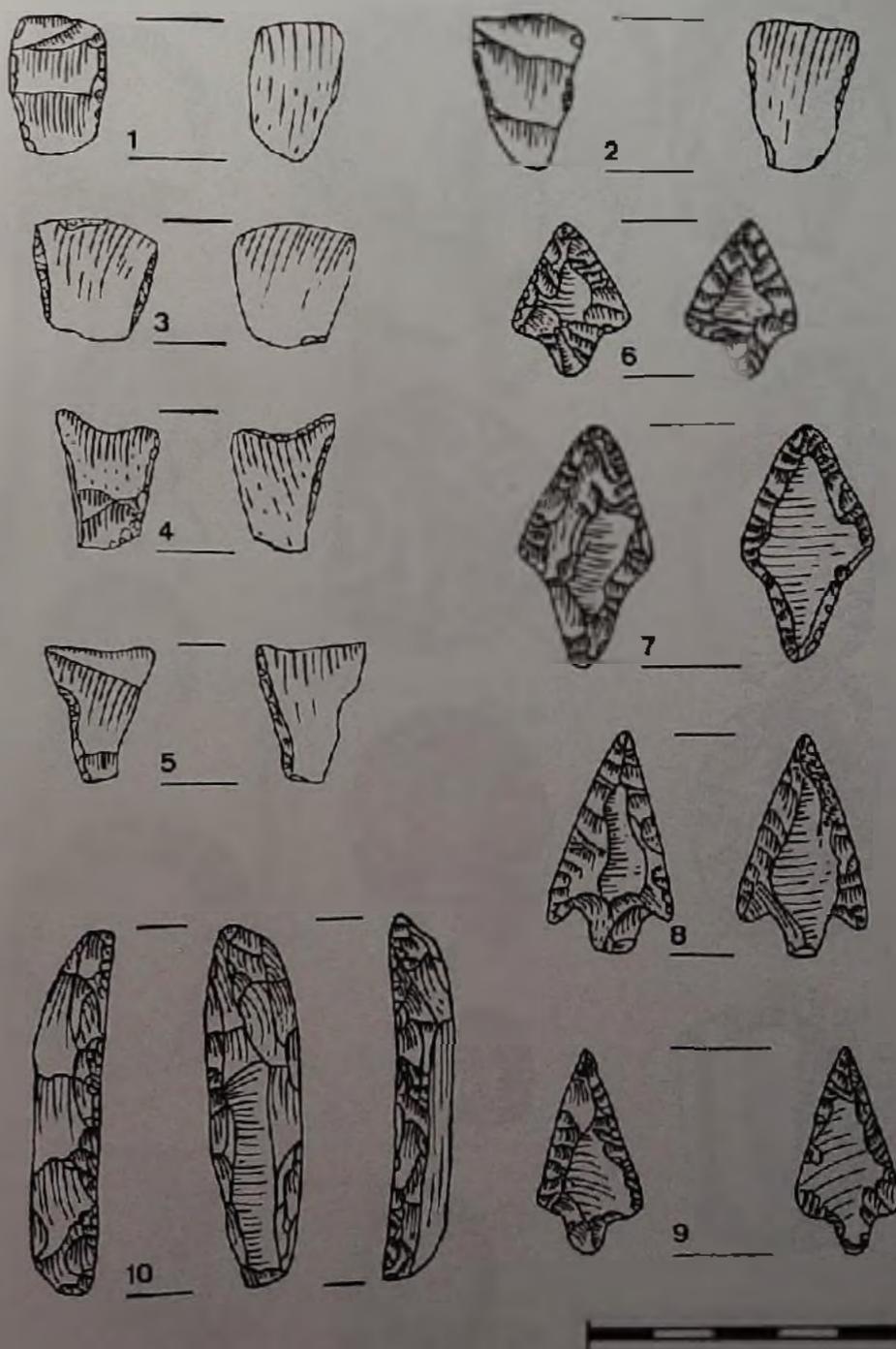


Pl. I: 1 à 8 7 à 10: Bois de Barcull; 6: Bruyère-El Job

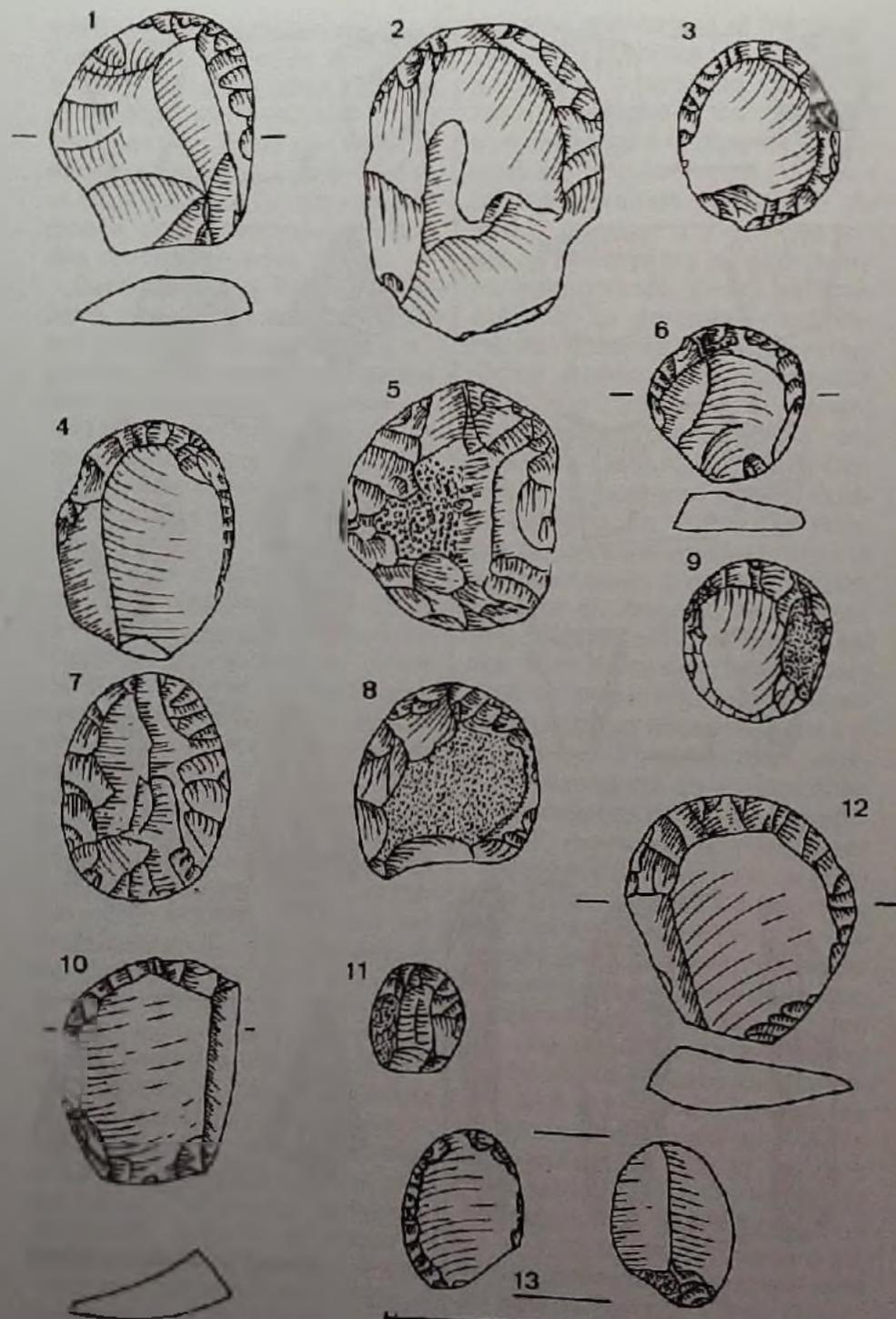
ment pas une attribution assurée à l'une ou l'autre culture du mésolithique. Toutefois, deux cultures principales se manifestent dans nos contrées : d'une part le Tardenoisien venu du nord de la France, et d'autre part le Limbourgien originaire, comme son nom l'indique, des contrées du nord.

Dans le courant du 5ème millénaire, nos régions sont peu à peu occupées par des populations originaires d'Europe orientale porteuses de techniques nouvelles : la céramique et l'agriculture. Cette dernière remplace peu à peu la chasse et la cueillette qui caractérisaient encore les populations mésolithiques. Naturellement, l'agriculture suppose la sédentarisation des populations. Toutefois, la technique, encore rudimentaire, n'autorise que la mise en culture de terrains légers : les loess (sédiments d'origine éolienne) que l'on trouve abondamment en moyenne Belgique. Aussi n'est-il pas étonnant de voir ces peuples s'implanter essentiellement en Hesbaye liégeoise, dans une zone délimitée grosso modo par la Meuse, la Méhaigne et le Geer. L'élément caractéristique de ces populations se trouve dans sa céramique décorée de bandes d'ornement linéaire qui a donné son nom à cette civilisation dite "à céramique rubanée". Depuis quelques années, des traces importantes de cette culture ont été découvertes en Hainaut occidental, ainsi que les traces d'un groupe apparenté dénommé "groupe de Blicquy". Nul doute que la région de Wavre-Ottignies, prise au sens large, a servi de lieu de passage à ces groupes. Cependant, leurs traces

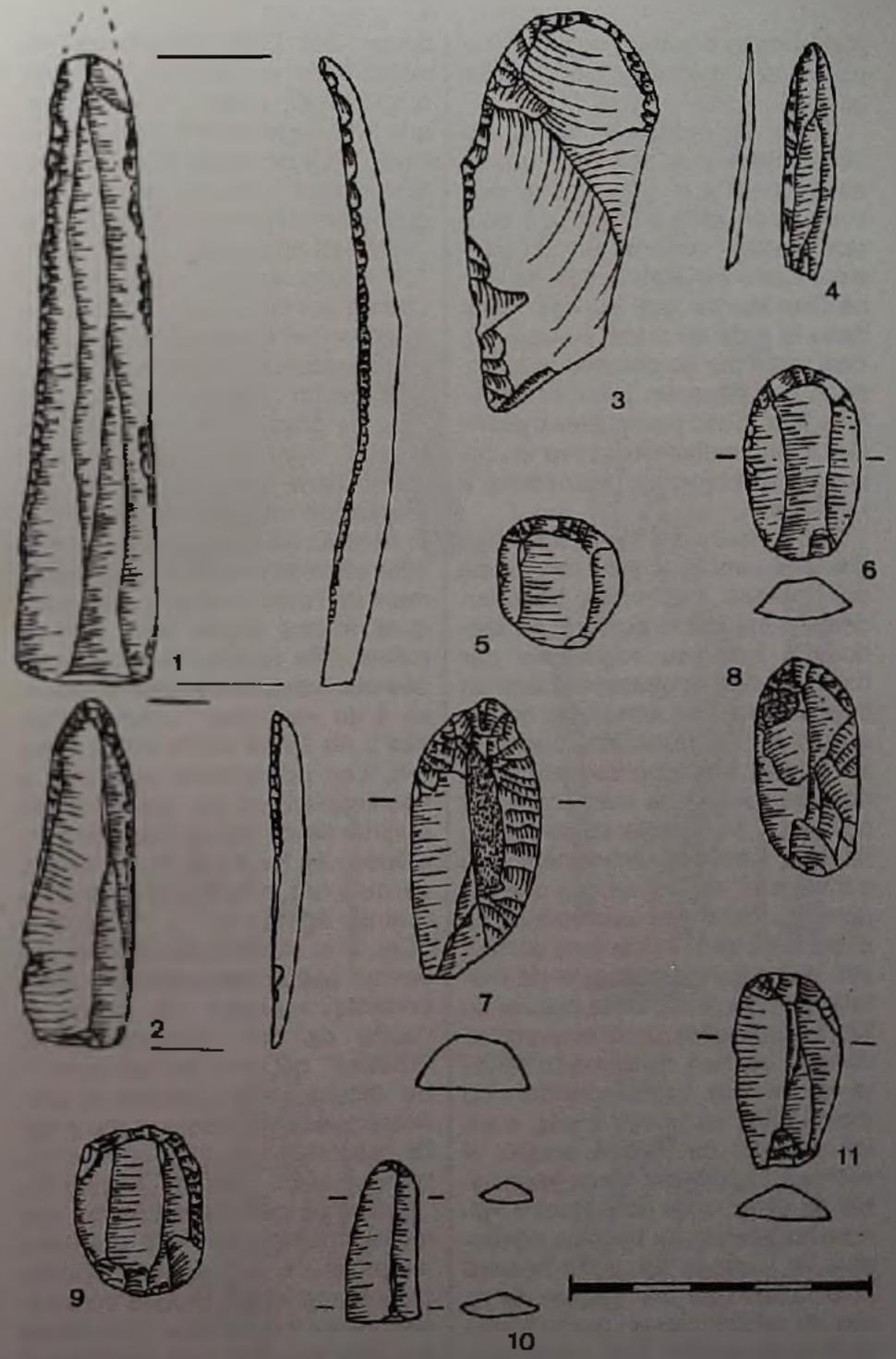
sont peu abondantes et même totalement absentes à Dion-Valmont. Dès la seconde moitié du 4ème millénaire, nos contrées sont soumises à l'influence de populations nouvellement venues d'Europe centrale par la voie du Rhin et porteuse d'une civilisation dite de Michelsberg (site éponyme à Untergrombach, Bade), caractérisée par sa céramique tulipiforme. Aux multiples artéfacts retrouvés en abondance un peu partout dans nos régions s'adjoint d'importants sites défensifs tels Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau/Ottembourg et même Boisfort/Etang<sup>(2)</sup>. En outre, ces hommes ont appris à extraire le silex là où il se trouve : c'est essentiellement par les hommes du Michelsberg que les minières de Splennes, Petit-Splennes, Obourg, Jandrain et même Rijckholt-St.-Geertruid (Limbourg hollandais) ont été exploitées. D'innombrables artéfacts témoignent de l'importance de l'occupation du sol à cette époque, à moins qu'ils n'indiquent l'importance des rotations de quelques groupes humains à la technique agricole encore peu évoluée laquelle nécessite un changement fréquent des zones de culture trop rapidement épuisées. Quoi qu'il en soit, une grande partie du matériel illustré appartient sans aucune hésitation à cette culture : armatures de flèche triangulaires (pl. I, 2, 7), ou foliacées (pl. I, 3, 6, 8), grattoirs sur éclat (pl. III, 1, 2, 5, 10, 12) ou sur lame (pl. IV, 3, 5 à 11), racloir (pl. V, 1, 2), lames ou poignard (pl. IV, 1, 2) provenant essentiellement du Bois de Bercult<sup>(3)</sup>. Fort curieusement, aucune hache polie, instrument pourtant très courant,



Pl. II. 1 à 6, 8 à 10. Bois de Bercult; 7. Bruyère-St-Job.



Pl. III: 1-2, 4-8, 10-13 Bois de Bercuit, 3: Bruyère-Si-Job.



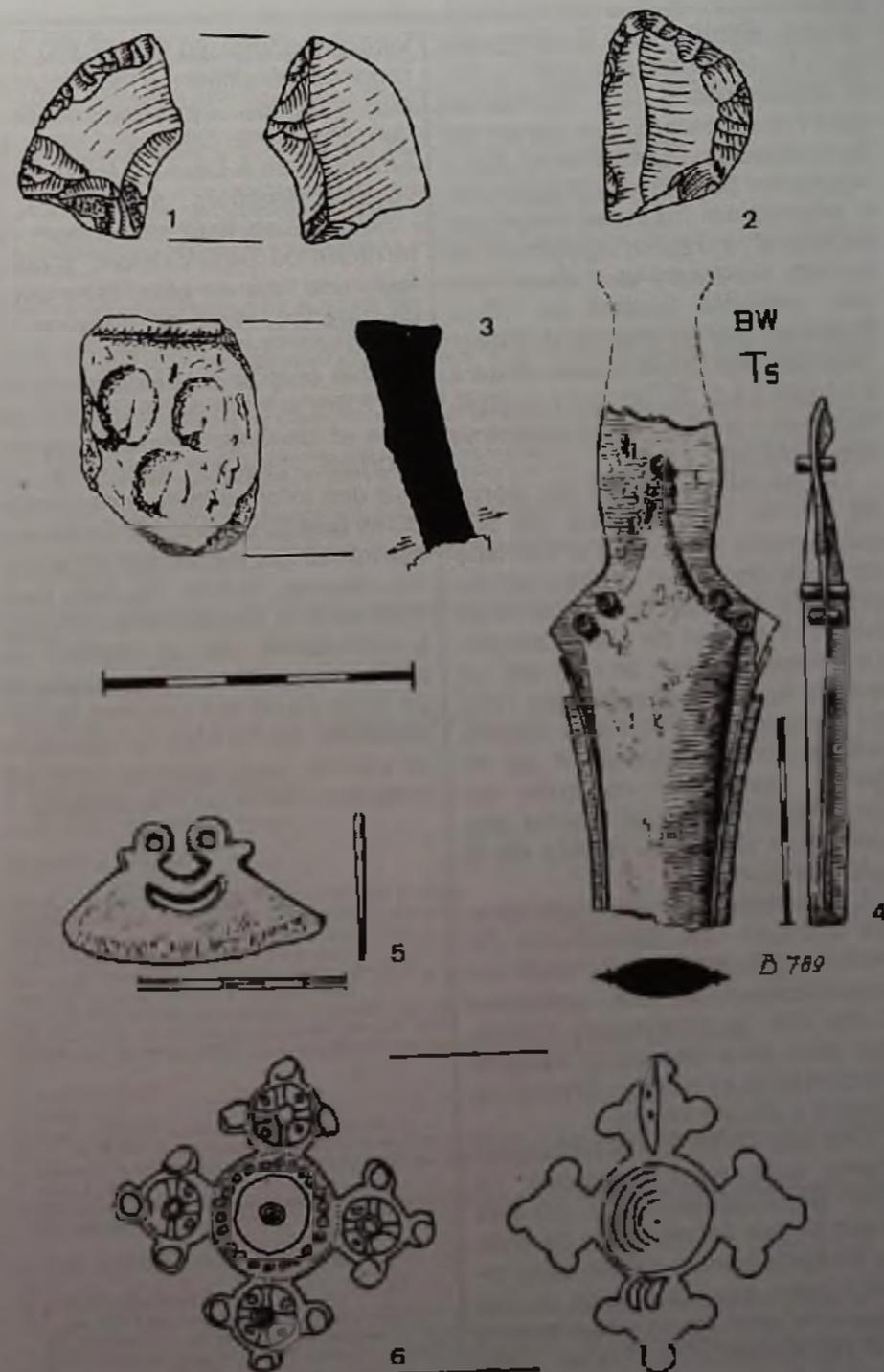
Pl. IV: 1-4, 6-7, 11 Bois de Bercuit, 5 et 9: Bruyère-Si-Job, 8 et 10: Inchebraux

n'est conservée bien qu'on en retrouve des mentions bibliographiques<sup>(4)</sup>.

Dans la première moitié du 3ème millénaire, cette civilisation de Michelsberg sera peu à peu supplantée par un important courant culturel venu du Bassin parisien. Cette civilisation dite de Seine-Oise-Marne (en abrégé SOM dans la suite du texte) se caractérise, outre par sa céramique épaisse et non décorée, par des coutumes funéraires particulières préférant l'inhumation collective en hypogée ou en grotte (succédané à l'hypogée).

Au niveau de l'outillage, les grandes haches polies font place aux petites hachettes bouchardées (c'est-à-dire polies puis rendues à nouveau rugueuses par martelage) et enchassées dans un bois de cerf. Les armatures de flèche dites "à tranchant transversal" (pl. II, 1-5) appartiennent à cet horizon culturel de même que les pointes à pédoncule naissant (pl. II, 6-7). Celles-ci témoignent des contacts et des influences que les gens du SOM ont entretenus ou subis avec des populations porteuses d'une forme primitive de métallurgie. Du reste, cette culture du SOM disparaît progressivement dans le courant du 2ème millénaire et semble avoir coexisté, du moins dans sa phase finale, avec les cultures du Bronze ancien. Il est toujours difficile sinon impossible de déterminer dans quelle mesure les pointes de flèche à pédoncule et ailerons (pl. II, 8) doivent être rattachées aux phases tardives du néolithique ou aux cultures du Bronze ancien. Leur contemporanéité ne semble pas faire de

doute. Car l'âge du bronze, du moins dans ses phases ancienne et moyenne, a ceci de particulier que l'outillage de bronze y est très rare. Cette rareté est due à la rareté du métal lui-même ce qui explique la permanence d'utilisation de l'outillage de pierre. L'objet (pl. II, 10) illustre cette problématique : grattoir sur lame ou retouchoir, on le trouve en contexte tardif où les deux tendances coexistent<sup>(5)</sup>. Cette situation change radicalement dans la phase finale de l'âge du bronze. Vers le 10-9ème siècle avant notre ère, la région voit s'épanouir une civilisation dont la principale caractéristique est l'incinération du défunt et l'entassement de l'urne cinéraire avec quelques menus objets sous tombes plates, très rapprochées les unes des autres, donnant ainsi naissance à de véritables "champs d'urnes". Au 7ème siècle avant notre ère, ces populations sont peu à peu supplantées par des cavaliers originaires de Bavière et porteurs d'épées en fer. Ils appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler le Premier Âge du fer ( $\pm 750 \pm 500$  aCn). Si la Haute-Dyle contient (on devrait plutôt dire contenait) d'importants vestiges de l'une et l'autre de ces civilisations, les "fouilles" qui nous les font connaître datent toutes d'avant la première guerre mondiale et force est de constater que nous en savons, somme toute, peu de choses<sup>(6)</sup>. Quant à ce qui avait échappé aux fouilles maladroites des premiers temps d'une archéologie encore balbutiante, notre époque contemporaine lui a réservé un sort moins enviable puisque tout récemment encore, deux ensembles de nécro-



Pl. V: 1: Inchebroux, 2: Bois de Barcuil, 3: Bois des Vallées, 4-6: Bruyère-St-Job, 8: "Entre Don et Grez"

poles sous tombelles ont été entièrement détruits pour la réalisation de la route express A 226<sup>(7)</sup>. Ainsi disparaissent deux nécropoles dont l'une s'étendait, en partie, sur le territoire de Dion-Valmont. De la nécropole de la Bruyère-Saint-Job, il subsiste un fragment d'épée en bronze et un rasoir, également en bronze, retrouvés tous deux dans une tombelle fouillée en 1883. Quant au site du Bois de la Vallée, il ne subsiste qu'un tesson décoré à l'angle (pl. V,3), témoin privilégié de ce qui a dû être un rarissime site d'habitat!

Le Deuxième âge du fer, période qui va des environs de 500 avant notre ère jusqu'à l'arrivée de César en Gaule, est très mal représenté dans la Haute-Dyle et totalement absent de Dion-Valmont. Le témoin le plus proche est un statère nervien retrouvé vers 1910 au Champ de l'Hosté à Basse-Wavre. Encore convient-il de signaler que cette monnaie est contemporaine de la guerre des Gaules et donc des débuts de la romanisation<sup>(8)</sup>.

L'historiographie régionale semble indiquer une implantation romaine assez importante, axée essentiellement sur la présence d'une villa de dimensions moyennes dont on a beaucoup exagéré l'importance et sise au Champ de l'Hosté à Basse-Wavre.

Une fois de plus, les renseignements dont nous disposons ne vont généralement pas au-delà d'une simple énumération de sites ou d'objets parfois même sans relation entre eux. La plupart de ces sites sont détruits ou actuellement non repérables. A la villa de l'Hosté et à la nécropole du Bois de

Bock sont fort heureusement venus s'ajouter au fil des ans des rapports détaillés sur des fouilles plus récentes: nécropole du Bois des Etoiles à Ottignies, villa de Franquennes à Cérroux-Mousty, cave des "templiers" à Wavre<sup>(9)</sup>.

Si l'on s'en tient strictement au territoire de Dion-Valmont, il nous faut, une fois de plus, faire aveu de carence: nous ne pouvons citer qu'une fibule émaillée (pl. V,6), datable en gros du II<sup>e</sup> siècle de notre ère et trouvée "à la limite de Dion et de Grez", hors contexte. Pourtant, l'avenir apportera un jour des informations complémentaires puisqu'une villa, repérée par les traces qui subsistent en surface, repose intacte (si l'on peut dire) sous le lieu-dit "Brocsou"<sup>(10)</sup>. L'autorisation de la fouiller a, jusqu'ici, toujours été refusée et ce refus l'a, d'une certaine façon, protégée. Souhaitons qu'elle puisse bientôt nous apporter tous les renseignements qu'elle contient.

(7) Nous avons eu l'occasion d'étudier le matériel conservé dans les réserves de la section Belgique ancienne des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. Ce matériel est en fait une partie de l'ancienne collection du Marquis de Wavrin. Qu'il nous soit permis de remercier Melle Janette Lefrançois, archéologue au MRAH qui nous a offert toutes les facilités pour étudier ce matériel.

Il nous est agréable de remercier également Mr J.-P. Dewert, Conservateur-adjoint au Musée Communal de Nivelles pour ses conseils en matière de typologie lithique.

Nous n'excluons pas qu'il puisse exister d'autres collections privées.

Pour d'évidentes raisons de temps, il ne nous était pas possible d'en tenir compte.

(8) Pour un aperçu complet des cultures pré-historiques en Belgique, le lecteur se reportera à l'ouvrage récent et monumental de S. J. DE LAET, *La Belgique d'avant les Romains* (Weierden, 1982).

Pour une vision globale de l'archéologie de la Dyle et de sa problématique.

G. RAEPSAET, L'archéologie de la Haute-Dyle. La problématique (Wavriensia, 1983, t. XXXII, 2, p. 47-83).

G. RAEPSAET, L'archéologie de la Haute-Dyle. La problématique (2ème partie) (Wavriensia, 1984, t. XXXIII, 4, p. 113-124).

Ceci nous permettrait, par la suite, d'éviter de fastidieux renvois aux annexes bibliographiques.

(9) Nous avons adopté l'orthographe de la carte IGN.

(10) Voir inventaire fiche par fiche en annexe.

(11) A. VILLIERS, Un aperçu de l'industrie lithique des niveaux de l'âge du bronze au Fort-Herquard (Les relations entre le continent et les îles Britanniques à l'âge du Bronze. Actes du Colloque de Lille, 2-7 septembre 1984. Revue archéologique de Picardie, 1987, p. 282 et fig. 9, 1, 4 et 5). Retrouvés à proximité de morceaux de pyrite, ces objets sont parfois considérés comme éléments de bracte.

(12) M. E. MAPIEN, *Trouvailles du Champ d'urnes et des Tombelles hallstattiennes de Cour-Saint-Étienne* (Monographie d'Archéologie Nationale, 1, Bruxelles, 1959, p. 203-213 dont nous reproduisons la figure 38).

(13) G. RAEPSAET, Pillé pour le patrimoine archéologique de la Haute-Dyle! Chronique de la destruction d'un important ensemble protohistorique (Wavriensia, 1982, t. XXXI, 6, p. 141-146 à qui nous empruntons le dessin de l'unique tessin préservé).

(14) L. SEVERIS, Statère nervien à Basse-Wavre. Occupation préromaine au Champ de l'Hosté (Bulletin du Club archéologique Amphora, 1980, 21, p. 37-39).

(15) La bibliographie relative aux publications récentes est reprise dans

G. RAEPSAET, 1983, o. c., p. 118.

auquel on ajoutera:

C. DE RUYT, Ottignies. Fouilles d'une villa galoromaine à Franquennes (Wavriensia, 1985, t. XXXIV, 6, p. 183-200).

#### Fichier Archéologique

Toutes les fiches sont établies sur un schéma en 5 points:

1. commune
2. lieu-dit
3. description du matériel découvert
4. bibliographie
5. remarques ajoutées par l'auteur

#### Abréviations utilisées:

ASAB: Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles

ASANL: Annales de la Société d'Archéologie, d'Histoire et de Folklore de Nivelles et environs

BSBAP: Bulletin de la Société Royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire

FAHB: Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique (Annales de la)

RA I: A. M. KNAPEN-LESCRENIER, *Rapports bibliographiques des trouvailles archéologiques en Brabant. Les Ages de la pierre*, Bruxelles, CNRAB, 1980.

RA II: M. DESITTERE, *Bibliographisch Repertorium der geschichtkundigen Vondsten in Brabant (vans de Bena-tijd tot aan de Noormannen)*, Bruxelles, CNRAB, 1983.

DE MAYER: R. DE MAEYER, *De overblijfselen der Romeinse Villa's in België*, Anvers, 1940.

1) DION-LE-MONT

2) Louvrance

3) station néolithique avec silex de Splannas

4) V. JACOUES, Catalogue général de la classe d'anthropologie à la section des Sciences de l'exposition Universelle de Bruxelles en 1897 (BSAB, 1897-98, t. XVI, p. 150).

RA I, p. 24.

5) Ce lieu-dit se trouve à cheval sur la limite Wavre/Dion-le-Mont. Le répertoire le classe essentiellement au Courroy-le-Grand.

1) DION-LE-MONT

2) /

3) tombelles proto-historiques

4) A. de LOE, Les trouvailles des environs de Wavre et de Cour-Saint-Étienne (ASAB, 1881, t. V, p. 223).

ID., Quelles sont les découvertes relatives à l'âge du Bronze et au premier âge du Fer qui ont été faites jusqu'ici en Belgique et quelles sont les conséquences à en tirer? (FAHB, 7ème Congrès, Bruxelles, 1881, 1ère partie, p. 148-148).

RA II, p. 43.

5) /

- 1) DION-LE-MONT
- 2) Brocau
- 3) ville romaine dont les vestiges sont repérables en surface
- 4) N. CLOQUET, Excursion archéologique dans la vallée de la Dyle et de la Lasne (ASABiv, 1894, t. IV, p. 372).  
DE MAEYER, p. 13.  
J. MARTIN, Répertoire archéologique du Canton de Wavre à l'époque romaine (Latomus, 1950, t. IX, p. 445).  
G. RAEPSAET, L'archéologie de la Haute Dyle. La picciématique (Wavriensis, 1984, t. XXXIII, 4, p. 119, note 18.  
RA II, p. 43.  
R. LAURENT-D. CALLEBAUT-H. ROOSENS, L'habitat rural à l'époque romaine. Cartes archéologiques de la Belgique 3, Bruxelles, 1972, p. 21.
- 5) Carlalinea sources précises: "entre la chapelle St. Antoine et le lieu-dit Brocau". De Maeyer signale aussi la découverte de sigillées marquées VITALIS (Est de la Gaule, Hadrien-Antonin) et BIGA (Sud de la Gaule, Domilien Hadrien)

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) éléments en phanite à mettre en relation avec la station de Franquennes
- 4) G. CUMONT, Utilisation du phanite cambrien des environs d'Orignies par l'homme préhistorique (BSAB, 1897-98, t. XVI, p. 266).  
ID., Utilisation du phanite cambrien des environs d'Orignies et du près l'arrière bruxellois par l'homme préhistorique (BSAB, 1904, t. XXIII, p. 214).  
J. SFRVAIS-J. HAMAL-NANDRAIN, Catalogue du Musée archéologique Liégeois, section préhistorique, Liège, 1929, p. 115.  
RA I, p. 24
- 5) /

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) matériel lithique divers
- 4) E. ELOY, Quelques points de lance et fragments de poignard néolithique découverts en Wallonie (BSBAP, 1945, t. LVI, p. 61).  
RA I, p. 24
- 5) /

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) haches polies et pointes de flèche à ailerons
- 4) N. CLOQUET, Excursion..., p. 371
- 5) matériel walsambien attribuable au néolithique tardif

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) matériel lithique divers parmi lequel on cite: couteau, grattoir, lame et pointes de flèche à ailerons et pédoncule
- 4) A. de LOE, Catalogue de l'exposition préhistorique (FAHB, 7ème Congrès, Bruxelles, 1891, 2ème partie, p. 254).  
RA I, p. 24
- 5) matériel attribuable au néolithique tardif/chalcolithique.

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) trouvaie de silex présentant peut-être deux phases successives d'occupation. Nombreuses pointes de flèches ailes
- 4) D. RAEYMAEKERS-A. de LOE, Quelques observations faites aux environs de Grez (Annales de la Société archéologique de Belgique, 1884, t. XIX, 3ème série, t. 4, p. XXXII).  
RA I, p. 24.
- 5) Il pourrait s'agir du Bois de Barcull

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) station contenant des haches taillées et polies ainsi que des pointes de flèche à ailerons ou lancéolées. La rareté topographique mentionnée aussi la découverte d'un objet non défini en jade noir. Il signale également la découverte de deux glaives francs trouvés dans deux tumuli. Il s'agit naturellement d'épées attribuables au 1er âge du fer.
- 4) Dr. LEBON, Quelques découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Nivelles (ASABiv, 1882, t. II, p. 408).  
RA I, p. 24
- 5) Plusieurs périodes sur ce site: néolithique moyen pour les haches taillées et les pointes lancéolées; néolithique final pour les pointes à ailerons. En outre, la présence des deux "glaives" indique une occupation funéraire du 1er âge du fer.

- 1) DION-LE-VAL
- 2) Bloqua
- 3) diverses pièces néolithiques
- 4) A. de LOE, Catalogue..., p. 559-560.  
RA I, p. 17
- 5) Le lieu-dit Bloqua se trouve en fait à la limite entre Dion-le-Mont et Chaumont

- 1) DION-LE-VAL
- 2) /
- 3) station néolithique parmi les tombelles
- 4) A. de LOE, Les tombelles des environs de Wavre et de Courd-St-Elenna (ASAB, 1891, t. V, p. 222, note 1).  
RA I, p. 24.
- 5) Il s'agit probablement de la Bruyère St-Job. Le matériel illustré pl. I, 6; pl. II, 7; pl. III, 3 et pl. IV, 5 et 9 provient peut-être de là

- 1) DION-LE-VAL
- 2) Bois de Nauvallette (sic)
- 3) à l'ouest de la chapelle "Bon Dieu du Tout", plusieurs tombelles protohistoriques. Il est à noter que Comhaire les situe sur Dion-le-Mont.
- 4) Ch. COMHAIRE, Les premiers âges du métal dans les Bassins de la Meuse et de l'Escaut (BSAB, 1894-5, t. XIII, p. 178).  
M. E. MARIEN, 1958, Op. Cit., p. 205.  
RA II, p. 44
- 5) La toponymie actuelle est Bois des Nauvalles.

- 1) DION-LE-VAL
- 2) Bruyère-St-Job
- 3) Champ de tombelles protohistoriques
- 4) A. de LOE, Les tombelles des environs de Wavre et de Courd-St-Elenna (ASAB, 1891, t. V, p. 223).  
N. CLOQUET, Excursion..., p. 370-371.  
M. E. MARIEN, 1958, Op. Cit. p. 203 et suivantes
- 5) /

- 1) DION-LE-VAL
- 2) Plasselet
- 3) tombelles protohistoriques
- 4) M. E. MARIEN, 1958, Op. Cit., p. 205.  
RA II, p. 43
- 5) /

- 1) DION-LE-VAL
- 2) Bois des Vallées
- 3) raison de dénomination à noter d'impressions à l'ongle attribuable aux sites d'habitat du 1er âge du fer
- 4) G. RAEPSAET, Pillé pour le patrimoine archéologique de la Haute-Dyle: Annexe I (Wavriensis, 1982, t. XXXI, 8, p. 145 et pl. II).
- 5) le site s'étend sur Dion-le-Val, Grez-Deceau et Wavre

## Pour une histoire de Dion-le-Mont et Dion-le-Val aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles

Alain DIERKENS  
Chargé de cours à l'U.L.B.

Les origines des villages de Dion-le-Mont et Dion-le-Val restent fort obscures. Elles le resteront vraisemblablement encore longtemps si on ne décide pas à entreprendre une enquête systématique sur les campagnes de la région comprise entre Wavre, Jodoigne et Gembloux au Moyen Age. Le but des quelques pages qui suivent est dès lors bien modeste : donner les quelques éléments connus de l'histoire des deux Dion avant les environs de 1100 et tenter de les situer dans un contexte régional un peu plus vaste<sup>(1)</sup>.

Les textes conservés évoquent surtout Dion-le-Mont et les relations de ce village avec la puissante abbaye bénédictine de Gembloux. Il convient de les examiner attentivement, d'autant plus que la date du premier acte connu (987 ; en fait, 987-991) a été retenue pour célébrer en 1987 le "millénaire de Dion".

Même si une discussion des origines de l'abbaye de Gembloux n'a pas sa place ici, il faut y faire allusion. Selon la majorité des historiens (et, sur ce point, je me ran-

ge à leurs côtés), le monastère de Gembloux fut fondé dans les années 940 par un membre de l'aristocratie lotharingienne, Guibert, qui se fera moine à l'abbaye de Gorze<sup>(2)</sup>. Mais de nombreux autres historiens, parmi les meilleurs, ont adopté une opinion différente et ont suivi le point de vue présenté par Michel de Waha dans un remarquable article paru en 1977<sup>(3)</sup>, qui prouvait que le célèbre chroniqueur Sigebert de Gembloux n'avait pas hésité à enjoliver l'histoire des premières années de son abbaye, le cas échéant en falsifiant des actes vrais ou en composant de toutes pièces de faux documents d'avant 983. En fin de compte, réfutant le témoignage de Sigebert et récusant de nombreux écrits connus seulement par les *Gesta abbatum Gemblacensium* rédigés par Sigebert entre 1071 et 1075, Michel de Waha propose de dater la fondation de l'abbaye de Gembloux des environs de 980. Dans cette hypothèse, la donation de Gembloux à l'Eglise de Liège par le roi Otton III (987) aurait suivi de quelques années seulement sa

fondation. Quand on sait que le premier acte citant Dion (une donation à Gembloux datant, je le répète, de 987-991) n'est, comme la mention suivante de Dion, connu que par les *Gesta de Sigebert*, une double question se pose : l'acte est-il entièrement vrai ? a-t-il été falsifié ou antidaté par Sigebert ?

Selon ce document, un certain Radon, qualifié de *vir nobilis*, et son épouse Engelrade se sont rendus à l'abbaye de Gembloux et, avec l'accord de leurs enfants et de leur parentèle, ont négocié avec l'abbé de Gembloux Hériward la cession d'une forêt d'environ cent bonniers, située sur un cours d'eau nommé Dion : *silvam optimam in quam terra centena consistunt bonuaria super fluvium Dions vulgo nuncupatum*. Les deux parties se sont mises d'accord sur une somme de cent sous<sup>(4)</sup>. L'acte n'est pas daté mais ni sa forme (celle d'une charte objective, dépendant manifestement d'un formulaire plus ancien), ni son contenu ne paraissent appeler de réserve ; l'abbatlat d'Hériward permet d'en placer la réalisation entre 987 et 991. Les biens acquis par Gembloux à Dion (mais remarquons que le nom de Dion ne s'applique encore qu'au cours d'eau et non au domaine) forment le noyau de possessions plus importantes.

En effet, Sigebert évoque, à propos de l'abbatlat d'Olbert (1012-1048), la donation à l'abbaye de Gembloux, par un comte Régnier et son épouse Hadewide, de biens sis à Dion : *ipse comes Raginerus et Hathuidis coniux eius quicquid praedii habebant in Dion ecclesiae nostrae tradidit*<sup>(5)</sup>. Cette do-

nation est implicitement liée à la rédaction par Olbert, à la demande du comte Régnier, d'une vie de saint Véron, de chants liturgiques en l'honneur de ce saint confesseur et d'hymnes à la gloire de sainte Waudru. On connaît bien le comte Régnier IV et sa femme Hadwige, soeur du roi de France Robert II le Pieux : comme Olbert fut consacré abbé le 21 septembre 1012 et que Régnier IV mourut en 1013, la donation ne peut avoir eu lieu qu'à la fin de 1012 et en 1013. Du moins, si l'on prend Sigebert à la lettre. Car le texte de la *Vita sancti Veroni* nous est parvenu et il est dédié à Régnier V (comte de Hainaut de 1013 à c. 1040), fils de Régnier IV et d'Hadwige<sup>(6)</sup>. Il n'est dès lors d'autre solution que de supposer une erreur de Sigebert qui aurait confondu le père et le fils (Régnier IV donateur de biens à Dion en 1012-1013 et Régnier V, dédicataire de la *Vita Veroni* entre 1013 et 1020) ou de conjecturer que la femme de Régnier V se serait appelée Hadwige comme sa belle-mère. Sans aucun doute, la première solution a-t-elle ma préférence ; je m'en expliquerai ailleurs<sup>(7)</sup>.

Aux cent bonniers de forêt et aux biens donnés par Régnier, s'ajoute vers 1040-1048 un manse à Dion, cédé par un certain comte Garnier : *Warnerus comes tradidit unum mansum in Dion*. C'est ce que nous apprennent les *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans une partie de la chronique que l'on s'accorde habituellement à attribuer au continuateur de Sigebert, Godescalc de Gembloux<sup>(8)</sup>. Les faits doivent être situés à la fin de l'abbatlat d'Olbert, décédé à Saint-

Jacques de Liège le 14 juillet 1048. Sans aucun doute, ce comte Garnier appartenait-il à la puissante famille de Grez (c'est ce que montre aussi la liste des autres biens qu'il a cédés à Gembloux) qui, *de facto* plutôt que *de iure*, avait revêtu du prestigieux titre de comte sa réussite seigneuriale<sup>(9)</sup>. Il ne semble pas devoir être identifié avec le Garnier de Grez mentionné dans plusieurs actes de la fin du XIe siècle et rendu célèbre par sa participation à la Première Croisade aux côtés du duc de Basse-Lotharingie Godefroid "de Bouillon".

Les différents biens acquis par l'abbaye de Gembloux à Dion-le-Mont formaient la base d'une *curtis dominica*, citée par Godescalc de Gembloux, qui en attribue la réorganisation à Liétard, alors prévôt de Gembloux, c'est-à-dire entre c. 1071 et c. 1092<sup>(10)</sup>. Un certain Guillaume de Ballorivo (de Beaurieux) ayant incendié l'église et la ferme abbatiale de Dion, Liétard les aurait reconstruites puis aurait porté ses efforts sur la gestion du temporel de Gembloux, notamment à Dion<sup>(11)</sup>.

Le dernier épisode relatif à Dion rapporté par la continuation des *Gesta abbatum* de Gembloux se passe sous l'abbatiale de ce même Liétard, entre 1092 et février 1113<sup>(12)</sup> : il est particulièrement important pour mon propos puisqu'il fait allusion à un *vir nobilis* Onulphe de Dion-le-Mont (de *Dion superiori*) et à une contestation territoriale entre celui-ci et l'abbaye de Gembloux à propos de biens sis à Dion-le-Val (*in Dion inferiori*). Cet Onulphe, seigneur puissant, reprochait à Gembloux

d'avoir annexé sans raison valable une importante portion de ses terres (*praedium*) de Dion-le-Val. L'affaire fut portée devant l'avoué de Gembloux, le duc Godefroid, c'est-à-dire selon toute vraisemblance Godefroid Ier de Louvain, duc de Basse-Lotharingie depuis 1106. Le décès soudain d'Onulphe fut interprété comme un signe de la volonté divine et Godefroid donna raison à Gembloux. On n'a cependant conservé aucun texte postérieur faisant état de possessions gembloutoises à Dion-le-Val.

La confirmation, par le pape Célestin III, des biens de l'abbaye de Gembloux le 12 août 1199 mentionne, au milieu d'une longue énumération, *villam de Diona cum ecclesia, terris, pratis et silvis* (c'est-à-dire le village et l'église de Dion-le-Mont), mais rien sous Dion-le-Val<sup>(13)</sup>.

La documentation fournie par la chronique monastique de Gembloux nous montre donc l'abbaye recevoir successivement une forêt dans un domaine non nommé mais sur un ruisseau appelé Dion, une quantité non précisée (mais très vraisemblablement importante) de terres situées à Dion puis encore un manse, dont les *Gesta* nous précisent le revenu (4 sous et huit poulets). Cet ensemble forme une *curtis*, ensemble domanial qui fut réorganisé à la fin du XIe siècle. Au centre du village se dressait alors une église, dont les origines ne sont pas mieux connues. En 1307, le duc de Brabant Jean II reconnaît à l'abbaye la haute et la basse justice à Dion-le-Mont<sup>(14)</sup>.

La situation semble donc relativement claire pour Dion-le-Mont, même si la mention d'un Onulphe

de *Dion superiori* vers 1100 pose un problème non résolu. Il en est autrement pour Dion-le-Val, où une famille noble est attestée dès la seconde moitié du XIIe siècle mais dont l'histoire d'avant 1100 est totalement inconnue. On trouvera dans l'article d'André Uyttendaele les éléments connus de l'histoire des deux Dion au Bas Moyen Âge<sup>(15)</sup>.

Pour tenter une reconstitution de l'histoire ancienne des villages de nos régions, l'historien se tourne fréquemment vers l'histoire paroissiale : comme il y a correspondance entre domaines anciens et paroisses primitives, un examen attentif du statut religieux d'une église permet parfois de mieux comprendre l'histoire d'un domaine. Au diocèse de Liège, le rang économique d'une église (c'est-à-dire le rang qu'elle occupe en fonction de la taxe dont elle s'acquitte envers l'évêché) s'ajoute aux données fournies par le statut (église ou chapelle), la titulature et la topographie, voire l'archéologie monumentale. Ainsi, pour les deux Dion, le rang économique des églises révèle que, selon toute probabilité, elles ne furent ni l'une ni l'autre au centre d'une paroisse ancienne : l'église Saint-Martin de Dion-le-Val et l'église Sainte-Catherine de Dion-le-Mont étaient églises médianes ; ce qui laisse suggérer qu'elles furent des églises-litelles (ou des chapelles érigées plus tard en églises paroissiales)<sup>(16)</sup>. Les indications données par les titulatures ne sont guère déterminantes, le titre de saint Martin, souvent considéré comme présomption d'antiquité, a fréquemment été attribué après

l'époque mérovingienne et l'on connaît même un moine de Gembloux, Guibert, qui fut, dans la seconde moitié du XIIe siècle, un zélé zélote acharné du saint évêque de Tours<sup>(17)</sup> ; quant à une titulature à sainte Catherine, habituellement considérée comme relativement tardive (postérieure aux premières croisades), elle désigne ici une église déjà mentionnée dans le dernier quart du XIe siècle. L'archéologie monumentale n'est pas d'un plus grand secours, du moins en l'absence de bonnes fouilles : l'ancienne église de Dion-le-Val fut remplacée par l'église actuelle en 1837-1838 et l'église actuelle de Dion-le-Mont remonte au début de ce siècle d'après un prototype de 1764. Seul un linteau roman, conservé sous la tour de l'église de Dion-le-Val et remontant peut-être aux environs de 1100, évoque le passé médiéval de ces églises<sup>(18)</sup>.

De quel centre domanial et religieux dépendaient donc primitivement Dion-le-Mont et Dion-le-Val ? L'église entière de Bonlez, église-mère dédiée à Notre-Dame, fournit une première solution, confirmée par un examen topographique (méthode d'utilisation éminemment difficile) et surtout par une ancienne tradition, dont Alphonse Wauters s'est fait l'écho<sup>(19)</sup>, selon laquelle Dion-le-Mont, Dion-le-Val et Bonlez formaient anciennement une entité religieuse<sup>(20)</sup>. Il est, je crois, impossible d'aller plus loin dans l'hypothèse même si un rattachement de cette entité à Grez offre la moins aléatoire des suppositions.

Pour comprendre le démembrement de l'ensemble domanial formé par Bonlez et les deux Dion à

la fin du Xe siècle, il faut se replacer dans le contexte plus large de la réorganisation et de la restructuration des circonscriptions administratives post-carolingiennes, en particulier en Hesbaye en proie aux rivalités et aux ambitions du comte de Lomme (Namur), de l'évêque de Liège et du comte de Louvain (le futur duc de Brabant). En effet, alors que le comte de Louvain tente d'étendre ses possessions vers le Sud et le Sud-Ouest, l'évêque de Liège, devenu en 985 prince territorial à part entière, manifeste ses ambitions sur la Hesbaye. En 987, il obtient le comté de Brugeron, compris entre la Gette et la Dyle<sup>(21)</sup>; par le même diplôme d'Otton III de 987, l'abbaye de Gembloux passe dans les possessions liégeoises, l'évêque en devenant l'avoué. Cette double expansion territoriale, principalement aux dépens du *pagus*

de Lomme, devait aboutir à un affrontement; la bataille d'Hougarde en 1013 scelle la défaite liégeoise: le Brugeron passe, sous conditions, au comte de Louvain, qui, par la suite deviendra aussi avoué des deux grandes abbayes du Darnau: Nivelles et Gembloux. Le "comté" de Grez, qui avait un moment pu garder une certaine indépendance, est absorbé par le comte de Louvain vers 1100. Malgré quelques possessions liégeoises (Hougarde, Beauvechain, Tourinnes-la-Grosse, Chaumont), toute la région comprise entre la Dyle et la Grande Gette devient brabançonne entre la fin du Xe et le début du XIIe siècle. C'est en 1184 que le duc de Brabant conquiert le "comté" de Jodoigne et en 1189 qu'il achète le comté de Duras. L'histoire des deux Dion est indissociable de celle de l'expansion brabançonne<sup>(22)</sup>.

(21) On trouve ailleurs dans ce numéro du Folklore Brabançon les références des principales études consacrées à Dion-le-Mont et à Dion-le-Val. Dans l'ouvrage du présent travail, on se reportera surtout aux notices d'A. Wauters sur les deux Dion et les entités voisines: J. TARTIER et A. WALTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1884, p. 174-187 et passim.

(22) De façon surprenante, on ne dispose toujours pas d'une bonne étude de l'abbaye de Gembloux au Moyen Âge: la bibliographie existante est citée dans l'article mentionné n. 3. Pour ma position sur les origines de Gembloux, je me permets de renvoyer à A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambré et Meuse (VIIe-XIIe siècles)*, Sigmaringen, 1980, p. 112 et 171 ainsi qu'à A. DIERKENS, *La culte de sainte Ragenophite et les (S) chapitres d'incourt (XIIe-XIIIe siècles)*, dans *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebens*, Bruxelles, 1985, p. 47-65.

(23) M. DE WAHA, *Sigebert de Gembloux Neussaire? La chroniqueur et les "sources anciennes" de son abbaye*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, LVII, 1977, p. 999-1009.

(24) Ed. Ch. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, 1921, p. 29-30, n° 13; d'après SIGEBERT DE GEMBLoux, *Gesta abbatum Gemblacensium*, XXIII, ed. G. H. PERTZ, M.G.N., SS, VIII (Hanovre, 1846), p. 623-642, aux p. 634-635.

(25) Ed. ROLAND, *Gembloux*, p. 32, n° 18; d'après SIGEBERT, *Gesta*, XLIII, ed. cit., p. 541.

(26) Cette vigne (B.H.L. 855c) est éditée dans sa totalité à dans *Acta Sanctorum*, Mars, III, 3ème éd., p. 842-847.

(27) L'opinion contraire a été défendue par le regretté André Roulety: voir A. BOUTEMY, *Un grand-abbé du XIe siècle: Sigebert de Gembloux*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, XLI, 1905, p. 43-64, aux p. 78-83 et A. BOUTEMY, *En lisant Sigebert de Gembloux*, dans *R.B.P.H.*, XIV, 1938, p. 1017-990, aux p. 902-995.

(28) Ed. ROLAND, *Gembloux*, p. 44, n° 32; d'après GODESCALC (?), *Gesta abbatum Gemblacensium. Continuation placée au chap. XLVII* devrait être repoussée.

(29) Sur les comtes de Grez — dont ne parle même pas U. NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen*, Bonn, 1983 —, on se reportera aux éléments donnés par TARTIER-WALTERS, *Géographie... Nivelles/Wavre*, p. 228. Sur le "comté" de Grez, des éléments sont donnés par W. STEURS, *La charte d'Hennin pour les habitants de Grez de janvier 1223*, dans *Wavriasis*, XIX, 1970, p. 33-61.

(30) GODESCALC, *Gesta*, LXVI, ed. cit., p. 548.

(31) Sur l'organisation économique du temporel de Gembloux, voir E. LINCK, *Sozialer Wandel in klösterlichen Grundbesitzungen des 11. bis 13. Jahrhunderts. Studien zu den Familien von Gembloux, Stablo-Malmédy und St. Trond*, Göttingen, 1970, surtout p. 28-29 (Dion).

(32) GODESCALC, *Gesta*, LXIX, ed. cit., p. 549.

(13) Ed. ROLAND, *Gembloux*, p. 86-92, n° 71 et J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden, Belgien*, Göttingen, 1933-1934, p. 504, n° 371.

(14) Ed. ROLAND, *Gembloux*, p. 152-154, n° 118.

(15) Voir ci-dessous, p. 188.

(16) Sur le statut religieux des deux Dion, voir, en dernier lieu, Fr. JACQUES, *La concile de Jodoigne en 1497*, dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, L, 1959-1961, p. 113-143, aux p. 118 et 125.

(17) Sur cette question, en dernier lieu, Fr. JACQUES, *Saint Martin titulaire d'églises et de chapelles dans l'ancien diocèse et la province de Namur*, dans *Revue Bénédictine*, LXXX, 1970, p. 97-137 et 276-290, en particulier p. 107 et 278-279.

(18) Éléments dans TARTIER-WALTERS, *Géographie... Nivelles/Wavre*, p. 178-180 et 185-186 ou, plus récemment, dans *Le patrimoine monumental de la Belgique, II. Province de Brabant. Arrondissement de Nivelles*, Liège, 1974, p. 133-134.

(19) TARTIER-WALTERS, *Géographie... Nivelles/Wavre*, p. 179.

(20) Sur Bonlez, TARTIER-WALTERS, *Géographie... Nivelles/Wavre*, p. 250-257 et JACQUES, *Jodoigne*, p. 118 et 124.

(21) Sur le comté de Brugeron, qui reste une énigme pour les historiens, voir, en dernier lieu, NONN, *Pagus und Comitatus*, p. 235-239.

(22) Sur la poussée brabançonne en Hesbaye, on se reportera à diverses études de Paul Bonenfant et de Georges Despy, en particulier P. BONENFANT, *Note critique sur la fausse diplôme d'Otton Ier de 947 conférant l'avouerie de Gembloux à Lambert, comte de Louvain*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, XCIX, 1935, p. 357-364 et P. BONENFANT et A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, *Du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XLVI, 1968, p. 1128-1165.

## Seigneurs et seigneuries à Dion-le-Mont et à Dion-le-Val des origines au début du XVIIe siècle

André UYTTEBROUCK  
professeur à l'U.L.B.

L'histoire ancienne des deux Dion est difficile à écrire en raison du peu de sources écrites conservées pour le moyen âge dans son ensemble.

Il est bien connu que les archives des juridictions locales<sup>(1)</sup> et les archives paroissiales remontent rarement au-delà du bas moyen âge. Les sources les plus anciennes relatives à l'histoire des communautés rurales sont dès lors à chercher, le plus souvent, dans les archives de l'Église régulière, parfois aussi dans celles des princes territoriaux. Or il se fait que les principales abbayes qui possédèrent des biens dans nos deux villages — à savoir Gembloux, Aulne, Affligem (par son prieuré de Basse-Wavre), Florival et Villers — n'ont pour la plupart pas laissé de chartiers importants<sup>(2)</sup>.

Cette carence relative de sources écrites est particulièrement sensible dans le cas de Dion-le-Mont.

Ce n'est en effet que par un acte du 18 septembre 1307 qu'il ap-

paraît clairement que l'abbaye de Gembloux est seigneur haut-justicier du village, comme d'ailleurs aussi de Mont-Saint-Gulbert. A cette date, le duc de Brabant Jean II reconnut que c'était à tort que ses prédécesseurs avaient revendiqué la seigneurie hautaine dans ces deux localités, en conséquence de quoi il remit l'abbé et le couvent de Gembloux en possession de la seigneurie haute et basse de Mont-Saint-Guibert ainsi que de Dion avec ses dépendances. Comme prince territorial, le duc se réservait néanmoins quelques droits "souverains" "ensl que nous les avons et prendons communement en Brabant", à savoir la juridiction sur les lombards et les juifs, le droit de ban et de chevauchée, c'est-à-dire la possibilité de mobiliser certains hommes en cas de guerre, ainsi que le droit de lever des "tailles" ou impôts extraordinaires<sup>(3)</sup>.

Si l'on peut déduire de cet acte que l'abbaye de Gembloux était seigneur haut-justicier de Dion bien avant 1307, si l'on peut imagi-

ner que c'est comme avoués de Gembloux que les ducs de Brabant ont tenté d'usurper les droits des religieux, rien ne permet de savoir avec précision depuis quand exactement ces derniers étaient maîtres de la seigneurie du lieu.

Le dossier documentaire relatif aux droits de Gembloux à Dion-le-Mont est, répétons-le, particulièrement mince.

Un premier acte, non daté, mais qui doit avoir été établi entre 987 et 991<sup>(4)</sup> — c'est lui qui est à l'origine des présentes fêtes du millénaire — rapporte que l'abbé de Gembloux Hériward a acheté à un noble appelé Radon, du consentement de sa femme Engelrade, une forêt d'une centaine de bonniers située au bord de la rivière de Dion<sup>(5)</sup>.

Un deuxième document, lui aussi non daté mais à situer vers 1013, et connu seulement par une mention dans les *Gesta abbatum Gemblacensium* de Sigebert de Gembloux, nous apprend que le comte de Hainaut Renier IV et sa femme Hedwige auraient donné à l'abbaye de Gembloux tout ce qu'ils possédaient à Dion<sup>(6)</sup>. Il n'y a aucune précision quant à la nature et à l'étendue de ces biens, ni quant à la manière dont ceux-ci étaient entrés dans le patrimoine des comtes de Hainaut.

Le troisième acte, dont encore une fois seule une mention est conservée dans les mêmes *Gesta*, et qui doit être daté de vers 1040-1048, signale qu'un comte Warrier — sans doute un comte de Grez — a cédé à l'abbaye un manse à Dion<sup>(7)</sup>. Il n'est toujours pas question de droits seigneuriaux.

Enfin, le 9 juillet 1196, le pape Célestin III confirma à l'abbaye de Gembloux tous ses biens et privilèges<sup>(8)</sup>. Dans la longue énumération des possessions aux mains des moines de Gembloux en cette fin du XIIe siècle figure "villam de Diona cum ecclesia, terris, pratis et silvis" (*le village de Dion avec l'église, les terres, les prés et les bois*). Encore une fois, il n'est pas fait explicitement allusion aux droits seigneuriaux, mais la bulle fournit néanmoins un élément neuf: l'abbaye possède l'église du lieu. S'il faut en croire les *Gesta* cités plus haut, l'église était déjà dans le patrimoine du monastère au moins un siècle auparavant. Le chroniqueur raconte en effet qu'un certain Guillaume de Beurieu incendia la ferme domaniale et l'église qui furent alors reconstruites vers 1090 par le futur abbé Liéthard, alors qu'il était encore prévôt<sup>(9)</sup>.

Vient alors l'acte de 1307 dont il a déjà été parlé, et qui enfin nous renseigne sur la seigneurie. Environ un siècle et demi plus tard, de nouvelles atteintes aux droits du prélat de Gembloux obligèrent le duc Philippe le Bon à reconnaître, une fois de plus, par une lettre patente du 3 octobre 1455, que l'abbaye possédait la totalité de la justice à Dion-le-Mont et que c'était donc à tort que Thierry van den Broeck, lieutenant du drossard de Brabant, était intervenu sur ordre du prince contre des habitants de la localité<sup>(10)</sup>.

Il faut en définitive attendre un document du 2 janvier 1623 pour disposer d'une description complète des droits possédés par les moines de Gembloux à Dion. Ce

jour marque d'ailleurs un tournant dans l'histoire du village. Sous l'emprise de graves difficultés financières, l'abbé et les religieux se virent en effet contraints de vendre Dion-le-Mont à un particulier, un certain Pierre Daems, écuyer et échevin d'Anvers, pour la somme de 17 500 florins. Le contrat fut signé par l'abbé Philippe Cloocman et par Sébastien Daems, fils dudit Pierre, le 2 janvier susdit à Gembloux; il fut approuvé par la communauté des moines le 26 avril 1623 et réalisé en présence des échevins de Louvain le 30 avril suivant<sup>(11)</sup>.

L'acte de vente décrit en détail l'objet de la cession. La seigneurie comprend :

- le village de Dion-le-Mont et les hameaux de Huttebize, d'Inchebroux et de Louvrange;
- les droits de haute, moyenne et basse justices;
- le droit d'établir un maire, des échevins et des sergents;
- le droit de nommer le curé, le chapelain de l'autel Saint-Nicolas en l'église du village et le marguillier;
- le droit de grâce;
- le droit de confiscation;
- le droit de succession des bâtards;
- le droit de morte main;
- le droit de lever les amendes;
- l'obligation pour tous les laboureurs, de consacrer une journée par an, à la Saint-Remy (1er octobre), à travailler sur les terres du seigneur;
- l'obligation pour tous les "manoeuvriers" de consacrer une journée par an aux foins dans les prés et pâturages du seigneur;
- l'obligation faite à tous les habi-

tants d'assister trois fois par an aux plaids généraux (le lendemain de la Quasimodo, le lendemain de la Saint-Remy et le lendemain du jour des Rois);

- le droit de lever la dîme dans l'ensemble du terroir, un tiers de celle-ci revenant au curé;
- le droit de lever chaque année (le 10 novembre) sur chaque ménage une "grasse pouille";
- le droit de lever, à la Saint-Etienne (16 décembre), les cens seigneuriaux qui se montent à un total de 140 chapons, 20 florins d'Artois, 9 setiers d'avoine et 6 muids de blé;
- enfin, une exploitation domaniale composée d'une "bonne cense" avec ses corps d'habitation et autres bâtiments, environ 65 bonniers de terres, vergers, jardins et viviers, 10 bonniers de prés et 26 bonniers de bois, surtout de chêne.

Le document énumère aussi les charges qui pèsent sur la seigneurie :

- 15 setiers d'avoine (par an) à payer au receveur ducal de Nivelles;
- 5 muids de blé;
- 50 florins aux chiens de Boitsfort<sup>(12)</sup>, c'est à dire à la meute ducal<sup>(13)</sup>.

Quelques remarques s'imposent à propos de cet acte de vente de 1623.

Tout d'abord, la description de la seigneurie fait encore allusion à des droits fort archaïques, comme les corvées sur les terres et prés du seigneur dont on observera toutefois qu'elles sont devenues pratiquement symboliques<sup>(14)</sup>.

Ensuite, il est curieux de noter que la cense seigneuriale compor-

te au total environ 100 bonniers. Même s'il est hasardeux — et rien ne permet à coup sûr — de jeter un pont entre l'acte de 987-991 et celui de 1623, on ne peut s'empêcher de penser aux cent bonniers de forêt acquis par Gembloux à la fin du Xe siècle. La cense, pour sa part, était baillée à ferme depuis longtemps<sup>(15)</sup>, comme le fut à l'occasion la dîme<sup>(16)</sup>.

Enfin la "terre et seigneurie" de Dion est, en 1623, qualifiée de "haute, souveraine et absolue". C'était un alleu, et, de ce fait, elle n'a jamais été relevée en tîef des ducs de Brabant et de leur successeurs, ce qui explique qu'elle n'est jamais mentionnée dans les archives de la Cour féodale de Brabant<sup>(17)</sup>. Bien plus, elle ne fut reprise que très tard dans la liste des localités formant la mairie de Mont-Saint-Guibert, au contraire

d'autres seigneuries haut-justicières, comme par exemple, Gembloux et Mont-Saint-Guibert qui avaient aussi pour seigneur l'abbaye de Gembloux<sup>(18)</sup>. Lorsque finalement, au XVIIe siècle, le village (la "paroisse") de Dion-le-Mont fut inclus dans cette liste, sa qualité d'alleu fut confirmée; au moment du changement de propriétaire, on lit en effet que le nouveau seigneur laïque, à savoir Pierre Daems, d'Anvers, "n'en a fait aucun reliefte a cause que le prelat [= l'abbé de Gembloux, l'ancien détenteur] le tenoit de Dieu et du soleil sans reliefte"<sup>(19)</sup>.

Nous savons que, depuis le début du XIVe siècle au plus tard, le duc de Brabant y avait imposé sa souveraineté, et qu'à ce titre, il y levait des aides et subsides. De fait, Dion-le-Mont fut repris dans les dénombremens de foyers qui

Années	DION-LE-MONT	DION-LE-VAL
1374 <sup>(21)</sup>	40 personnes taxables	66 personnes taxables
1437 <sup>(22)</sup>	30 maisons dont 17 de pauvres	33 maisons dont 23 de pauvres
1464 <sup>(22)</sup>	40 maisons	46 maisons
1472 <sup>(22)</sup>	31 maisons	46 maisons
1480 <sup>(22)</sup>	± 30(?) maisons dont 24 taxées <sup>(23)</sup>	± 42 maisons dont 34 taxées <sup>(23)</sup>
1492 <sup>(22)</sup>	16 foyers taxés	26 foyers taxés
1496 <sup>(22)</sup>	26 maisons dont 13 de pauvres et 1 inhabitée	41 maisons dont 19 de pauvres et 9 inhabitées
1526 <sup>(24)</sup>	54 maisons dont 8 de pauvres et 13 fermes	67 maisons dont 33 de pauvres, 6 fermes et 2 foyers vides

servaient à établir l'assiette de l'impôt. Ce sont d'ailleurs des documents, publiés par Joseph Cuvelier<sup>(20)</sup>, qui fournissent quelques renseignements sur l'importance relative de nos villages, sur le nombre d'habitations et sur la population. Le tableau suivant résume les données tirées de la publication de Cuvelier et présente également les indications relatives à Dion-le-Val.

On constate que, à l'époque considérée, Dion-le-Val était la localité la plus importante des deux, mais qu'il s'y trouvait aussi plus de pauvres. Quant à la diminution du nombre de foyers et à la chute de la population qui apparaît à la fin du XV<sup>e</sup> siècle elles sont à mettre au compte des troubles qui marquèrent la régence de Maximilien d'Autriche. En 1490, les deux villages furent même déclarés exempts d'impôts<sup>(25)</sup>; en 1489, la ville de Gembloux pour sa part avait été assiégée par des opposants à l'archiduc, et plusieurs villages voisins avaient été ravagés<sup>(26)</sup>.

Cette transition d'ordre démographique nous a déjà introduit dans l'histoire de Dion-le-Val.

Pour retracer l'histoire institutionnelle de cette dernière localité, on dispose essentiellement des archives de la Cour féodale de Brabant, de celles des officiers de justice (bailli du Roman pays et maire de Mont-Saint-Guibert) ainsi que des analyses laissées par Léopold Devillers des archives de l'abbaye d'Aulne, toutes sources qui furent exploitées par Alphonse Wauters<sup>(27)</sup>.

Il apparaît que la situation du Val était totalement différente de celle du Mont.

"Dion-le-Bas", au contraire de Dion-le-Mont, ne constituait pas un alleu et fut, pendant de longs siècles, partagé entre deux seigneurs laïques. Dès que les sources permettent d'y voir un peu clair — et pour cela il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle ! — il apparaît en effet que la moitié de la terre de Dion-le-Val s'est trouvée entre les mains d'une famille de Crétanges (alias de *Crakouwen*) puis que, par mariage, elle est passée aux Quarelemont, les uns et les autres se faisant plus communément appeler "de Dion"<sup>(28)</sup>. L'autre moitié appartenait à une famille dite de Bourdeaux (alias *Bordiaulx*, *Bourdials*, *Bourdeau*, *Bourdeaul*, *Bourdeaux*)<sup>(29)</sup>. En ce qui concerne le XIV<sup>e</sup> siècle, le dossier paraît devoir être entièrement revu, sur la base des livres de fiefs<sup>(30)</sup> et des comptes des reliefs de fiefs<sup>(31)</sup>.

Pour Alphonse Wauters en effet, la terre de Dion aurait été divisée dès le XIII<sup>e</sup> siècle en deux seigneuries, le fief de Bourdeaux représentant un tiers du total<sup>(32)</sup>. Or si l'on en croit le *Latynsboek*, Gilles de Bontez détenait en 1312 "de duce totam terram de Dyon", fief qu'il transmit à Guillaume de Bontez et qui passa ensuite à Hedwige, fille de ce dernier, puis au fils d'Hedwige et de Simon de Crétanges, prénommé Gilles<sup>(33)</sup>. D'autre part, une famille de le Herbe, de Bontez, tenait du duc un fief représentant le tiers d'une rente de 80 livres assignées sur différents biens et revenus, et notamment sur le moulin du Val<sup>(34)</sup>. Sauf erreur, il doit s'agir d'un fief de

bourse et non d'une seigneurie, mais la mention répétée du tiers de 80 livres peut être pour une part à l'origine de l'interprétation de Wauters. Par la suite, les de le Herbe semblent avoir accru leurs possessions à Dion et les avoir cédées à Gérard de Bourdeaux<sup>(35)</sup>.

En revanche, dès 1403-1404, c'est bien d'un partage de moitié de la seigneurie qu'il est question entre les "Dion" et les Bourdeaux<sup>(36)</sup>.

Les deux seigneurs détenaient chacun la basse et la moyenne justice, le duc de Brabant se déclarant haut-justicier et étant aussi suzerain de tout le terroir<sup>(37)</sup>. En réalité, il semble que les deux seigneurs participaient aussi à l'exercice de la justice criminelle, mais il leur était interdit de faire exécuter les sentences capitales. Des aveux de 1440 pour chacune des deux seigneuries signalent que les seigneurs avaient le droit d'arrêter les criminels, mais qu'ils devaient les livrer au représentant du duc<sup>(38)</sup>. D'autre part, lesdits seigneurs pouvaient saisir à leur profit les biens meubles du criminel, pour autant qu'ils se trouvaient dans le ressort de leur juridiction<sup>(39)</sup>.

Chacun des seigneurs avait sa propre cour de justice, avec son maire et ses échevins qui jugeaient, comme c'était aussi le cas pour l'échevinage de Dion-le-Mont, selon le droit de Louvain<sup>(40)</sup>. Dès le XV<sup>e</sup> siècle au plus tard, les trois échevinages — celui du Mont et les deux du Val — allaient d'ailleurs à chef de sens à Louvain<sup>(41)</sup>.

En 1614, la seigneurie de Bourdeaux, qui devait surtout s'étendre

à l'est et au sud du terroir, fut acquise par Gilles de Quarelemont dit de Dion, seigneur de l'autre partie de Dion-le-Val<sup>(42)</sup>. Ainsi fut reconstituée, sous un seul et même possesseur, l'unité administrative du village, qui ne constitua plus désormais qu'une seule seigneurie avec un seul échevinage<sup>(43)</sup>.

A Dion-le-Mont, le seigneur conserva, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le droit de nommer le curé et de lever la dîme. Ici encore la situation est totalement différente à Dion-le-Val. Dès avant 1250, dîme et patronat, qui étaient tombés entre des mains laïques, furent restitués à l'Eglise. En 1211 un certain Evrard, chevalier de Dion — dont on peut supposer, même si cela n'est pas dit expressément, qu'il était seigneur du Val — céda à l'abbaye d'Aulne la part de cette dîme et de ce patronat qu'il détenait en fief du duc de Brabant et dont il avait lui-même sous-loué une partie; cette cession se fit avec l'accord de l'évêque de Liège Hugues de Pierrepont<sup>(44)</sup>. Peu après, elle fut contestée par diverses personnes; le conflit fut définitivement réglé à l'avantage de l'abbaye en 1225<sup>(45)</sup>.

En décembre 1245, une autre part de la dîme et du patronat, représentant un tiers du total, fut, toujours du consentement de l'évêque de Liège (c'était alors Robert de Thourout), cédée au prieuré de Basse-Wavre, une dépendance de l'abbaye d'Atfigem, par un laïc du nom de Gilbert Scotin<sup>(46)</sup>.

Le partage du patronat explique le fait que, à la fin de l'Ancien Régime, la nomination du curé reve-

naît alternativement à l'abbé d'Aulne et à l'archevêque de Malines qui, depuis la réorganisation des évêchés dans nos régions à l'époque de Philippe II (1559-1560) était, *ex officio*, abbé d'Affligem.

Une dernière particularité est à signaler pour Dion-le-Val : les deux seigneurs y avaient chacun plusieurs petits vassaux, qui se trouvaient donc être des sous-vassaux du duc de Brabant<sup>(47)</sup>. Ce ne fut pas le cas dans l'autre village à l'époque où il dépendait de l'abbé de Gembloux. Le duc lui-même avait, à Dion-le-Val, d'autres petits vassaux directs<sup>(48)</sup>.

En résumé, on peut décrire de la manière suivante la situation institutionnelle de nos deux villages.

Tout d'abord les différences.

Dion-le-Mont constituait une seigneurie unique dont le seigneur fut, jusqu'en 1623, une institution ecclésiastique. C'était un alleu, qui ne relevait donc pas en fief du duc de Brabant, lequel n'exerçait sur le village que quelques droits de "souveraineté". Le seigneur y jouissait de la haute justice sans aucune restriction; il avait notamment le droit de grâce. Il possédait aussi le patronat, c'est-à-dire le droit de nommer le curé, et la dime.

À Dion-le-Val, le terroir fut longtemps — mais depuis quand? — partagé en deux seigneuries laïques relevées en fief du duc de Brabant. Les seigneurs n'y disposaient pas de la totalité des droits de justice, le "souverain" s'étant approprié — ou s'étant réservé — la haute justice ou du moins la part la plus éminente de celle-ci. Depuis le XIIIe siècle, patronat et di-

me avaient été rétrocédés à l'Eglise, en la personne de l'abbé d'Aulne (pour deux tiers) et de l'abbé d'Affligem (pour un tiers).

Il y avait néanmoins des points communs.

Les seigneurs du Mont et du Val avaient chacun une cour échevinale, avec maire et échevins. Les trois cours jugeaient au droit de Louvain, ce qui, il faut le remarquer, n'était pas si fréquent dans cette région — la mairie de Mont-Saint-Guibert — où plus de la moitié des échevinages suivaient le droit de Liège et plus d'un quart celui de Nivelles.

Situés dans une zone qui ne fut que tardivement annexée au duché de Brabant (à la fin du XIIe siècle) après avoir été longtemps liégeoise, les deux villages furent incorporés à la mairie de Mont-Saint-Guibert lors de l'organisation des circonscriptions judiciaires dans l'est du duché<sup>(49)</sup>. D'autre part, comme les ducs n'avaient pas de revenus dominiaux ni au Mont ni au Val, ces localités ne dépendaient, à l'époque considérée, d'aucune des recettes régionales duciales<sup>(50)</sup>. En revanche, en matière fiscale, c'est-à-dire pour la levée des aides et subsides, les deux Dion furent, à partir du XVe siècle, rattachés au quartier de Louvain.

SIGLES UTILISÉS. AGR = Archives Générales du Royaume. — CC = Chambre des Comptes. — C.R.H. = publications de la Commission royale d'Histoire. — G.S.N. = Grilles scabineuses de l'arrondissement de Nivelles.

(1) Aux AGR, ces archives ont été rangées dans la série des "grilles scabineuses". Dans d'autres dépôts d'archives, la terminologie utilisée parle d'"archives seigneuriales" ou d'"archives locales".

(2) L'abbaye d'Affligem et son pleuré de Basse-Wavre ont des archives bien conservées, quoique dispersées dans plusieurs dépôts d'archives (voir *Monasticon belge*, I, IV, *Provinces de Brabant*, vol. 1, Liège, 1964, pp. 17-18 et 111-112, ainsi que A. d'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. III, *Abbayes*, Bruxelles, 1922, pp. 21 et suiv. et 83 et suiv.). E. de MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, s.l.n.d., a publié les chartes de 1088 à 1245, aucune ne concerne Dion-Valmont. — Aulne est plus pauvre, surtout depuis l'incendie des Archives de l'Etat à Mons en 1940 (sur l'état ancien du fonds, voir U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I, *Provinces de Namur et de Hainaut*, Maredsous, 1890-1897, pp. 329-330; sur le drame de 1940, voir A. LOUANT, *La grande nuit des Archives de l'Etat à Mons*, dans *Miscellanea historica in honorem Atharii De Mayer*, t. II, Louvain-Bruxelles, 1948, pp. 134-135 et plus précisément la p. 134B); le chartier qui comportait une centaine d'actes de 1173-1174 à 1824 a été entièrement perdu par L. DEVILLERS, *Notice sur le chartier de l'abbaye d'Aulne*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, 1869, pp. 222-251; il en est de même du cartulaire le plus important (L. DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Aulne*, *ibid.*, t. IV, 1863, pp. 237-280 et tome V, 1864, pp. 193-422 + table); un autre cartulaire est actuellement la propriété de M. et Mme Anhani de Winghe à Beausart. — Florival n'a conservé que 7 chartes du XIIIe au XVIIe siècle (*Monasticon belge*, I, IV, *Provinces de Brabant*, vol. 2, Liège, 1968, pp. 475-478, notice d'E. BROUETTE, voir aussi A. d'HOOP, *op. cit.*, pp. 194-195). — le chartier de Gembloux est, lui aussi, très pauvre (voir J. BOVESSE, *Inventaire général sommaire des archives ecclésiastiques de la province de Namur*, Bruxelles, 1982, pp. 211-214), de même que celui de l'abbaye de Villers, qui heureusement, a de même que son pleuré (plus forme) de Moimont, conservé plusieurs cartulaires (*Monasticon belge*, I, IV, vol. 2, pp. 341 et suiv., notice d'E. BROUETTE. — A. d'HOOP, *op. cit.*, t. III, pp. 452 et suiv. et 483 et suiv.); ces cartulaires ne contiennent malheureusement pas d'actes relatifs aux deux Dion (G. DESPY, *Inventaire des archives de l'abbaye de Villers*, Bruxelles, 1956).

(3) L'acte a été pub. à par J.F. WILLEMS, *De Brabantische Yessien*, t. I, Bruxelles, 1839, pp. 788-789 (C.R.H. 10-42) et par G.G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, 1921, pp. 152-153. — Mont-Saint-Guibert et Dion constituaient deux seigneuries distinctes.

(4) Ce sont les dates extrêmes de l'abbatiale d'Hériward, acquéreur des biens dont il est question dans l'acte.

(5) Actuellement la Plassa et (voir C. VAN GRAFENBROECK, *Le vie d'un village - Dion-le-Mont*, (Dion-Valmont), s.l.d.), p. 6, et J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, Arrondissement de Nivelles, canton de Wavre*, Bruxelles, 1873, p. 125) L'acte de 987-991 est connu par une copie insérée dans les *Gesta abbatum Gemblacensium* de Sigebert de Gembloux et rééd. par G.G. ROLAND, *op. cit.*, pp. 29-30 (avec renvoi aux éditions antérieures). Sur la valeur des *Gesta*, voir le remarquable article critique de M. de WAHA, *Sigebert de Gembloux leussaire? Le chroniqueur et les "sources anciennes"* de son abbaye, dans *Revue belge de Philologie et d'histoire*, t. LV, 1977, pp. 993-1036. Heureusement pour la célébration du millénaire, l'acte de 987-991 trouve grâce aux yeux de M. de Waha (*ibid.*, 1019-1022).

(6) G.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 32.

(7) *ibid.*, p. 44.

(8) *ibid.*, pp. 88-92.

(7) Voir le récit des Gestes, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. VII, Hanovre, 1846, p. 549, repris par J. TARLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 178.

(8) Copie aux A.G.R., Chambre des comptes, reg. n° 8, fol. 421 v°-422 r°. Analyse dans C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 204. — Voir aussi TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 177.

(9) Ces documents sont conservés en copie du XVIII<sup>e</sup> s. aux A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont, n° 2300. — Ils ont été édités par Ch. VAN CRAENENBROECK, *op. cit.*, pp. 73-75. — Analyse dans TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 178 et, d'après une autre copie, dans C.G. ROLAND, *op. cit.*, pp. 283-284. Sur cette vente et sur son contexte, voir L. NAMECHÉ, *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions. Gembloux, 1822*, p. 217 et J. TOUSSAINT, *Gembloux, la ville et l'abbaye, Gembloux, 1977*, pp. 349-350.

(10) La lexie (rappelons qu'il s'agit d'une copie du XVIII<sup>e</sup> s.) donne les "chicours" de Boisfort, ce qui n'a pas de sens.

(11) Sur la route ducale, voir Y. TOURNEUR, *Les origines de Boisfort et la Maison des Veneurs, XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bull. de la Classe des Lettres de l'Acad. de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. 48, 1902, pp. 345-363. — Ruinée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la Maison de chasse de Boisfort venait d'être restaurée par les archiducs (voir P. VERHAEGEN, *Watermaai Boisfort depuis son origine jusqu'à nos jours*, [Boisfort], s.d., p. 10).

(12) Sur la presque disparition des corvées dans une région toute proche de nos villages, voir L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge (1190-1420)*, II, *La seigneurie foncière*, Namur, 1943, pp. 112 et suiv.

(13) Voir notamment C.G. ROLAND, *op. cit.*, pp. 240 et 273.

(14) *Ibid.*, pp. 240 et 252.

(15) Dion-le-Mont ne figure pas dans le *Latynsboek* de la première moitié du XIV<sup>e</sup> s. [publié par L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, C.R.H., in-8<sup>o</sup>], ni en général dans L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, Bruxelles, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, 1870-1884.

(16) La liste des villages de la manse de Mont-Saint-Gulben est fournie, chaque année à partir du début du XV<sup>e</sup> s. (après la création de la Chambre des comptes de Bruxelles en 1404), par les comptes du bailli du Roman Pays (voir A.G.R., Chambre des comptes, 12 803 et suivants, *passim*) et plus tard par ceux du malte de Mont-Saint-Gulben (*ibid.*, 12877).

(17) A.G.R., Chambre des comptes, 12877, compte de 1619-1625, fol. 3 v°.

(18) Voir J. CUVÉLIER, *Les dénombrements de la vers en Brabant (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, 2 vol., 1912-1915, C.R.H., in-4<sup>o</sup>, pp. CXCII, 7, 157 et 480-461.

(19) *Ibid.*, p. 7.

(20) *Ibid.*, p. 460.

(21) En 1480, comme en 1492, on ne connaît le nombre exact que des maisons taxées. Le nombre de "maisons réelles probables" pour 1480 est une extrapolation de Cuvélier.

(22) *Ibid.*, p. 461.

(23) *Ibid.*, p. CXCIII.

(24) J. TOUSSAINT, *op. cit.*, pp. 219-220.

(25) TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, pp. 181 et suiv.

(26) Pour la généalogie de ces seigneurs de Dion, voir *ibid.*, p. 184.

(27) Pour la lignée des Bourdeaux et de leurs successeurs, voir *ibid.*, p. 185.

(28) Le *Latynsboek*, le *Stichtboek* (révisé vers 1355) et le *Spechtboek* (1374). A.G.R., C.F.B., 1 à 4.

(29) A.G.R., C.C., 17144 et 17145. Les comptes conservés à la Chambre des comptes commencent en 1366. Une partie de doubles existait à la Cour féodale, mais ne s'éleva qu'en 1418 (C.F.B., 396).

(30) C'est de même ce qu'il écrit en parlant dudit lieu (TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 185), car un peu plus haut (p. 184), il affirmait que la terre de Dion appartenait aux Bonlez au XIV<sup>e</sup> s.

(31) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires*, pp. 95-111 et 295.

(32) Dans l'aveu fait en 1497 par Jacques de Bourdeaux de sa seigneurie de Dion-le-Val, il est question d'un moulin en ruine de lui rapporté (A.G.R., C.F.B., 583, n° 2700).

(33) L. GALESLOOT, *Le livre des feudataires*, p. 81. — Gérard est dit détenteur de deux lieux ducaux d'une va sur totale de 60 livres.

(34) A.G.R., C.C., 12803, fol. 18 r°-v°.

(35) *Ibid.*, *passim* et C.C., 12877, *passim*.

(36) TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 184. — A.G.R., C.F.B., 10, fol. 53 v°-54 r° (pour Bourdeaux) et 58 v°-60 (pour Guillaume de Quarrelmont).

(37) Pour la seigneurie tenue par Guillaume de Quarrelmont, voir l'aveu de 1440 mentionné à la note précédente; pour celle tenue par les Bourdeaux, voir un aveu de 1497, A.G.R., C.F.B., 583, n° 2700.

(38) A.G.R., C.C., 12877, *passim*. — Pour Dion-le-Mont, voir *ibid.*, compte de 1607-1619, fol. a v°.

(39) B. RYL, *Les juradictions seigneuriales dans le duché de Brabant (des origines à la fin du X<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, 1865, p. 280.

(40) TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 185 et A.G.R., C.F.B., 12877, compte de 1619-1625.

(41) Voir par exemple A.G.R., C.F.B., 839, n° 7348.

(42) Acte de l'évêque de Liège édité par E. PONCELET, *Actes des évêques de Liège. Hugues de Pierre-*

*mont*, 1200-1221, Bruxelles, 1841, C.R.H., in-4<sup>o</sup>, pp. 96-97.

(43) Originaux de l'acte de Robert de Thourout aux A.G.R., Archives ecclésiastiques du Brabant, 4609, n° 120. — Cet acte a pu servir à Alphonsa Wauters pour affirmer que la seigneurie de Dion-le-Val était pour un tiers entre les mains dudit Scollin (TARLIER et WALTERS, *op. cit.*, c. de Wavre, p. 185).

(44) Voir les d'itératives aux A.G.R., C.F.B., 583, n° 2644 et 613, n° 4717.

(45) Ch. KERREMANS, *Étude sur les circonscriptions judiciaires et administratives du Brabant et les officiers attachés à leur tête par les ducs antérieurement à l'établissement de la Maison de Bourgogne (1406)*, Bruxelles, 1846, Mémoires de l'Acad. Cl. des Lettres, coll. in-8<sup>o</sup>, t. XLIV, fasc. 2, pp. 49 et 51.

(46) Voir la carte dressée par M. MARTENS, *L'administration du domaine ducal en Brabant au moyen âge (1250-1406)*, Bruxelles, 1954, Mémoires de l'Acad. Classe des Lettres, coll. in-8<sup>o</sup>, t. XLVIII, fasc. 1.

## Les Seigneurs de Dion-le-Mont et de Dion-le-Val aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Charles VAN CRAENENBROECK

Dion-le-Mont et Dion-le-Val, deux villages très proches et pendant deux histoires différentes. Dion-le-Mont a eu des seigneurs qui ne s'y fixèrent jamais. Dion-le-Val eut son château et des seigneurs qui y résidèrent.

### Dion-le-Mont

Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la plus grosse partie des terres de Dion-le-Mont appartenait à l'abbaye de Gembloux. Mais les ennuis financiers auxquels l'abbaye est confrontée l'obligèrent à aliéner une partie de ses propriétés et les possessions de Dion-le-Mont furent mises en vente.

Après bien des difficultés, des tergiversations, l'année 1623 est décisive. Un acquéreur se présente. Sébastien Daems achète la terre et seigneurie de Dion-le-Mont pour 17.500 florins au nom de son père Pierre Daems, écuyer et échevin d'Anvers.

L'acte de vente est signé le 20 avril 1623. Il spécifie qu'il s'agit de la haute souveraine et absolue ter-

re et seigneurie de Dion-le-Mont et les trois hameaux en dépendant à savoir: Hutteblize, Inchebraux et Louvrange.

Les privilèges attachés au domaine ont été décrits dans l'article précédent (voir M. Uytendaele).

En plus de ces droits, Pierre Daems acquiert une "bonne cense avec ses manoirs et édifices" contenant en terre labourable, jardins, vergers à fruits et viviers, soixante-cinq bonniers environ, dix bonniers de belles et bonnes prairies et pâturages, vingt-cinq bonniers de beaux bois plantés tant en chêne pour bâtir comme aussi un grand nombre de jeunes chênes<sup>(1)</sup>.

Pierre Daems était aussi seigneur de Noirmont.

### La famille Gallo de Salamanca.

Pierre Daems laisse ses biens à son fils Sébastien qui resta célibataire. Sa sœur Marie avait épousé François Gallo de Salamanca, appelé aussi chevalier d'Escalada.

Son fils aîné, Antoine hérita la

seigneurie de Dion-le-Mont de son oncle Sébastien Daems. Du vivant d'Antoine la seigneurie fut érigée en comté par lettres patentes de Madrid du 16 décembre 1665. Ce sont les armoiries de la famille Gallo : "d'argent à trois coqs de sable, l'un sur l'autre, barbés, crévés et membrés de gueules, à la bordure de même, chargée de huit flanchis d'or, l'Écu sommé d'une couronne à treize perles, dont trois relevées et tenu par deux lions d'or" qui ont été concédées comme armoiries à la commune de Dion-le-Mont par arrêté royal du 28 février 1961. Ces armoiries, moins la couronne, sont représentées sur la tunique qui recouvre la cuirasse de Juan Lopez Gallo et de ses fils, dans un tableau de Pierre Pourbus les représentant. Ce tableau se trouve au Groeninge Museum à Brugge.

À la mort d'Antoine de Salamanca en 1677, le comté de Dion-le-Mont passe à son fils Jean Gallo. Ce dernier, resté célibataire, meurt sans laisser de descendant.

Le comté revient alors par héritage au frère de Jean, *Lionel*, né en 1667.

*Lionel Gallo de Salamanca y Lima* est lieutenant général des armées de Sa Majesté catholique, lieutenant gouverneur de la ville de Mons. Il a épousé Gabrielle Claire, sa cousine, fille de Pierre Gallo de Salamanca, seigneur d'Ahln, Laval et Remagne, son oncle. Lionel meurt en 1707, sa femme le 27 septembre 1747. La pierre tombale des deux époux se trouve dans le chœur de l'église de Noirmont.

La comtesse était stricte quant aux privilèges dont jouissaient les

seigneurs, car elle croit utile en 1725 de rappeler à ses sujets les corvées auxquelles ils sont astreints. Elle leur remémore :

"- que tout laboureur de la haute cour de Dion ait tous les ans à se trouver le jour de la Saint-Remy aux terres du seigneur avec leurs chevaux, herses et charrues pour y labourer s'il s'est trouvé convenable et cela conformément aux droits et privilèges de la Dame Comtesse, à peine d'amende et d'y être obligé par voie de justice.

- que tous autres habitants et sujets de la haute cour de Dion le Mont, n'ayant ni chevaux, ni charrie, ni herse aient à s'acquitter d'une journée de fenage par an aux prairies, pâturages du seigneur, conformément aux anciennes obligations, à peine d'amende et d'y être obligés par justice après que le sergent les aura avertis du jour.

- requiert la dame comtesse que son officier ait à se transporter dans la maison de chaque de nos sujets de notre hauteur de Dion-le-Mont, d'abord d'après le trépas d'un chef de famille de nos sujets, soit mari ou femme, pour y lever de notre part le droit de mortemain, lequel nous appartient en conformité de nos anciens droits et privilèges, lequel droit consiste à la meilleure pièce de meuble après le trépas de chaque chef de famille, saisir le plus beau cheval, vache, joyau, habit ou autre pièce de meuble." (2).

#### La famille d'Arberg.

La fille de Lionel Gallo de Salamanca et de Claire Gabrielle, Marie-Madeleine née en 1699, épou-

se le 19 mai 1731, le comte *Charles Antoine d'Arberg*. L'épouse apporte dans sa corbeille les terres et seigneurie du comté de Dion-le-Mont avec tous ses droits, puisqu'il n'y a plus d'héritier mâle, son frère Léonard François étant mort en 1730, à l'âge de 23 ans. Charles Antoine, comte d'Arberg, est aussi comte de Valengin et du Saint-Empire, marquis de Tricères, comte de Beaufort. Son épouse était-elle souffrante ? Toujours est-il que le 9 octobre 1740, elle rédige dans sa maison de Namur son testament par lequel elle institue son époux son héritier universel et absolu. Elle meurt en 1748 à Ruremonde où elle est enterrée. Son époux lui fait faire une pierre tombale qui se trouve dans le chœur de l'église de Noirmont.

Charles Antoine d'Arberg relève la seigneurie et comté de Dion-le-Mont par relief du 6 avril 1748. Resté veuf, sans enfant, il se remarie à Bruxelles en 1762 avec Philippine-Charlotte, comtesse de Limminghe, née en 1749. Le comte de Limminghe, son père, était seigneur de Grez. Au moment du mariage de sa fille, il se trouvait en Espagne, au camp devant Almeida ; il envoie une procuration qui est acceptée par le notaire. Dans l'acte de mariage du comte d'Arberg, il institue sa seconde femme, Philippine-Charlotte de Limminghe, sa seule et unique héritière et légatrice universelle (3). Leur union ne fut pas longue ; le comte meurt en février 1768 : sa femme a 19 ans.

Le comte d'Arberg, seigneur de Dion-le-Mont, tout comme ses prédécesseurs, néglige ses devoirs envers la communauté. On sait,

d'après les dires du curé Mathieu qui s'installa à Dion-le-Mont en 1729, que l'église se trouve en pitoyable état, de même que la maison pastorale. En 1750, le curé Gérard Collet trouve les biens dans le même état. "(la cure) est construite de terre et d'argile, possède un toit en paille et un grenier dont le plancher et les montées sont entièrement détruits et irréparables". Toutes les demandes d'aménagement adressées au seigneur restant sans écho, le curé adresse une requête au Conseil Souverain de Brabant contre le comte d'Arberg en vue d'améliorer cet état de chose. Le comte est sommé de faire bâtir à Dion-le-Mont une maison pastorale en briques avec une cour convenable, four fournil, puits et privé, et en attendant la fin des travaux, de procurer une demeure décente au misérable curé.

La cure fut construite entre 1750 et 1760 et sert encore de nos jours. En 1761 un accord passé entre le curé Gérard Collet et les maîtres et échevins de Dion-le-Mont d'une part et le comte d'Arberg consentant "que son Excellence le comte d'Arberg seigneur de ce lieu et décimateur pourra faire raser la vieille église et en transporter les matériaux de ladite église pour la construction d'une nouvelle à faire sur un journal de terre tiré hors la closière Pecquet grande d'un bonnier". Il est déclaré plus loin "que sa susdite excellence pourra jouir et s'approprier du cimetière où est la vieille église et n'y faire planter que des arbres de haute fustée qui seront et resteront toujours à son propre profit conditionné néanmoins que les

susdits comparants pourront y faire bâtir et construire un petit calvaire afin que ledit cimelière ne soit jamais profané et qu'ils puissent pour cet effet y faire planter une vive haie autour ainsi qu'ils trouveront convenir" (4).

La comtesse d'Arberg est gaspilleuse et a besoin d'argent. En 1779 elle vend la seigneurie de Dion-le-Mont. La même année elle demande un prêt de cinquante mille florins au comte Thierry d'Alsace, son voisin de Dion-le-Val. Elle donne comme garantie "tous ses biens meubles et immeubles présents et futurs, spécialement un certain fonds situé à Dion-le-Mont grand de dix-neuf bonniers huit verges" et elle accepte d'en payer une rente héréditaire de deux cents florins courant par an. (l'intérêt d'une hypothèque se compte donc à 4%). La famille s'émeut et prend contre elle un décret de curatelle le 4 janvier 1780, qui sera levé le 13 avril 1780, confirmé le 16 août 1780. En 1782 la comtesse d'Arberg se retire dans sa maison de campagne.

#### La famille de Beekman

Le 29 avril 1779 la comtesse de Limminghe vend à Messire Jean Henri de Beekman, par devant notaire à Bruxelles, les droits de seigneur honorifiques et pécuniaires sur la seigneurie et comté de Dion-le-Mont y compris les trois hameaux de Huttebize Inchebroux et Louvrage.

Il porte dorénavant les titres de baron de Vieusart, seigneur de Corroy, Neusart, Dion-le-Mont, Saint-Lambert-Libersart et Val-en-Wavre, Chambellan de S.M. l'Em-

pereur, roi de Hongrie et de Bohême.

Jean Henri Joseph de Beekman-Vieusart fut échevin de la ville de Bruxelles de 1765 à 1776 et de 1782 à 1787. Il devint bourgmestre de cette ville de 1788 au 23 décembre 1789 puis reprit ses fonctions en 1791 et 1792. Il habitait à Bruxelles rue des Boiteux. Au seigneur de Beekman revient :

- la haute moyenne et basse justice
- le droit d'y établir mayeur, échevins, greffier, sergent et mambour des pauvres
- le droit de chasse et de pêche
- l'école avec le droit d'y nommer le maître
- le pilori avec la place du seigneur
- les cens seigneuriaux dépendant de ladite seigneurie et comté
- les poules dues par chaque ménage
- le droit de confiscation des successions des bâtards
- le droit de lever toutes amendes de quelque nature qu'elles soient
- le droit de rémissionner les délits capitaux
- le droit de faire tenir les plaids généraux de la communauté
- le droit de morte-main et de corvée qui s'exerceront sur la ferme de l'abbaye de Villers.

On constate que ce sont les mêmes droits que le seigneur exerçait lors de l'achat de la seigneurie par Pierre Daems. Un siècle et demi ont passé sans la moindre évolution.

Cependant la dame venderesse se réserve certains droits et propriétés.

Elle continuera, sa vie durant, à jouir de l'exercice du droit de ré-

missionner les délits capitaux

- elle continuera à avoir son banc dans le chœur de l'église et à recevoir l'eau bénite à la main (c.à.d. que lors de ses visites à l'église, le curé venait à l'entrée et présentait l'eau bénite au doigt)

- elle se réserve la pleine propriété et jouissance de la ferme avec toutes terres, prés et bois qui lui appartiennent au dit lieu

- la dîme
- le droit de planter sur les communes et grands chemins
- le droit de collation de la cure, du bénéfice de Saint-Nicolas et d'un mambour de l'église
- le droit de corvée et de morte-main à charge d'autres habitants que l'abbaye de Villers" (5).

Ainsi se termine, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'histoire des seigneurs de Dion-le-Mont. Quant aux terres qui leur appartenaient, elles passèrent aux mains de Mr. Huytens, qui les vendit en 1852 à Madame Ernst, veuve du Ministre de la Justice. D'après l'Atlas cadastral parcellaire de Popp, elle possédait à Dion-le-Mont 110 ha 11 a 80 ca.

#### Dion-le-Val

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Jossine de Dion, fille de Gilles de Dion, dernière de la branche brabançonne, fait relief de la seigneurie le 16 juin 1627.

1. Elle épouse Jean de Hennin-Liétard, baron de Fosseux, seigneur de Cuvillers et de Blicquy.

La seigneurie de Blicquy dont nous reparlerons à diverses reprises fut achetée par Louis de Hennin-Liétard à Antoine de Crécy. Cette vente fut agréée par Philippe

Il par lettre du 13 septembre 1594 (6). Ce Louis de Hennin-Liétard, seigneur de Cuvillers, baron de Fosseux, créé chevalier par lettres du 28 décembre 1596 avait épousé Françoise de la Fisse. Leur premier enfant fut Jean qui épousa Jossine de Dion.

Le nouveau seigneur de Dion-le-Val avait comme armoiries : "de gueules à la bande d'or", celles que l'on voit sur la gravure de Harrewijn. Après contestation, la seigneurie de Dion-le-Val revint définitivement à Jean de Hennin en 1634 (7). Il en fit relief le 7 septembre 1647. Jossine meurt le 4 avril 1633. Elle est inhumée à Blicquy.

Les époux ont plusieurs enfants.

1. Gilles François, mort jeune. Sa pierre tombale est scellée dans le mur extérieur de l'église de Blicquy.

2. Jean-Jacques ou aussi Maximilien (qui suit sous II)

3. Charles

4. Philippe-Albert qui épouse Madeleine de Gand Villain dite de Saint-Jean, chanoinesse de Nivelles (8).

5. Robert, seigneur de Burgaut. Marié le 30 août 1663 à Florence Thérèse de la Kéthulle. Robert meurt le 20 septembre 1680. Florence le 29 juill. 1682. Leur pierre tombale se trouve dans l'église de Blicquy contre le mur de gauche. Elle est surmontée de deux branches feuillues qui se croisent sous les deux armoiries surmontées d'une couronne. Celle-ci, comme les deux armoiries ont été martelées, probablement à la Révolution française.

6. Elisabeth, chanoinesse de Maubeuge, mariée à Gabriel de Wilsocq seigneur de Bomy, de la

Couture, d'Agronsart.

7. Claire-Eugénie, chanoinesse de Nivelles, reçue en 1637. Morte en 1693.

8. Marie-Thérèse, chanoinesse de Nivelles. Mariée à Charles de Cottrêt. Morte le 11 mai 1688.

II. Jean Jacques (suivant l'Annuaire de la Noblesse et Spillemaekers)

Maximilien de Hennin-Liétard (d'après les pierres tombales, Leroy et T.W.)

Le Roy dit: "Jossine épousa Jean de Hennin-Liétard, baron de Fosseux, seigneur de Blicquy, Cuvillers, etc... Ils eurent entre autres Maximilien qui fut baron de Fosseux, seigneur de Blicquy, Dion-le-Val et espousa en l'an 1647 M. de Wignacourt chanoinesse de Nivelles décédée l'an 1674"

Il est baron de Fosseux, seigneur de Cuvillers, de Dion-le-Val, de Blicquy, pair du Cambrésis. Il épousa en 1647, Françoise de Wignancourt (ou Wignacourt ou Wignancourt), chanoinesse de Nivelles.

On le nomme aussi Maximilien d'Alsace. La maison d'Alsace est unie à la maison des Hennin-Liétard depuis le XIIe siècle. Maximilien fit relief de la seigneurie le 28 septembre 1657.

En 1658, de Hennin-Liétard et les seigneurs de Basse-Wavre, de Bossut et d'Archennes adressent une supplique au roi pour que les frères Mineurs puissent établir un couvent à Wavre. La requête fut suivie d'effet.

Françoise de Wignacourt mourut le 2 février 1668. La date de décès de Maximilien n'est pas connue. Tous deux sont décédés à Blicquy

où ils furent probablement enterrés.

Ils eurent plusieurs enfants:

1. Marie-Claire morte en 1669 à onze ans

2. Philippe Joseph

Leur pierre tombale conjointe est à Blicquy, dressée contre le mur gauche intérieur de l'église.

III. Philippe Albert François, marquis d'Alsace, seigneur de Dion.

Né vers 1648. Fit relief de la seigneurie le 7 novembre 1668. Le 28 août 1711 il rédigea un testament passé devant le notaire Corbeau de Wavre, en faveur de son frère Robert Ferdinand. Décède le 9 septembre 1718 à Dion-le-Val (registre paroissial des décès).

IV. 4. Robert Ferdinand de Hennin-Liétard

Né vers 1650. Reste célibataire. Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel du Régiment de Bigorre. Hérite la seigneurie de Dion-le-Val de son frère aîné Philippe-Albert. Laisse par testament passé devant maître Corbeau de Wavre, la seigneurie à son neveu Théodore, fils de son frère cadet Maximilien. Décède à Dion-le-Val le 18 novembre 1718 (registre paroissial des décès).

5. Maximilien, qui a un fils, Théodore Edouard (qui suit sous V).

V. Théodore Edouard. Chevalier, baron de Fosseux.

Epouse Marie-Thérèse de Cornelio. Fait relief de la seigneurie le 24 juillet 1719, héritée de son oncle Robert-Ferdinand. Décède le 11 octobre 1726. Son épouse

meurt le 4 avril 1743.

Leur pierre tombale est accolée au mur N. de l'église de Dion-le-Val.

Au sommet de la pierre, cinq armoiries. Au centre, mi-parti, à gauche: Hennin-Liétard, à droite: Cornelio. Deux écus à gauche: les parents du seigneur, Maximilien d'Alsace Hennin-Liétard et Françoise de Wignacourt (3 fleurs de lys). Deux écus à droite: les parents de l'épouse: Quentin de Cornelio chevalier et Marie Catherine Duriez.

Les époux ont comme enfants:

1. Jeanne Catherine Constance d'Alsace

Elle décède le 30 juin 1722 après avoir établi son testament.

2. Une soeur, religieuse à Berlaimont à Bruxelles.

3. Une autre soeur également religieuse à Berlaimont à Bruxelles.

4. Théodore Egide d'Alsace Hennin-Liétard, tuteur de son frère cadet François. Hérite la seigneurie de Dion-le-Val de son père. Celle-ci passe après sa mort à son frère François-Joseph.

Jean François Joseph (qui suit sous VI)

VI. Jean François Joseph de Hennin-Liétard, marquis d'Alsace.

Toparque de Dion-le-Val (tel que mentionné dans le registre des baptêmes de Dion-le-Val en date du 2 novembre 1724)<sup>(10)</sup>.

Il naît en 1703. Hérite Dion-le-Val de son frère Théodore Egide. En fait relief le 14 octobre 1722. Epouse en Artois, le 28 juin 1731, Marie Catherine Joséphe de Partz, née marquise Pressy. Ils ont sept enfants.

1. Marie Françoise Joséphe née et baptisée le 9 mai 1732.

Dame d'honneur de l'Impératrice Reine. Epouse le 2 juin 1753 Jérôme Joseph Melchior de Ranuzzi, sénateur de Bologne, comte de Porrets, chambellan. Elle décède à Bologne le 25 août 1759.

2. Jean François Joseph, né et baptisé le 23 mai 1733 (qui suit: VI)

3. Emmanuel Adrien Joseph né et baptisé le 4 mai 1734 et décédé le 8 mai 1734.

4. Marie-Thérèse Alexie née et baptisée le 31 mai 1735 (qui suit)

5. Marie-Thérèse Françoise Antoinette Dorothee, née et baptisée le 27 septembre 1736. Religieuse à l'abbaye noble d'Avesnes-lez-Bapaume.

6. Antoine Albert Ferdinand Joseph, né et baptisé le 18 mars 1738, décédé à Arras le 30 avril 1753.

7. Théodore Antoine Gaston Joseph, dénommé souvent Thierry. Né et baptisé le 8 août 1741, dit Chevalier d'Alsace (qui suit).

La mère meurt dix-huit jours plus tard, le 26 août 1741.

François, le père, décède au château le 24 août 1776. La pierre tombale des époux est accolée au mur N.E. du chœur de l'église. L'inscription est surmontée des armoiries des Hennin-Liétard soulignées à gauche par un animal fabuleux mi-lion à la partie inférieure, mi-aigle à la partie supérieure: à droite les armoiries de de Partz accolées d'un homme sauvage tenant massue. Les armoiries sont surmontées d'une couronne de marquis.

Le 12 novembre 1736, François de Hennin-Liétard reçoit de Dame Thérèse Gielis Hujoel, douairière de Messire Antoine François Char-

liers, conseiller et avocat fiscal du Souverain Conseil de Brabant, une somme de 20.000 florins à charge d'une rente de 800 florins. Il donne en gage sa seigneurie de Dion-le-Val.

En 1737, par acte du 7 septembre, il loue la franche taverne de Dion-le-Val à Gilain Leurquin, mais il se réserve le colombier. Il renouvelle le bail le 15 novembre 1746.

François de Hennin-Liétard agrandit considérablement les propriétés de la famille en acquérant au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle de nombreuses parcelles de terres. Nous en avons totalisé 91, compte fait d'après les actes de vente, s'étendant de 1741 à 1767.

#### VII Jean François Joseph

Marquis d'Alsace Hennin-Liétard, comte de Bourlemont, baron de Fossex, seigneur de Dion-le-Val et de Wavrans. Chambellan de leurs Majestés Impériale et Royale, Capitaine puis lieutenant-colonel au Régiment de Los-Rios. Né à Dion-le-Val le 23 mai 1733. Epouse Albertine Françoise Van de Werve le 19 mars 1768.

Le 26 février 1770 il crée une rente à son frère Jean et sa sœur Alix, rente de 1301 livres 19 sols pour une somme de 52.078 livres 6 sols ou 28.353 florins délaissés par leur père et mère<sup>(1)</sup>.

Le 13 novembre 1776 il relève divers biens avec le comte Thierry son frère. Fait relief de la seigneurie le 19 février 1778. Il cède ses biens à Thierry D'Alsace et Marie-Thérèse Alix par un acte reçu par les échevins de Dion-le-Val en date du 26 février 1779.

Il a deux enfants :

1. Pierre Simon d'Alsace
2. Joseph Antoine Baudouin d'Alsace.

Tous deux sont allés habiter en France

#### VIII. Thierry Gaston Antoine, comte d'Alsace

Né le 8 août 1741. Reçoit la seigneurie en 1779, conjointement avec sa sœur

Il décède ab intestat à Louvain le 7 octobre 1795

#### Marie Alix Thérèse

Née à Dion-le-Val le 31 mai 1735

Dame d'honneur de l'Impératrice Reine

Quand et pourquoi a-t-elle quitté le château, laissant la place à son neveu et à sa nièce venus de France ? Mystère.

Une note de l'abbé Allart, curé de 1796 à 1803, datée de 1802 signale qu'en cette année Mademoiselle de Dion (pourquoi l'appelle-t-il de Dion ?) demeurait à Louvain. Elle y habite encore en 1816, mais en 1818 elle réside à Wavre.

En 1816, elle donne procuration à Jean-Baptiste Beaufaux, négociant à Wavre pour administrer ses biens. Marie-Thérèse Alix, marquise d'Alsace décède à la paroisse Saint-Pierre à Louvain le 24 septembre 1819. Elle est enterrée à Dion-le-Val le 28 du même mois.

En 1792, le château de Dion-le-Val est habité par Pierre Simon chevalier d'Alsace (le neveu d'Alix), sa femme Louise Charlotte Henriette de Croismare et sa tante, Mademoiselle Thérèse Alix. Pierre Simon est comte de l'Empire, Chambellan de Sa Majesté

l'Empereur et Roi, Chevalier de la Légion d'Honneur. Le comte habite ordinairement le château de Fébricourt, département des Vosges.

Le frère de Pierre, Joseph Antoine Baudouin d'Alsace, propriétaire, demeure à Nancy, hôtel d'Alsace.

Les deux frères décident de vendre le château de Dion-le-Val et leurs autres propriétés par l'entremise du notaire Fortemps de Wavre. La vente publique a lieu le 22 mars 1813. Sont donc mis en vente le château et les biens qui faisaient partie de la seigneurie de Dion-le-Val, biens situés à Dion-le-Val et Dion-le-Mont et comprenant au total 90 lots. Les adjudicataires feront le paiement en main des sieurs Thirion et Beaufaux à Wavre. Le château est acquis par Augustine Françoise Nicole Le Duc d'Holdre et de Trouille.

La seigneurie de Dion-le-Val a vécu.

#### Notes bibliographiques

- (1) A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont n° 2300
- (2) A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont n° 2301
- (3) A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont n° 2295
- (4) A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont n° 1194
- (5) Acte de vente à Jean Beskman A.G.R., G.S.N., Dion-le-Mont n° 2295
- (6) Article Elleguy dans le Dictionnaire des communes belges du Crédit Communal
- (7) A propos des contestations voir : DONNEZ (P) et VAN CRAENENBROECK (Ch.) : "Les Seigneurs de Dion-le-Val des origines à 1833" Dion-le-Mont 1985.
- (8) Pour devenir chanoinesse de Nivelles, les postulantes devaient présenter 8 quartiers de noblesse à savoir 4 du côté paternel et 4 du côté maternel. La demoiselle devait être de noblesse ancienne et militaire, sans trace de bâtardise ni de roture. (Congrès de Nivelles, 1984, p. 109)
- (9) Grilles scabineaux de Grez. Inventaire par de Pincharl p. 21
- (10) Renseignements communiqués par l'abbé Donnez.
- (11) A.G.R., G.S.N., Dion-le-Val n° 2906.

## Note sur les noms de lieux de Dion-le-Mont et de Dion-le-Val<sup>(1)</sup>

Jean-Marie PIERRET

La première mention écrite du nom de *Dion*, dont on célèbre le millénaire, ne s'applique pas à nos deux villages, mais au ruisseau le long duquel se sont édifiés Dion-le-Mont et Dion-le-Val: "super fluvium Dions" (987-991, copie des environs de 1070, G)<sup>(2)</sup>. Au 11<sup>e</sup>, puis au 12<sup>e</sup> s., le nom s'applique aux deux localités qu'un texte latin distingue de la manière suivante: "de Dion superiori", "in Dion inferiori" (1136, G). La forme de ce nom de lieu ne varie pas au cours de ce millénaire, si ce n'est dans son orthographe, un y remplaçant souvent le *i* au moyen âge. Varieront aussi les déterminants chargés de distinguer les deux localités:

- **Dion-le-Val**, en wallon: *dion l'vô*, a été appelé: "Dion-le-Bas" (1247), "Dyon en Valle" (1374), "Dyon le Val (dès 1450), "Dion le Val" (dès 1636), "Dion le Valle" (1666); "Dion desoustrain", c.à.d. 'inférieur' (date?); en latin: "Dyon in Valie" (1441); en flamand: "Dyoen en Vaul" (1383) "Dyon Ten Dale" (1441), "Dion Ten Dale" (1524) (formes extraites de TW);

206

- **Dion-le-Mont**, en wallon: *dion l' mont*, s'est appelé: "Dion le Haut" (11<sup>e</sup> s. [?]), "Dion le Mont" (dès 1257), "Dyon le Mont" (dès 1436); "Dyon Saint Pierre" (1488-9) souligne le fait que le village appartenait à l'abbaye Saint-Pierre de Gembloux; en latin: "Dion supra montem" (1257), "Dyonium in monte" (1441); en flamand: "Dyoen en Mont" (1383) (TW)<sup>(3)</sup>.

Le ruisseau, qui était le "Dions" à l'origine, s'est appelé le "**Doisselet**": "Duechelet" (1470, H), "Doechelet" (1530, H), "Doisselet" (1557, TW). C'est apparemment un nom issu de *Dion*. Sa formation est éclairée par l'histoire d'un autre dérivé que *Dion* a essaimé dans la commune voisine: *Doiceau*, en wallon *dwècha*.

L'histoire de ce nom de lieu, dont la forme actuelle, *Doiceau*, n'est pas relevée avant 1665 (H), est assez compliquée: les textes anciens attestent une cinquantaine de variantes (voir H et TW). Quelques-unes de ces variantes: "Duencel" (12<sup>e</sup> s.), "Duenchlal" (1209), "Duwenceal" (1213), "Duvencel" (1214), "Duenceal" (1225) (formes extraites de TW,

non confirmées par G), "Dywenchial" (1330, H), "Duwensial" (1374, H), "Diwechial" (2<sup>e</sup> m. du 14<sup>e</sup> s., H), "Ducheal" (de 1374 jusqu'au 18<sup>e</sup> s., TW et H), "Dewechial" (1403, H), "Duwenchial" (1415, TW), "Duwecheaul" (1436, TW), "Duweciaul", "Duechlal" (1440, H), "Doichial" (1470, H), "Ducheau" (de 1492 au 18<sup>e</sup> s., TW et H), "Dueseaux" (1508, H), "Duecheau" (1531, H), "Doisseaux" (1557, 1605, 1625, H), etc.

La toponymie wallonne possède plusieurs paires formées comme *Dion — Doiceau*: Seron — Seresia (commune de Fronville), Wodon — Vodeceau (comm. de Cortil-Wodon), Rhion — Rolssia (comm. de Dhuy et de Leuze). À l'origine, *Doiceau* est donc 'Dionceau' et est pourvu du même suffixe que le français 'lionceau'. La voyelle *on* du primitif *Dion* est d'abord devenue *en*. De même, *Vodeceau* était "Vodenceal" en 1250 (BTD 50, 131); *Seresia* était "Serencal" en 1231 (BTD 48, 307). Plus tard, à la fin du 14<sup>e</sup> s. ou au 15<sup>e</sup> s., le *en* s'est dénasalisé en *è*, comme cela se produit souvent en wallon; comparer: *bolèdji* 'boulanger' ou *tchèrpeti* 'charpentier'. Le passage de *i* de l'initiale à *u* est dû à une différenciation. Le traitement de la finale est tout à fait régulier: comparer *pourcha* — "pourceau". La prononciation actuelle, *dwècha*, doit remonter au 15<sup>e</sup> s. Le couple *Doiceau — Doisselet* est formé de la même manière que le couple français "oiseau" — "oiselet".

D'où vient ce toponyme *Dion* qui est aussi le nom d'une commune du canton de Gedinne, partagée en deux sections appelées

également *Dion-le-Mont* et *Dion-le-Val*? Il y a un *Dions* dans le Gard, au nord de Nîmes. La toponymie de la France connaît une forme féminine: *Dionne* (localité de Côte-d'Or, ancien nom de Sainte-Vaubourg dans les Ardennes), *Divonne* (dans l'Ain, dans l'Yonne) et *Divonna* est l'ancien nom de Cahors. On reconnaît à ces toponymes une origine prélatine et, plus précisément, on y voit des continuateurs du celtique *devona* 'la (rivière) divine' (Chan. Roland, A. Carnoy, J. Herbillion). Pour M. Gyseling (BTD 56, 42), *Dion* fait partie de la catégorie des nombreux hydronymes préhistoriques et le radical qu'il contient, \**dheiw-*, devait signifier 'brillant'. Qu'il ait été à l'origine 'rivière divine' ou 'rivière à l'eau brillante', *Dion* remonte certainement à l'époque préhistorique. C'est donc bien plus qu'un millénaire qu'on fête en 1987; c'est un des plus vénérables vestiges du passé des deux communes.

Le ruisseau qui traverse les deux Dion a connu une très grande instabilité dans sa dénomination; ce phénomène de l'instabilité des hydronymes a déjà été maintes fois signalé. D'abord "Dion", puis "Doisselet", ce cours d'eau a encore été:

- le "Doiceau" ou le "rieu de (du) Doiceau"; "le Duwenchial" (1345, TW), "rieu de Denselle" (1508, H), "rieu du Dueclaulx" (1557, H), "le Dolceau" (1607, TW), "rieu du Doisseaux" (1779, H);

- "rieu de Dacelette" (1557, H); des dépouillements systématiques devraient montrer si cette forme féminine de *Doisselet* (prononcée

\**dwèç 'lète* ?) a eu quelque vitalité :  
- "ruisseau de Vieusart" (an XIII, TW).

- "Rui de Rissellet" (1771-8, carte de cabinet de Ferraris), "R. de Pissellet" (1771-8, carte chorographique de Ferraris; 1831-9[?], *Carte de Belgique, d'après Ferraris, augmentée (...) de l'indication des routes, canaux et autres travaux exécutés depuis 1777 jusqu'en 1831*, Bruxelles), "Pisselet" (1846[?], Vandermaelen, *Carte topogr. de la Belg.*; 1863, TW; forme officielle actuelle: IGN, etc.).

En wallon, le ruisseau est simplement *lê ri*; très rarement, *lê pich'lêt* (à Dion-le-Val).

Le nom actuel "Pisselet" paraît bien se rattacher à "Doisselet" par une altération qui n'est pas imputable à l'évolution normale de la langue, mais qui résulte d'une double erreur de lecture du cartographe Ferraris, erreur perpétuée par les continuateurs de Ferraris jusqu'à nos jours<sup>(4)</sup>. N'ayant aucun fondement dans la tradition, "Pisselet" n'est guère entré dans l'usage dialectal, alors que les dérivés de 'plisser' sont extrêmement fréquents dans nos dialectes pour désigner de petits ruisseaux ou des sources.

Le Pisselet a comme affluents, à Dion-le-Mont, le ruisseau de Louvranges (en w. *ri d' Louvrindje*) et la Fontenelle (en w. *lê rêgole de Font'naie* ou *Font'nèle*) et, à Dion-le-Val, le Ri des Gottes (en w. *ri des gotes*).

À l'est, le ruisseau d'Inchebroux (en w. *l' itchèbrou* ou *in'tchèbrou*) est l'affluent du Train (w. *trln*), qui traverse la localité d'Inchebroux

pour se diriger vers Bonlez. L'origine de "Train" est très curieuse. Les deux parties de Bonlez, Haut-Bonlez et Bas-Bonlez, étaient appelées "Bonlez desourtrain" et "Bonlez desoubstrain", cad. 'supérieur' et 'inférieur'. Une mauvaise analyse de ces expressions a fait comprendre 'Bonlez-sur-Train' et déduire que le nom du ruisseau était le *Train*<sup>(5)</sup>.

"Bois Sonnet", en w. *l' bwès sonèt*, "Bois Sonnet" (1756, TW 259) du nom du propriétaire. La forme officielle "Rue des Boissonnets" contient donc une grossière erreur d'analyse.

"Brocsous", en w. *lê brocsou*: "Broucsoulx" (1539, JM), "Broucsoux" (1669, JM), "le Brocsoul" (1741, CV), "Broxsou" (1772, TW), "Brocsout" (1846[?], Vandermaelen, *Carte top. Belg.*), "Brocsous" (1863, TW).

La finale semble bien être le suffixe complexe *-s-ou* à valeur diminutive, dans lequel *-ou* représente le latin *-olum*. Des dérivations semblables sont assez fréquentes, par exemple: *Maredret* — *Maredsous*, *Marbais* — *Marbisoux*, *Florette* — *Florifoux*, etc.

L'élément *brok* a été utilisé seul: il y avait un lieu-dit "le Broke" à Grandsart (Grez-Doiceau): "Derrière le Broke" (1374, 1568, TW 222), "le broke" (1433, H), "le broux" (1530, H). "Brocq" est un hameau de Ligne (arrondissement de Tournai). Il existe également des *brok'tia*, dérivés en '-ateau': "Champ du Broctiau", lieu-dit ancien de Biez (TW); — à Grez-Doiceau: "broctial" (1433, H), "pré de broqtial" (1470, H), "terre

des brocqueteaux. — des broceteaux" (1508, H), "vallée des broceteaux" (1557, H); — "les Brocquetiaux" à Piétrebais" (TW, *Jod* 145); — "Bois Broctia" à Énines (TW, *Jod*, 321); etc.

J. Herbillon<sup>(6)</sup> rattache *brok'tia*, nom d'une dépendance de Malonne, à la famille de *broke* 'cheville' (lit.: broche). Dans le wallon de Malmedy et dans des textes anciens de l'Ardenne liégeoise, *broke* a eu le sens de 'borne de séparation', tout comme son dérivé "broquette" (BTD 18, 435).

Les formes anciennes de notre lieu-dit suggèrent un rapprochement avec les *broucsou* de Jalhay et Ensival (arrondissement de Verviers): ce sont des dérivés de *brouk*, toponyme extrêmement fréquent dans l'est de la Wallonie, remontant à l'ancien germanique \**brôk* 'marais', avec influence postérieure du moyen néerlandais qui a maintenu le *k* final. Dans "Brocu" (w. *brocwê*), nom d'un hameau de Lathuy et Jodoigne-Souveraine, le *k* a été maintenu devant le suffixe, tout comme dans *brocsou*. Dans "Inchebroux", en revanche, devenu final, il a fini par disparaître.

Brocsous" est donc à l'origine le 'petit marais'.

"Chenoi": "Tienne du Chenoi", w. *tiène de tchènwè*. *Tiène* 'tertre, colline' représente le latin tardif *termen*; *tchènwè* correspond au français *chêne* 'endroit planté de chênes' (du gaulois \**cassanus* + suffixe *-atum*).

"Commons", w. *al comone*: "la Grand Commune" (1772, TW). Ce nom de lieu, très fréquent, dé-

signe des terres communales et communes; du latin *communia*.

"Fontenelle", w. *al font'naie* (ou *font'nèle*): "Fontenell" (1749, CV). Dérivé en '-elle' de *fontana* 'fontaine': le hameau est bâti près d'une source, appelée *fontin*, ne *sinte Mâri*. Autrefois, le 15 août à minuit, on allait chercher une provision d'eau à cette source. Cette eau avait le pouvoir de soigner les yeux.

"Grippelotte", w. *al grêp'lote*: "Griplotte" (1771, CV), "Gripelotte" (1771-8, Ferraris). Dérivé en '-el-otte' du verbe wallon *grêper*, qui signifie 'grimper': *grêper ô tiène*. "Grippelotte", qui est aussi un lieu-dit de Lasne et d'Auvellais, signifiait donc 'petit raidillon'.

"Inchebroux" est réparti sur trois communes: Dion-le-Mont, Bonlez et Chaumont-Gistoux; en w.: *itchèbrou* ou *in'tchèbrou*, *itchèbrou* à Dion-Le-Val (Haust: *intchèbrou*, *itchèbrou*) Formes anciennes: "Yensenbroeke" (1374, copie du 17<sup>e</sup> s., Cuvelier, *Dénombr.* 7), "Ingenbrouck" (15<sup>e</sup> s., TW), "Inchebroux" (1715, 1731, JM), "Inchibroux" (1748, Reg. bapt. 1729-1779), "Inchybroux" (2<sup>e</sup> m. 18<sup>e</sup> s., Reg. bapt.).

La prononciation wallonne montre clairement qu'on ne peut voir dans l'initiale l'ancienne préposition complexe wallonne *inzès* ou *êzès* 'dans les' (?) que l'on a dans le lieu-dit *Aisemont* de Wavre, qui était originellement \**êzès monts* 'dans les monts'.

"Inchebroux" est une adaptation d'un toponyme moyen néerlandais *in gene broek*, dans lequel *gene* a





Tableau 1. Les maisons et les habitants de Dion-le-Mont et de Dion-le-Val en 1846

VILLAGE HAMEAUX ECARTS	MAISONS		HABITANTS			
	Habités	Inhabités	Total	Hommes	Femmes	Total
Dion-le-Mont Centre	43	1	44	105	110	215
Brocsous	8		8	13	24	37
Commune	20		20	47	42	89
Fontenelle	7	1	8	16	23	39
Grippelotte	17		17	46	36	82
Inchebroux	5		5	16	13	29
Louvrenge	6		6	26	21	47
Montagne-du-Chemin	23		23	53	55	108
Queue-de-Pelle	10		10	20	25	45
Sarte	9		9	18	21	39
Tallis	4		4	12	15	27
Tout-Vent	3		3	11	7	18
<b>DION-LE-MONT</b>	<b>155</b>	<b>2</b>	<b>157</b>	<b>363</b>	<b>392</b>	<b>775</b>
<b>DION-LE-VAL</b>	<b>78</b>	<b>3</b>	<b>81</b>	<b>207</b>	<b>207</b>	<b>414</b>

Source: Recensement de la population de 1846 (I.N.S.)

En 1846, les données du tableau 1 traduisent parfaitement cet état de fait. Le village de Dion-le-Val avec ses 414 habitants concentre son habitat et ses habitants suivant un plan allongé de part et d'autre de la place communale et du château. De son côté, Dion-le-Mont présente une répartition géographique très différenciée de son habitat. Le centre de la commune est caractérisé par la localisation de son église et des habitations qui s'étirent sur le flanc gauche du Pisselet. A cette époque, c'est le noyau le plus peuplé. Pas moins de onze hameaux et écarts se répartissent, aux quatre coins du territoire, un total de 112 maisons pour 560 habitants.

Qui sont et que font ces habi-

tants dès le début de la seconde moitié du XIXe siècle? Le recensement de 1866 nous permet de répondre partiellement à cette question. A ce moment, la majorité des habitants sont des autochtones qui sont majoritairement actifs. Les pourcentages d'autochtones et les taux globaux d'activité sont des révélateurs de cette situation: ils sont respectivement de 79% et de 62% à Dion-le-Mont, de 78,3% et de 77% à Dion-le-Val<sup>(2)</sup>.

Si le recensement de 1866 ne nous renseigne pas sur les structures socio-professionnelles des habitants, il est cependant possible de s'en faire une idée en dépouillant la matrice cadastrale du plan Popp qui date à peu de chose près, de la même période.

A Dion-le-Mont, sur un total de 174 propriétaires-résidents ayant une profession, il y a 96 cultivateurs, 56 ouvriers et journaliers, 13 artisans, 4 commerçants, 3 fonctionnaires et seulement 2 titulaires de professions libérales.

A Dion-le-Val, sur 92 propriétaires-résidents, il y a 30 cultivateurs, 44 ouvriers et journaliers, 6 artisans, 1 commerçant, 3 fonctionnaires et 5 titulaires de professions libérales.

Pour les deux communes, il ne fait aucun doute que la grande majorité des habitants est occupée dans l'agriculture et l'artisanat qui lui est associé.

## 2. L'évolution démographique de 1831 à 1970

Entre 1831 et 1970, année qui enregistre la fusion des deux communes, les populations de Dion-le-Mont et de Dion-le-Val ont connu une évolution assez comparable mais cependant nuancée.

Comme le souligne la figure 1, à Dion-le-Mont, le maximum de population est atteint en 1856 avec 783 habitants. Durant les deux décennies suivantes, la décroissance du nombre des habitants est plus marquée que pour les périodes ultérieures, excepté durant la première guerre mondiale. Le minimum démographique est atteint en 1942 avec 453 habitants soit une perte de 333 unités ou de 42% entre 1856 et 1942.

Si la seconde moitié du XIXe siècle souligne la régularité de la ré-

gression démographique de Dion-le-Mont, il n'en est pas tout à fait de même à Dion-le-Val. Ici, la population est certes passée entre 1846 et 1856 de 411 à 361 habitants mais elle remonte légèrement jusqu'en 1890. Après une reprise de la décroissance à la fin du 19e siècle, la population de Dion-le-Val croît à nouveau pour atteindre son maximum en 1910. Il s'en suit alors une longue période de régression démographique qui s'arrête en 1962, date du minimum de population avec 282 habitants.

Il ne fait aucun doute que le solde négatif des mouvements migratoires est le premier facteur d'explication de la décroissance démographique. Pour les deux communes, les émigrations sont très élevées aussi bien en chiffres absolus qu'en valeurs relatives. Cette fièvre migratoire de la seconde moitié du XIXe siècle a d'ailleurs atteint toutes les communes du Brabant Wallon oriental et a été marquée par des départs massifs de familles entières vers le Wisconsin<sup>(3)</sup>. Cette émigration de Wallons vers les Etats-Unis a été suffisamment décrite par les historiens et les géographes pour ne pas s'y attarder ici.

Avant la fusion des deux communes en 1970, les données démographiques de l'I.N.S. permettent de préciser les facteurs de l'évolution.

Durant la période 1881-1940, les soldes migratoires sont nettement négatifs: perte par émigration de 406 habitants à Dion-le-Mont et de 250 habitants à Dion-le-Val. Par

contre, le croît naturel est positif pour cette période: le solde des naissances sur les décès est de 205 unités à Dion-le-Val; il est cependant moindre à Dion-le-Mont soit 147 unités, car la commune a enregistré une dénatalité plus accusée durant la première moitié du XXe siècle.

### 3. L'explosion démographique de 1970 à nos jours

Modestement esquissée dès 1960, la progression démographique de Dion-Valmont devient, dès 1970, d'une ampleur exceptionnelle: entre 1970 et 1986, le nombre des habitants de Dion-le-Mont a été multiplié par 3,72 en passant de 814 à 2.288 alors que celui de

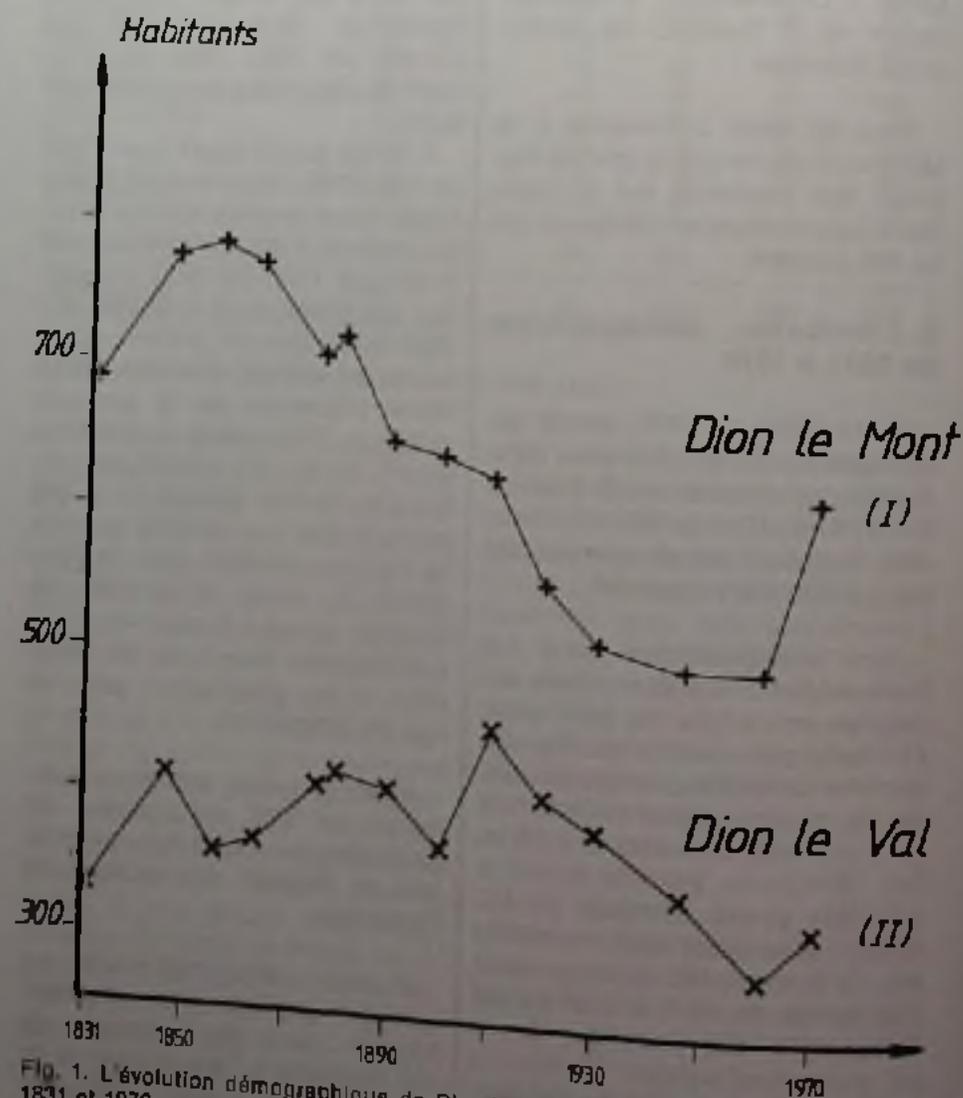


Fig. 1. L'évolution démographique de Dion-le-Mont (I) et de Dion-le-Val (II) entre 1831 et 1970.

Dion-le-Val passe de 327 à 465 soit un multiplicateur plus modeste de 1,42.

Intégrée dans l'entité de Chaumont-Gistoux, Dion-Valmont joue le rôle moteur de l'évolution démographique de la nouvelle commune. En effet, dans le cadre du Brabant wallon, et à l'exception d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, c'est Chaumont-Gistoux qui a enregistré les taux de variation annuelle moyenne les plus élevés: 4,45% entre 1970 et 1981, 2,08% entre 1981 et 1985, ce qui se traduit par une augmentation de 3.035 âmes ou de 42,6% en quinze années.

L'explosion démographique de Dion-le-Mont est due à l'arrivée massive d'immigrants et s'explique avant tout par la situation géographique particulièrement favorable de la localité qui jouxte le tripôle urbain de Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve tout en étant également à moins de 30 minutes de voiture de l'agglomération de Bruxelles. C'est aussi une conséquence directe de la politique de lotissements entreprise dès 1965 par le bourgmestre et son collège qui ont notamment mis en place le remarquable lotissement du Brocsous dont l'attrait paysager est indéniable.

La répartition géographique de la population sur le territoire de Dion-Valmont est précisée sur la carte de la figure 2. Celle-ci visualise les limites, les chiffres codes et le nombre d'habitants des secteurs statistiques ou quartiers définis par l'I.N.S. (4). Avec ses 1.375

résidents, le Brocsous est de loin le plus peuplé de tous les quartiers.

### 4. L'origine et la structure professionnelle des habitants en 1986

D'où viennent et qui sont ces nouveaux résidents? Le dépouillement des listes du Registre National établies à la fin de 1986 permet de répondre en partie à cette double question.

Le tableau 2 précise l'origine des citoyens de Dion-Valmont en tenant compte des lieux de naissance. A ce sujet, il est actuellement délicat de préciser la part des autochtones d'une commune qui ne possède pas de maternité. Aussi, doit-on admettre que tous les habitants, les plus jeunes d'ailleurs, nés à Ottignies-Louvain-la-Neuve par exemple, peuvent être considérés comme des autochtones.

En 1986, pour Dion-Valmont, les Bruxellois avec 39,2% sont majoritaires alors qu'il y a seulement 15,4% d'autochtones. Du point de vue de l'origine, il y a d'ailleurs des nuances de comportement entre les deux anciennes communes. Cela apparaît clairement à la lecture des indices de spécialisation. Sans entrer dans le détail de leur calcul, ces indices, lorsqu'ils sont supérieurs à l'unité précisent que l'une ou l'autre commune est plus caractéristique d'un lieu d'origine précis. Aussi, pour Dion-le-Mont, il s'avère que l'origine des habitants est un peu plus caractéristique de Dion-le-Mont (1,16), de l'agglomération de Bruxelles (1,04), du reste

de la Belgique (1,05 et 1,06) et de l'étranger (1,02). Par contre, à Dion-le-Val, il y a beaucoup plus

d'autochtones (5,51) de Wavriens (2,13) et un peu plus de gens originaires du Brabant Wallon (1,35) et du Brabant Flamand (1,28).



Les limites des quartiers de Dion-Valmont sont tracées en trait de chaînette, le chiffre placé au-dessous du numéro de code indique le nombre d'habitants du quartier en 1986.

Tableau 2. Lieux de naissance des habitants de Dion-Valmont

LIEUX DE NAISSANCE	DION-LE-MONT			DION-LE-VAL		
	N	%	I.S.	N	%	I.S.
Dion-le-Mont	62	2,7	1,16	2	0,4	0,19
Dion-le-Val	5	0,2	0,11	48	10,7	5,51
Ottignies-L.I.N.	253	11,0	0,88	55	12,2	1,09
Wavre	30	1,3	0,78	16	3,6	2,13
Bruxelles Agglomération	937	40,7	1,04	142	31,5	0,80
Brabant Wallon	152	6,6	0,93	43	9,5	1,35
Brabant Flamand	136	5,9	0,95	36	8,0	1,28
Reste Wallonie	366	15,9	1,05	51	11,3	0,75
Reste Flandre	113	4,9	1,08	15	3,3	0,72
Etranger	248	10,8	1,02	43	9,5	0,90
Total	2.302	100,0	—	451	100,0	—

N: nombre absolu; %: pourcentage; I.S.: indice de spécialisation.

Source: Régistre National.

Une première conséquence de l'arrivée de nouveaux habitants se traduit par une modification des structures d'âges. De 1970 à 1986, à Dion-le-Mont, la part des jeunes de moins de 15 ans passe de 22,6% à 25,3% alors que celle des vieux de 65 ans et plus décroît de 15,3% à 7,4%. A Dion-le-Val, ces deux catégories d'âge évoluent respectivement de 24,2% à 22,8% et de 16,2% à 10,4%.

Comparativement, si la part des plus jeunes évolue en sens divergent, celle des vieux diminue considérablement et cela se tra-

duit par des taux d'adulte identiques très proches de 67%. Il ne fait aucun doute que ces immigrants sont en général de jeunes adultes, ce qui a provoqué un rajeunissement de la population à ce niveau. L'âge moyen est maintenant de 32 ans et 1 mois à Dion-le-Mont et de 35 ans à Dion-le-Val<sup>(5)</sup>.

Une deuxième conséquence de l'explosion démographique porte sur la structure professionnelle des habitants qui est précisée par le tableau 3. Afin d'y voir plus clair et de se débarrasser de l'effet de masse suivant les quartiers, les in-

indices de localisation pour les professions ont été calculés et figurent entre parenthèses.

Au niveau des deux anciennes communes, il s'avère qu'il y a une localisation préférentielle des cadres (1,66) des agriculteurs (2,86), des artisans (1,97) et des ouvriers (1,23) à Dion-le-Val. Par contre, à Dion-le-Mont, la préférence résidentielle bien que légère (les indices sont légèrement supérieurs à l'unité) est le fait des professions libérales (1,06), des employés (1,04) et des vendeurs (1,05).

Au niveau plus local, ce sont les quartiers du Haut Cortil, de Griplotte, de Touvent et de la Sarte qui sont surtout recherchés par les cadres et les professions libérales. Les employés sont particulièrement bien représentés à Touvent et dans la partie centrale et méridionale de Brocsous. Les ouvriers se trouvent principalement à Dion-le-Val-Centre, à la Sarte, à Griplotte et dans la partie nord de Brocsous.

En conclusion, au terme de cette brève étude démographique plus descriptive qu'explicative, se posent encore de nombreuses questions restées ici sans réponse. Grâce à une ou des enquêtes, il serait en effet possible de préciser, par exemple, les principales caractéristiques socio-économiques des habitants et notamment leurs lieux de travail, leurs habitudes en matières d'achats et de loisirs, leurs degrés d'intégration dans leur commune. En l'absence de ces données, il ressort qu'actuellement, après les sombres périodes démographiques d'antan, la vitalité de la population soit le gage d'un avenir plus souriant.

Tableau 3. La répartition des principaux groupes de Profession de Dion-Valmont

CODE ET NOM DU QUARTIER	GROUPES DE PROFESSION									Total
	Indé- pen- cants	Cadres	Em- ployés	Com- mer- çants	Agri- cul- teurs	Arti- sans	Ou- vriers	Divers	Sans profes- sion	
DION-LE-MONT	128	41	663	49	14	26	103	10	1.254	2.288
C000 Dion-le-Mont- Centre	10	6	86	6	2	5	11	1	127	234
C001 Queue de Pelle	19	8	72	4	4	1	18	1	152	279
C020 Griplotte	16	1	47	9	4	—	12	—	86	185
C080 Touvent	3	—	16	2	1	—	2	—	20	44
C091 La Sarte	10	4	26	1	—	—	8	—	54	102
C112 Brocsou	67	18	423	25	2	15	52	8	766	1.375
C193 Le Talllis	1	—	7	1	1	1	—	—	14	26
C294 Rue de Fontel- nelle	2	4	7	1	—	4	—	1	25	44
DION-LE-VAL	17	16	102	7	13	13	27	—	270	465
D000 Dion-le-Val-Cen- tre	14	9	77	7	11	13	25	—	218	374
D082 Haut Cortil	3	7	25	—	2	—	2	—	52	91
D081 Dion-le-Val-Ht. disp.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
DION-VALMONT	145	57	765	58	27	39	130	10	1.524	2.753

Source: Régistre National.

## Notes et références

- (1) S. LIEKENS-ROUSSEAU, Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970. In Bulletin de Statistique, n° 3, mars 1977, pp. 143-172.
- (2) Le taux d'activité global est le rapport entre la population active résidente et la population totale. A l'heure actuelle, plus il y a d'adultes et de femmes au travail, plus le taux global d'activité est élevé, en 1966, il est de 45,2% à Dion-le-Mont et de 42,3% à Dion-le-Val.
- (3) X. MARTIN, The Belgians of Northeast Wisconsin, in Collection of the State Historical Society of Wisconsin, vol. XIII, 1895, pp. 375-396.
- (4) Th. BRULARD and H. VAN DER HAEGEN ed., Small area statistics and their use for social, geographical and planning research, in Acta Geographica Lovaniensia, vol. 13, Louvain, 1972.
- (5) En 1961, l'âge moyen est de 39 ans à Chaux-de-Gisors et de 36 ans et 6 mois en Région wallonne.

## Les ornements d'église

par Ingrid DE MEUTER

Il est probable que l'histoire turbulente des deux églises a eu une influence néfaste sur la conservation des ornements. En effet, la moisson d'ornements intéressants s'est avérée maigre, tous datent d'après 1850, à l'exception d'une bannière de la Sainte-Vierge, datant du milieu du 18ème siècle. L'histoire de cette bannière à Dion-le-Val, nous est inconnue. La combinaison d'un tissu damas et d'une peinture sur toile est très fréquente dans les bannières du 18ème siècle<sup>(1)</sup>, ce genre de tissu est très populaire. On retrouve le même dessin dans différents coloris à plusieurs endroits, chez nous et en Allemagne (cf. pièce 8).

Les étoffes conservées de la seconde moitié du 19ème siècle sont des bons exemples d'"ornements d'église". En effet, à cette époque, toute une industrie est établie pour fournir aux églises des ornements.

Le centre de cette production est Krefeld<sup>(2)</sup>. En créant les étoffes, on s'inspire des tissus plus anciens incrustés des symboles chrétiens propres, comme la croix, les initiales IHS etc. (pièce 2). Les nouvelles créations peuvent être tissées sur les mesures nécessaires pour orner la croix, les bandes et le chaperon (cf. pièce 1 et 2), ou sont tissées en forme de bannière (cf. pièce 6). Aussi frappant, caractéristique du 19ème siècle, est l'utilisation importante des broderies appliquées et de relief (cf. pièces 4, 5, 7).

### Lexique des termes techniques

**Broché** : Terme utilisé pour désigner un effet de dessin formé par une trame qui limite son emploi à la largeur des motifs qu'elle produit.

**Damas** : étoffe tissée de façon que les dessins qu'elle présente à l'endroit en satin sur fond de taffetas apparaissent à l'envers en taffetas sur fond de satin.

**Damassé** : tout tissu dont les dessins brillants sur fond mat à l'endroit se retrouvent mats sur fond brillant à l'envers.

**Filé** : technique. Fil de métal (or, argent) très fin entourant en S ou Z un ou plusieurs fils de soie, de lin ou de coton et utilisé pour la broderie métallique.

**Frisé** : filé d'or ou d'argent monté sur une armure constituée par un fil ondu.

**Lancé** : Effet de dessin formé par une trame supplémentaire passant dans toute la largeur. Les trames de lancé n'apparaissent à l'endroit que dans les effets de dessin qu'elles produisent. Entre ces effets, elles peuvent flotter à l'envers pour être, ou non découpées après tissage, mais elles sont généralement incorporées à l'envers des croisures du tissu par les liages plus ou moins espacés.

**Moiré** : tissu qui par écrasement irrégulier du grain crée des surfaces sur lesquelles la lumière se reflète différemment.

**Satin** : armure dont les liages sont répartis de manière à se dissimuler parmi les flottés adjacents, afin de constituer une surface unie et plane ne laissant apparaître que des flottés.

### Dion le Mont

1. Chape.  
Moitié du 19ème siècle.

Chaperon et bandes: *drap d'or broché*. Chaîne: soie jaune (70/cm); trame de fond (24/cm): coton jaune; trame lancé (12/cm): filé d'or doublé; broché (12/cm) de lamelle argent, filé d'argent frisés et soies (mauve, rouge, brun, vert et blanc).

Il ressort de la composition du motif que ces tissus ont été tissés spécialement pour être transformés en bande et chaperon. Roses, muguets et autres fleurs forment des guirlandes, verticales ou circulaires selon le cas, avec de grandes fougères dorées. Au centre d'un faisceau de rayons, un pélican, un symbole très répandu dans l'art chrétien.

2. Chasuble.  
Moitié du 19ème siècle.

**Damas lancé**. Rapport: 32 x 32. Chaîne (45/cm): soie jaune; trame de fond (14/cm): coton beige; trame lancé (14/cm): lamelle d'or. Aussi cette étoffe est fabriquée spécialement pour un usage liturgique. Des motifs semblables sont très fréquents et se rapprochent des exemples du 14ème siècle<sup>(3)</sup>. Des groupes floraux stylisés sont disposés en forme de croix et enfermés dans une (quadrilobe).

**Croix**: *Satin lancé broché*. Chaîne (60/cm): soie jaune; trame de fond (24/cm): coton beige; trame lancé (12/cm): filé d'or; broché (12/cm) de double filé d'argent riant doublé d'une lamelle argent et soie (teintes nuancées de rouge, mauve, vert, jaune). La forme de la croix



Dion le Mont Chasuble

qui fait ressortir le croisement des deux braies est typique pour le 19ème siècle (4).

Le dessin avec les roses et fougères dorées, est semblable à l'étoffe de la chape (cf. pièce 1). Au centre un faisceau de rayons avec les initiales IHS.

3. Huméral.  
Début 20e siècle ?

*Damassé.* Rapport: 24 x 11,5. Chaîne (80/cm); soie blanche; trame (34/cm); coton blanc.

Des branches fleuries sont disposées régulièrement parmi des feuilles indéfinies. La particularité est que certaines branches sont couvertes de peinture. Probablement un moyen peu coûteux pour donner de la couleur à l'étoffe.

4. Chasuble.  
Première moitié du 20ème siècle.

*Damas.* Rapport: 15 x 15. Chaîne (74/cm) et trame (26/cm); soie artificielle blanche.

Le dessin géométrique constitué d'un losange avec une croix entourée d'un cercle. Il s'agit d'une abstraction plus élaborée d'un motif du 19ème siècle. (cf. pièce 2).

Croix: Broderie en relief avec filé d'or

Tous les symboles essentiellement chrétiens- ex.: initiales IHS, épis, raisins et feuilles de vigne sont réunis autour d'une croix. La représentation de l'agneau sur le livre avec les sept sceaux se rencontre souvent à partir du 19ème siècle. Ces symboles rappellent les révélations (Jean, 5). L'agneau représente le Christ crucifié, le seul qui puisse rompre les sceaux

et ainsi révéler les secrets de Dieu(5)

5. Bannière.  
Deuxième moitié du 17ème siècle pour la broderie mais l'étoffe est probablement beaucoup plus récente.

*Moiré* de soie couleur naturelle avec broderies en relief de filé d'or lisses et frissés avec des paillettes

La représentation des oeillets et tulipes est semblable aux broderies florales du devant d'autel de l'église Saint-Jean l'Evangeliste à Hoogstraten(6). L'attribution de ces broderies à l'époque de la "tulipomanie" me paraît possible.

L'enlacement de tulipes et oeillets forment les initiales IHS.

6. Bannière.  
Fin du 19ème siècle.

*Liage par découpe.* Chaîne (35/cm) et trame (16/cm); coton gris; trame lancé (16/cm); coton jaune.

Les initiales JMJ (Jésus-Marie-Joseph) dans le médaillon central sont entourées de motifs typiques pour le néo-gothique. Un style qui a influencé l'art religieux en général dans nos églises pendant la deuxième moitié du 19ème siècle.

7. Bannière.  
Deuxième moitié du 19ème siècle.

Broderie en relief avec un filé d'or couvert et des lamelles d'or et d'argent.

L'aspect rigide des ornements et l'effet plutôt maigre des roses et du cœur fleurissant se réfèrent au 19<sup>ème</sup> siècle.

#### Dion Le Val

8. Bannière de la sainte Vierge.  
Entre 1730 et 1770.

*Damas*. Chaîne (118/cm) et trame (38/cm): sole rouge. Rapport: 52 x 53. Largeur du tissu: 53,5.

Le fond du décor est constitué en satin de 58 face chaîne et le dessin est constitué de 52 face trame. Sur le devant, application de Notre-Dame en broderie haut relief (au 19<sup>ème</sup> siècle?) et en bas les monogrammes M couronnés.

Sur l'envers, médaillon avec la Vierge et l'Enfant peint sur toile.

Le décor, composé d'une bande en dentelle garnie de baies, opposée à une tige garnie de grandes feuilles et pivouines, est caractéristique pour la fusion des motifs à dentelle et les fleurs "au naturel" du deuxième quart du 18<sup>ème</sup> siècle. On préférait des grands motifs pareils pour les étoffes d'ameublement. Celles-ci étaient moins exposées aux changements de mode tandis que les étoffes pour vêtements étaient dévolues à un style plus léger, on les fabrique encore. Notre tissu est manifestement un exemple de la grande popularité de certains décors du 18<sup>ème</sup> siècle. On retrouve pareils dessins en divers coloris à plusieurs endroits en Allemagne<sup>(7)</sup>. Et plus près, dans la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, se trouve un ensemble de vêtements sacerdotaux verts qui reprennent exactement le même

dessin. Il est probable que ces étoffes ont été tissées dans le même atelier. Si cet atelier était situé en France, Allemagne ou dans nos régions c'est possible à déterminer jusqu'à présent.

9. Bannière "Oeuvre de la Sainte Enfance".  
20<sup>e</sup> siècle

*Damassé*. Chaîne (24/cm) et trame (36/cm) de la laine bleu. Les inlalles IHS appliquées sur un fond décoré d'une guirlande de fleurs avec des petites roses.

10. Robe de Jésus  
Fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Dentelle réalisée à l'aide de lacet ou dentelle de luxeuil.

Le décor floral est obtenu par l'assemblage des lacets avec une aiguille en formant différents réseaux.

Il s'agit d'une ancienne technique qui était très en vogue autour de 1900 comme ouvrages de dames.

Calice retrouvé à Dion-le-Val,  
pièce du XVI<sup>e</sup> s.



## Les écoles de Dion

France ANGENOT-BAYART

Voilà déjà plus de dix ans que nous nous installions dans le village et que nous faisons connaissance avec les écoles de Dion. Situées à Dion-le-Mont, près de l'église et de son cimetière, entourées de verdure et de prairies, modernes et claires, on y rencontre des enfants heureux d'y vivre.

Aussi quand on me demanda de m'intéresser à l'histoire de ces écoles, fréquentées d'ailleurs par nos enfants et la plupart de leurs amis, c'est avec plaisir que j'acceptai.

### I. DION LE VAL

Les archives de cette commune ont hélas brûlé en 1904, mais heureusement, il reste de nombreux documents à la cure, admirablement conservés et classés par l'abbé Donnez.

En 1666<sup>(1)</sup>, d'après une visite décanale, effectuée le 16 mai, il n'y avait pas d'école à Dion-le-Val, malgré les 70 communants de cette année-là.

L'abbé Wilmart, curé à Dion-le-Val, de 1721 à 1764, dit, que de son temps la paroisse étant trop

petite, les enfants allaient à l'école à Dion-le-Mont. Cette école était "payée par la table des pauvres, savoir des enfants dont les parents sont pauvres".

Mais nulle part ailleurs, nous n'avons trouvé trace de cette école.

En 1773, dans une liste "des biens et rentes appartenant à la communauté du village de Dion-le-Mont"<sup>(2)</sup>, une première allusion est faite à propos d'une école située à Dion-le-Val. Le 27 janvier 1773, le Marquis d'Alsace, avait acquis plusieurs parcelles de la commune du Sarteau (lieu-dit de D.-L.-V.), parcelles qu'il avait payées successivement 212 et 140 florins, "prix d'achat qui a été employé avec d'autres capitaux à la construction d'une école" puis encore "une parcelle de commune contenant 49 verges, situées vers Dion-le-Val, joignant des deux côtés audit Marquis... pour la construction d'une école".

Mais celle-ci fonctionna-t-elle, et fut-elle réellement construite ?

En 1787, par contre, nous sommes certains de l'existence d'une école à Dion-le-Val. Un extrait

#### Notes.

- (1) Cf. Catalogue d'exposition, Restauratie van Inzeldornameinten uit St. Martinuskerk, Alost, 1985, nos 40 et 41.  
 (2) Cf. Catalogue d'exposition, Paramento des 19. Jahrhunderts aus Kölner Kirchenbesitz, Cologne, 1980-81, p. 11.  
 (3) Cf. Cologne, o.c., cat. n° 30.  
 (4) Cf. Cologne, o.c., cat. nos 2 B 9-II et catalogue d'exposition Kirchliche Schätze aus bayerische Schlössern, München, 1984, nos 173-175.  
 (5) Cf. Cologne, o.c., no 9.  
 (6) Je remercie Frieda Sothe, assistante scientifique auprès des musées provinciaux d'Anvers pour ce renseignement.  
 (7) Cf. München, o.c., nos 79-80 et B. MARKOWSKY, Europäische Seidengewerbe des 13.-18. Jahrhunderts, Cologne, 1978, no 897.

d'une déclaration des biens du clergé<sup>(3)</sup> de cette année-là dit "une maison occupée par le maître d'école pour enseigner les pauvres enfants du village. Cette maison quand elle était louée, on en rendait annuellement 15 florins". Plus loin: "en gage au maître d'école pour enseigner les pauvres enfants du village, 39 florins". Cette déclaration est signée par Monsieur Trémouroux, curé de Dion-le-Val de 1765 à 1793, par le maire et les échevins de l'époque. Il s'agit probablement d'une propriété et d'une maison, également mentionnée dans d'autres manuscrits conservés à la cure.

Tout d'abord, dans la copie du registre de la paroisse de Dion-le-Val, "écrite premièrement par l'abbé Wilmart" (curé à D.L.V. de 1722 à 1764) "et transcrite par l'abbé Allart, curé en 1798 au moment que les Français érigés en république ont saisi les biens du clergé". Ce registre contenait les biens et rentes de la cure, de l'église et des pauvres, et fut achevé le 15 mars 1741. Le curé Allart, prudent, recopia ce registre, de crainte que les républicains de France ne viennent saisir tous les documents de la cure (ce qui arriva car la cure fut pillée en 1794):

"Un journal de jardin où est située la maison de Lorent Frisque... ce jardin tenant de midi au ruisseau, d'écosse au chemin, d'amon à Jean Vleuvil, d'aval au seigneur. La maison a été laissée par les soins de Monsieur Trémouroux, pour y tenir école, mais en 1798, par l'effet du système philosophique, elle a été mise en

louage avec le jardin à Lambert Collin."

Cette même propriété est également mentionnée dans d'autres manuscrits de sous le nom de "l'Hôpital".

Une école s'ouvrit à nouveau par la suite, puisqu'en 1858-59<sup>(4)</sup>, le nombre d'enfants pauvres qui furent admis par la commune à recevoir l'instruction s'élevait à 46 24 garçons et 22 filles.

Entretiens, vers la fin de 1853, le curé Haccour (Curé à D.L.V. de 1845 à 1884) "déclare pour ses successeurs" (dans le registre des baptêmes) "que dans le courant de cette année, il a fait bâtir une école pour jeune filles à Doiceau, pour toute la paroisse de Dion-le-Val; cette école doit toujours être dirigée par des religieuses. Deux bienfaiteurs... ont donné de l'argent pour cette construction". Jusqu'en 1854, Dion-le-Val, Doiceau et Gastuche ne formaient qu'une même paroisse.

En 1910, les religieuses de Champion qui desservaient ces écoles furent remplacées par des soeurs religieuses d'Heverlée, ce qui provoqua des troubles autour de la cure<sup>(5)</sup>.

Une nouvelle école communale mixte fut construite en 1864 et agrandie en 1893. Ce bâtiment se trouva toujours rue des Ecoles à Dion-le-Val.

Vers 1900, elle abritait une population scolaire de 21 garçons et 12 filles répartie en quatre sections. L'instituteur qui dirigeait l'école communale à cette date était monsieur Vanderhulst, entré en fonction en 1896. Il fut rempla-

cé en 1917 par monsieur René Snapce, auteur lui aussi, d'une monographie conservée à la cure.

En 1949, madame Junion lui succéda, mais le nombre d'élèves diminuait d'années en années.

En 1970, l'école fut supprimée et la maison vendue.

Les enfants de Dion-le-Val se rendent désormais à l'école de Dion-le-Mont grâce à un service de bus scolaire gratuit. Madame Junion termina sa carrière comme directrice de l'école de Dion-le-Mont.

## II. DION-LE-MONT

En 1666, (tout comme à Dion-le-Val), il n'y avait pas d'école à Dion-le-Mont, les enfants se rendaient à Bonlez<sup>(6)</sup>.

Entre 1722 et 1741, (d'après le curé Wilmart), les enfants de Dion-le-Val, se rendaient à l'école à Dion-le-Mont<sup>(7)</sup>. Aucun autre document ne signale l'existence de cette école.

En 1772, les bruyères communes de Dion-le-Mont furent aliénées et donnèrent un revenu de 329 florins. La communauté déclara alors de construire une école "pour l'instruction de la jeunesse" au mois d'avril 1774.

Ceci nous est connu grâce à un manuscrit conservé à la cure: il s'agit d'un procès fait par la comtesse couvrière d'Arberg de Limminghe, dame de Dion-le-Mont, contre les habitants du village. Cette école fut construite, car on trouve dans ce manuscrit que "la dite communauté fit bâtir une école forte, solide et qui peut sans

événement extraordinaire durer plusieurs siècles, dont la dépense a monté à la somme de 644 florins et non pas 762 comme le prétendait la comtesse."

Il y eut alors contestation entre celle-ci et les habitants du village, concernant le prix de la construction et l'utilisation de certaines rentes, partagées entre les habitants au lieu d'avoir été utilisées pour la construction de l'école. Cette affaire se termina par une transaction le 18 février 1778.

En 1772, dans la liste "des biens et rentes appartenant à la communauté du village de Dion-le-Mont<sup>(8)</sup>, déjà citée plus haut, un certain Pierre Godefroid, avait acquis de la communauté de Dion "une palite parcelle dite la Colutree pour le prix de 20 sous de change. Cette somme a été appliquée avec d'autres capitaux, en partie pour la construction d'une école, à l'usage de la communauté".

S'agit-il de la même école? Et ces écoles fonctionnèrent-elles?

En 1825 et 1826, nous pouvons enfin affirmer l'existence d'une "école des pauvres", fréquentée par 60 enfants, 40 garçons et 20 filles. Pour une population signalée de 600 habitants. Il y avait également 10 internes. L'instituteur se nommait J. Charles Brabant "sans rang ni capacité, qui enseigne les éléments de la lecture, de l'écriture et de la doctrine chrétienne"<sup>(9)</sup>.

Le 29 novembre 1830, la commune de Dion-le-Mont complétait un formulaire destiné à la province

du Brabant "Etat des renseignements sur l'instruction de la commune de Dion-le-Mont" : pas d'école dans le village, pas d'élève et pas d'instituteur".

Un formulaire identique fut à nouveau rempli le 10 décembre 1830, mais mentionnait : "une petite école où on enseigne les indigents pendant 3 ou 4 mois d'hiver" (10).

Dans les campagnes, les enfants ne fréquentaient l'école que l'hiver, l'été, ils participaient aux travaux agricoles. L'instituteur, comme on le voit, n'était pas diplômé.

En 1835, une école fut construite, il s'agit du bâtiment, rue du Village, occupé actuellement par le foyer culturel.

Un instituteur, Brice Brabant, fut désigné et resta en fonction jusqu'en 1879.

Cette construction devint très rapidement exigüe. L'architecte de l'arrondissement, monsieur Coulon, appelé en 1854 (11) observa qu'il était impossible d'agrandir la salle de classe, car le bâtiment était limité des deux côtés. Il développa un autre argument (qui peut paraître amusant aujourd'hui, quand on pense à la situation actuelle du complexe scolaire) : "l'école est contiguë au cimetière, c'est-à-dire un endroit malsain et inconvenant". La classe permettait de contenir 16 élèves et il s'en trouvait 140.

La conclusion de l'architecte fut donc qu'il fallait trouver de toute urgence un terrain salubre où l'on puisse construire une nouvelle classe.

En 1859, un nouveau bâtiment fut donc élevé, d'après les plans de Coulon (il existe toujours rue du Brocsous).

Le nombre d'élèves restait cependant élevé. Chaque année, la commune établissait la liste de ceux-ci, leur date de naissance, s'ils avaient droit au secours public, c'est-à-dire à l'enseignement gratuit. Ainsi, à titre d'exemple (12), en 1865-66, sur 42 filles fréquentant la classe de Brice Brabant, 36 participaient à la distribution des services publics, sur 55 garçons, 48 eurent droit au même secours. Ils étaient tous, garçons et filles, catholiques, nés entre 1851 et 1858 et parmi eux, 9 avaient des parents illettrés, incapables de signer de leur nom, l'inscription de leur enfant à l'école.

En 1879, on décida la construction d'une "autre école primaire pour les garçons, avec logement d'instituteur, et l'appropriation du local existant à l'usage des filles".

L'architecte Coulon fut à nouveau chargé de cette réalisation. L'Etat accorda des subsides et la commune fit un emprunt (13).

1881 vit la création d'une école catholique, pour garçons et filles, située rue du Village (le bâtiment existe toujours). Elle comprenait deux classes mixtes, l'une pour enfants de 5 à 8 ans, l'autre pour les plus âgés. Ces classes étaient tenues par deux institutrices laïques, françaises, mesdemoiselles Ange et Almasée Andrieux.

Cette école disparut en 1906.

En 1891, la place de l'institutrice communale devint vacante et le



Dion-le-Mont. Les écoles

conseil communal se divisa entre deux candidates possibles. Dans une lettre (14) adressée à l'archevêque de Malines, le curé Mathy (curé à Dion-le-Mont de 1881 à 1908) profita de ce désaccord inhabituel, qui lui semblait "être l'effet de la Providence". Il voulait proposer (avec l'accord de l'archevêque) au conseil communal, de désigner deux religieuses comme institutrices. Le curé fournirait les locaux nécessaires, leur entretien et autres frais..., ce qui apporterait des avantages financiers à la commune. Une section gardienna serait créée de même qu'une section ménagère.

Mais cette idée ne fut jamais réalisée, puisque ce fut Marie Navaux (déjà en poste depuis un an et demi) qui fut nommée en 1891.

Je m'en voudrais ici, de ne pas citer certains instituteurs, toujours très vivants dans la mémoire de

nombreux habitants du village : monsieur Demarât qui enseigna de 1905 à 1941 et monsieur Vanderhulst de 1945 à 1980. De nombreux témoignages existent toujours sur leur enseignement, leurs méthodes, l'atmosphère de leurs classes.

Mais hélas, les limites prescrites pour cet article m'interdisent de développer ce sujet si intéressant.

En 1953, l'école devint mixte, il y avait deux classes, l'une pour les petits, l'autre pour les grands. Jusqu'à cette date, l'instituteur pour les garçons, l'institutrice pour les filles, s'occupaient chacun des enfants de tous les niveaux à la fois.

Petit à petit de nouveaux problèmes apparurent : les écoles étaient presque centenaires, le matériel vieilli et elles se dépeu-

plaient. On était même sur le point de supprimer une des deux classes, quand, en 1966-67, le bourgmestre, monsieur Omer Bidoul, eut l'idée de créer une primo-gardienne pour assurer le départ d'une nouvelle population scolaire, et d'envisager une nouvelle construction.

Celle-ci fut bâtie, selon les plans de l'architecte Feron, dans les anciens jardins de la cure, (non loin de l'école de 1835) et s'intègre admirablement dans le cadre et le relief de l'endroit. Elle fut inaugurée en 1969.

En même temps, le village connut encore un autre bouleversement: la création de nombreux lotissements et l'arrivée de nouveaux habitants, souvent d'origine citadine, jeunes et ayant des enfants. Une première extension à l'école fut ajoutée en 1977 et une deuxième (qui comprend deux bâtiments entièrement neufs) fut terminée durant l'année scolaire 1984-85.

Aujourd'hui, en 1987, l'école est dirigée par madame Bombaerts, elle comprend 265 élèves et 25 enseignants.

## Notes

(\*) Visite faite par le doyen dans les paroisses. Extrait d'un registre de visites diocésaines. Archiv. Etat Namur. Cité par l'abbé Spillemaekers dans sa monographie de Dion-le-Val, 1899-1900.

(†) Archives de la commune.

(‡) Déclaration des biens du clergé de 1797. Extrait des archives gén. du royaume. Bruxelles. Cité et recopié par l'abbé Spillemaekers.

(§) TAILLIER-WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne, géographie et histoire des communes belges, province de Brabant, canton de Wavre*. Bruxelles, A. Deocq, Février 1864.

(¶) Abbé Spillemaekers, o.c.

(#) TAILLIER-WAUTERS, o.c. Ces auteurs ont reçu leurs renseignements d'un certain Pérez, piqueur communal, qui avait fait des recherches dans les archives de la commune.

(\*) Voir Dion-le-Val.

(†) Archives de la commune.

(‡) Tableau contenant le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles ou établissements en tout genre pendant l'été 1825 de la mois de janvier 1826. Archives de la commune.

(§) Archives de la commune.

(¶) Lettre du 28 octobre 1854. Archives de la commune.

(#) Charles VAN CRAENENBROECK, "La vie d'un village", éd. La vieille grange, Dion-le-Mont. Lire le chapitre complet sur l'instruction publique. On y trouve deux graphiques sur l'évolution de la population scolaire de 1886 à 1915.

(\*) Archives de la commune. Dossier contenant cahier des charges, autres plans, devis, lista de mobilier et de matériel acheté pour cette école.

(†) Archives de la cure.

## Bibliographie

TAILLIER-Lutesi et WAUTERS (Alphonse). *La Belgique ancienne et moderne, géographie et histoire des communes belges, province de Brabant, canton de Wavre*. Bruxelles, A. Deocq, Février 1864.

VAN CRAENENBROECK (Charles), *La vie d'un village*. Ed. La vieille grange, Dion-le-Mont, Chapitre sur l'instruction publique.

Archives de la cure de Dion-le-Val  
manuscrite  
monographie de l'abbé Spillemaekers, 1899-1900  
monographie de René Sneppe.

Archives de la cure de Dion-le-Mont  
manuscrite  
monographie du curé Melby 1896.

Archives de la commune.

Interviews de certains habitants du village, réalisées par le comité d'histoire du millénaire.

## Annexe

Les élèves de la classe de 6ème année font un sondage.

Dans le cadre du millénaire de Dion-Valmont, les élèves de sixième et leur professeur A. Parent ont rédigé un questionnaire afin de mieux cerner l'origine des enfants fréquentant leur école<sup>(1)</sup>. Ils ont adressé aux parents un questionnaire composé de six questions. Il y avait cinq choix possibles pour les questions A, B et F, quatre choix possibles pour les questions C et E et sept choix pour les questions D. On n'a admis qu'une réponse par question, papa et maman répondent séparément. L'école compte 265 élèves venant de 150 familles. Les élèves ont distribué un questionnaire à chaque aîné de famille, 124 bulletins ont été enregistrés. Voici le questionnaire et le pourcentage de réponses reçues pour chaque choix.

## A. Qu' aimez-vous à Dion-Valmont ?

1. Son cadre verdoyant et boisé	43%	48%
2. Ses contacts humains	6%	6%
3. La beauté du paysage	18%	18%
4. Le calme	23%	21%
5. La proximité du lieu de travail	2%	3%

## B. Depuis combien de temps habitez-vous Dion-Valmont ?

1. < 1 an	14%	12%
2. 5 à 20 ans	35%	35%
3. 10 à 15 ans	10%	14%
4. 15 ans et plus	11%	11%
5. Vous n'habitez pas à Dion	24%	23%

## C. Où habitez-vous auparavant ?

1. Bruxelles	43%	41%
2. Le Brabant	35%	35%
3. Une autre province de Belgique	8%	8%
4. A l'étranger	4%	6%

## D. Où travaillez-vous habituellement ?

1. Chaumont-Gistoux (commune élargie)	13%	17%
2. Bruxelles	48%	32%
3. Wavre	6%	11%
4. Ottignies/Louvain La Neuve	8%	9%
5. Dans le Brabant	10%	6%
6. Dans une autre province de Belgique	6%	3%
7. A l'étranger	2%	0%

## E. Combien de minutes mettez-vous pour aller à votre travail ?

1. De 0 à 14 minutes	27%	35%
2. De 15 à 29 minutes	29%	14%
3. De 30 à 60 minutes	31%	26%
4. Plus de 60 minutes	6%	2%

## F. Pourquoi avez-vous inscrit votre enfant à l'école de Dion ?

1. Pour la réputation de son enseignement	18%	15%
2. Pour sa proximité	40%	35%
3. Pour la service de bus scolaire	3%	2%
4. Pour sa structure d'école campagnarde	27%	40%
5. Pour d'autres raisons	4%	6%

La raison qui a motivé l'installation des parents à Dion est en priorité le cadre verdoyant et boisé 43% des P. et 48% des M.<sup>(2)</sup>. Vient ensuite la beauté du paysage et le calme qui récoltent ensemble 41 et 39% des suffrages. Les habitants de Dion ne recherchent apparemment pas les contacts humains 6%, ni la proximité du lieu de travail 2 à 3%.

Près de la moitié des parents habitent Dion depuis 5 à 15 ans seulement. Ce qui correspond à la grosse vague de lotissements et d'habitations nouvelles des années 70. Cependant, il faut remarquer que près d'un quart des parents n'habitent pas Dion et 14% des P. et 12% des M. y habitent depuis moins d'un an. Si 13% des P. et 17% des M. travaillent dans la commune de Chaumont-Gistoux (nouvelle entité), la moitié des P. et 32% des M. travaillent à Bruxelles.

L'attraction Ottignies-Louvain-la-Neuve ne joue que pour 8% des P. et 9% des M. Au total 85% des P. et 75% des M. exercent leur activité professionnelle en Brabant<sup>(3)</sup>.

Pour la question E les chiffres doivent être pris avec précaution étant donné que nous ne connaissons pas le moyen de locomotion utilisé par les parents pour se rendre au travail. Celui-ci peut, suivant les cas, faire varier notablement la durée du trajet pour une même distance.

Si la proximité du lieu de travail n'est pas un critère prépondérant pour le choix du lieu d'habitation, la proximité de l'école par rapport au foyer est par contre déterminante dans 40% des cas pour les P. les M. préfèrent dans la même proportion (40%) la structure d'une école campagnarde. La réputation de l'école ne vient qu'en

3ème position et le service du bus scolaire n'intéresse que 3% des P. et 2% des M.

En résumé, mis à part le fait que 23 à 24% des parents n'habitent pas Dion, la structure campagnarde, un cadre verdoyant et le calme constituent le principal attrait du village comme lieu d'habitation. La plupart des parents (76%) ont des origines brabançonnaises ou même bruxelloises. Bruxelles demeure le lieu de travail de 48% des pères. Enfin l'école du village près de la maison est un critère déterminant pour 67% des P., mais pour 75% des M. En quelque sorte les parents choisissent une école où il fait bon vivre, pas trop loin de la maison, pour les premières expériences scolaires de leurs enfants.

Y. PIERARD

## Notes

- (1) Ont également collaboré au sondage Monsieur NAPPÉ grâce à qui le questionnaire et les réponses furent traités par ordinateur et Mme Y. PIERARD, membre du comité d'encadrement du village.  
 (2) P. désigne la réponse des pères  
 M. désigne la réponse des mères  
 (3) Le chiffre pour les mères doit être réajusté étant donné que 22% de celles-ci n'exercent pas d'activité professionnelle

## La brasserie Vanderhulst et la grande époque des cabarets

Monique QUINTART

### Les brasseries des deux Dion

Les deux Dion, comme la plupart des villages de notre pays, possédaient leur brasserie. A Dion-le-Val, elle appartenait à la seigneurie (au XV<sup>ème</sup> siècle): "Ce fut sans doute celle qui était située dans la prairie de la ferme à la gauche de l'église le long du Pisselet et qui fut détruite en 1840" (1). A Dion-le-Mont, il existait aussi une brasserie seigneuriale, qui a cessé ses activités en 1824 (2).



### La famille Vanderhulst

A cette époque, les Vanderhulst, venus de Ter Dijck (Tombeek) en 1813, s'étaient déjà installés le long de la chaussée de Huy comme meuniers. Des gens fort débrouillards, semble-t-il, puisque (ainsi racontent leurs descendants), réquisitionnés pour conduire le pain lors de la bataille de Waterloo, ils étaient partis avec deux chevaux et revenus avec quatre...

C'est une branche de cette famille qui créa à brasserie, d'abord,



A gauche, Jules VANDERHULST, à droite, Ernest. Au milieu, Zéline et son mari, J.F. Malavé. A l'avant, Honoré, avec ses petits enfants.

en 1860, chaussée de Huy, puis à la place communale de Dion-le-Mont.

Pierre-Jacques Vanderhulst comptait parmi ses biens (3):

- une maison de la chaussée de Huy
- une maison place Communale, au coin du chemin de la Sarte, avec "distillerie",
- une maison place Communale également, en face de la précédente.

### La ferme-brasserie

C'est à ce dernier emplacement, le long du Pisselet, au pied de la colline "Queue de Pelle", qui

protège les bâtiments contre les froids du nord, qu'en 1876 Jean Joseph Michel Vanderhulst installe la brasserie (4).

En 1883, Pierre-Jacques Vanderhulst fait donation, contre rente annuelle et viagère, à ses fils, Jean Joseph Michel, Olivier, Edouard Joseph et Emile Vanderhulst de divers biens, parmi lesquels: "une maison avec brasserie, grange, écurie, étable, remise, autres dépendances, cour et jardin, située au lieu-dit: Village, l'ensemble contenant 15 a 90 ca, tenant du nord et du couchant au chemin, du levant à Thélesphore Renier et du couchant à Jean Joseph Michel Vanderhulst" (5).

Jean Joseph Michel, qu'on appelle "le bon Jean", et son épouse, Marie-Honorine Gruselle, fabriquent de la bière en même temps qu'ils cultivent des champs de plus en plus nombreux. Ils ont trois enfants: Jules, Ernest et Zéline.

Le bon Jean envoie ses deux fils dans une brasserie de Hoegaarden pour y apprendre leur métier de brasseurs et la fabrication de la bière blanche. Un soir de décembre 1894, il tombe du premier étage de la brasserie, par le monte-charge, sur le limon d'un chariot prêt à partir et meurt. Honorine meurt, elle, en 1897.

Les trois enfants se partagent les biens des parents. Parmi ceux-ci, Zéline hérite de la ferme du Brocsous; Jules et Ernest, "tous deux brasseurs, fermiers et négociants", de la "maison d'habitation avec bâtiments de brasserie et de ferme, ancienne maison convertie en bâtiment rural, jardin et verger, au lieu-dit place Communale ou Village (...) pour une contenance de 97 ares." (6), "tenant d'un côté au ruisseau le Pisseleur", du deuxième au chemin et à la place Communale, du troisième au chemin et du quatrième à Justilien Springaire, à Désiré Anroul et à Jean-Baptiste et Bernard Perez" (7).

Jules va donc continuer la brasserie avec son épouse, Adèle Moers, et son frère Ernest. Ils mènent simultanément l'exploitation agricole avec environ 25 ha de terres et achètent les maisons voisines pour les aménager en écurie, étable, grange et remise (4). Ernest meurt en 1910.

### Une des 1.000 brasseries disparues

En 1916, les Allemands viennent démonter les grandes cuves en cuivre (4). Jules et Adèle, qui n'ont pas d'enfants, ne les remplaceront pas après la guerre, mais l'adresse de la brasserie figurera encore dans "le nouvel annuaire pratique de la brasserie belge" jusqu'en 1921 (8).

Le nombre de brasseries en Belgique, qui était de 2.894 en 1850, avait été en progression constante jusqu'en 1907, année où on en dénombre 3.387 (9). Leur prolifération fit baisser le prix de la bière. L'industrialisation, l'introduction de la "pils", l'arrivée de la bière en bouteilles et des sodas, siphons et limonades constituaient une concurrence féroce.

"Combien de temps encore durera cet engouement pour les nouvelles fioles?" se demande le Président de l'Association Générale des brasseurs belges, dès 1896 (10).

Le nombre de brasseries se mit à diminuer. En 1913, il était de 3.214. Après la guerre, plus d'un millier d'entre elles avaient disparu et la tendance à la diminution ne ferait que se renforcer jusqu'à nos jours: en 1984, il en restait 131 (9).

L'époque était donc peu propice à la reprise d'une petite brasserie rurale. Une modernisation était nécessaire pour subsister. Jules et Adèle avaient bien installé un moteur en 1911 et procédé à un essai de mise en bouteilles et de fabrication de lambic. Mais le remplacement des cuves représentait une somme considérable. De plus,

Dion-le-Mont, le 19 juin 1909

M<sup>r</sup> François Meunier, Directeur Doit à

## JULES VANDERHULST

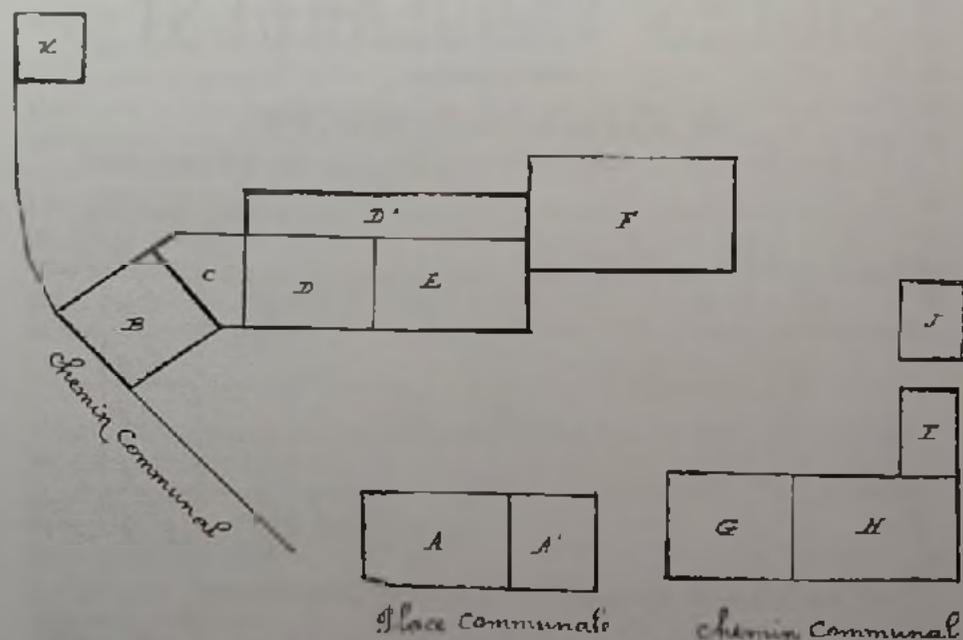
BRASSEUR

A DION-LE-MONT

Pour livraison des marchandises suivantes, payables à Dion-le-Mont.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES BRASSEURS BELGES	
Mars 91 cent	4,50
avril 10 45	9
28 cent	12
Mai 30 50	5
juin 12 50	5
Total 38,50	
ce déduction des deux premières livraisons	
qui ont été payés à l'avance	
16,50	
Reste à payer 22,00	
Reçu la somme de vingt deux francs pour	
valoir de bière fournie à ce jour	
Dion-le-Mont, le 19 juin 1909	
Pour expédier	
J. Vanderhulst	

on ne disposait plus de bières de garde, bières de haute densité (interdites pendant la guerre) nécessaires aux mélanges et il fallait un ou deux ans pour reconstituer ces vieilles bières.



PLAN DE LA FERME-BRASSERIE EN 1918

- A-A': maison d'habitation
- B: grange avec cave voûtée servant de magasin à bière et de germoir + remise
- C: remise contenant notamment une pompe aspirante et les tuyaux de distribution
- D: brasserie avec touraille ordinaire
- D': cave à blés + remise
- E: magasin, poulailler et four à cuire le pain
- F: remise
- G: écurie
- H: étable
- I-J: fumier couvert, abri à pulpes et local pour la préparation de la nourriture des animaux
- K: remise à paille + serre

Les bâtiments se complétaient d'une grange-écurie (hors plan).

### La blanche de Dion

Adeline habitait presque en face des Vanderhulst. Elle se dépêchait de finir ses devoirs pour aller aider

à nettoyer les tonneaux avec les autres gamins. Quand c'était terminé, ils recevaient un peu de bière, leur préférence: la blanche!

Eugène, lui, passait quatre fois par jour devant la brasserie, sur le

chemin de l'école. Il y entraient souvent et était fasciné par les deux grandes chaudières en cuivre rouge, sortes de casseroles d'environ 2 mètres de haut, au fond légèrement bombé, ouvertes au-dessus, et qui pouvaient contenir des milliers de litres.

Entraient dans la fabrication de la bière de l'orge, de l'avoine, de l'eau. Pas de houblon. Les Vanderhulst cultivaient eux-mêmes leur orge et le faisaient germer en cave. L'orge germé (malt) était posé sur un treillis, dans la touraille, et un homme le retournait pour le sécher; le foyer fonctionnait au coke et on voyait le feu par un trou carré.

L'eau était pompée du puits directement dans la cuve. Pomper l'eau, moudre le grain, monter les sacs, se faisait à la main jusqu'à

l'installation du moteur de 4 CV au naphte.

On faisait deux brassins par semaine, dont on mesurait la densité et la quantité (avec un mètre fixe). La brasserie ne possédait pas de système de fabrication de glace artificielle. Les déchets de malt qui avaient servi étaient donnés aux bêtes.

La brasserie Vanderhulst fabriquait plusieurs sortes de bières: la brune et la blanche, qui n'était pas forte, très rafraîchissante. (On en vendait beaucoup d'avril à septembre). L'hiver, comme la consommation diminuait, on produisait des bières de garde, que l'on stockait en cave.

A l'entrée de la brasserie, se trouvait un tonneau de blanche, muni d'un robinet en bois, et une



"A mon l'Panot", cabaret à Dion-la-Val



Les cyclistes de Dion-le-Val.

pinte d'un demi-litre, pour les travailleurs. Quiconque passait pouvait aussi venir y boire, ou parfois remplir des récipients. On venait également chercher la levure pour le pain, que chacun faisait chez soi : les brasseurs l'enlevaient de la bière en la raclant et la donnaient. Sinon, elle était jetée. Un pot de deux litres environ servait pour 13-14 kg de farine. Saint-Arnould, patron des brasseurs, regardait tout cela de son armoire à porte vitrée.

#### Travailleurs et clients

La brasserie étant également une ferme, une dizaine de personnes y travaillaient.

À l'entrée, c'était souvent le "gros Devos" qui lavait les tonneaux, sur les grandes dalles bleues : il basculait le tonneau, enlevait la bonte en fonte avec une clé spéciale, mettait une chaîne à l'intérieur et le faisait rouler. Puis, il le rinçait à l'eau. Ensuite, il brûlait une sorte de goudron à l'odeur soufrée et enfumait l'intérieur du tonneau pour le rendre hermétique et le protéger.

Les livraisons se faisaient en tonneaux, transportés par deux charrettes tirées par des chevaux et fabriquées spécialement pour cet usage : de forme allongée, avec un fond incurvé, de sorte que les tonneaux y étaient bien calés, en deux rangées. En été, on en laissait pendre en plus, avec des chaînes. On pouvait en transporter une vingtaine.

Il y avait deux conducteurs, un par camion. Ils faisaient plusieurs voyages sur la journée et avaient leur jour : tel jour à Dion-le-Mont

(pour fournir le village, il y avait aussi une berline avec six tonneaux environ), tel autre à Chaumont, ou à Gistoux. Ils fournissaient les particuliers et les cafés des environs et allaient aussi expédier des tonneaux de blanche à la gare de Wavre, pour Charleroi.

La bière ne portait pas de marque. Chaque maison prenait son tonneau, petit ou grand. Les livreurs le déposaient devant la porte. Quand ils le mettaient en cave, on leur donnait un pourboire. On laissait reposer le tonneau un jour, puis, avec un maillet, on y enfonçait le robinet en bois, faisant rentrer du même coup dans le tonneau le bouchon en liège. Il y avait aussi un trou d'un centimètre de diamètre, bouché avec une mèche de chanvre, pour que l'air puisse entrer, quand on tirait la bière. On la tirait dans des pots et elle se conservait bien : au bout d'un mois, le fond d'un tonneau de 50 litres était encore bon. Les tonneaux eux-mêmes n'étaient pas facturés.

À table, on buvait généralement de la bière brune, même les enfants. Tous les cultivateurs étaient clients, surtout à la période de la moisson. On emmenait alors au champ son pot en grès d'1,5 ou 2 litres, qu'on fermait d'un linge tenu par une corde, pour le protéger des mouches.

#### Les cabarets

Au cabaret (café) aussi, au début du siècle, on allait tirer la bière au tonneau, à la cave. Mais on y buvait surtout des "gouttes". Quand les sodas sont arrivés, ils étaient fournis dans des bouteilles

"à bille" pour ouvrir la bouteille, on poussait la bille en verre et, une fois ouverte, elle ne se fermait plus.

Quand on allait au cabaret, on allait "chez" quelqu'un ("A mon") où "c'était café" ou bien où "on faisait café". Bien souvent, il s'agissait de magasins, de forges, de menuiseries, etc... ou de maisons de particuliers. On avait installé dans une pièce un comptoir, quelques tables, parfois une seule, où l'on jouait aux cartes, couyon ou piquet.

C'est aussi dans les cabarets que se déroulaient les ventes publiques et que les cyclistes, les joueurs de balle pelote et les colombophiles avaient leur local :

- le vélo :

"la pédale de Dion-le-Val" fut fondée en 1910. Son emblème était constitué d'une roue de vélo munie de deux ailes. Elle organisait des promenades à vélo le dimanche et existait encore après la guerre 14-18.

- la balle pelote :

sur la place Communale de Dion-le-Val, devant l'église, se disputaient le dimanche après-midi des jeux de pelote au tamis, et ceci jusqu'à l'entre-deux-guerres. Une équipe se forma à nouveau en 1941 et joua pendant toute la guerre et encore quelques années après. Pendant la guerre, le cuir manquait pour fabriquer les balles. Aussi conservait-on des peaux de lapin séchées qu'on échangeait à la Fédération de Mont-Saint-Guibert contre des balles nouvelles (mais fragiles !)

Le local servait aussi de vestiaire. Les joueurs se rendaient en

déplacement à vélo. L'équipe faisait partie de la régionale, remporta plusieurs coupes et compta quelques vedettes, qui allèrent jouer en excellence à Bruxelles.

- les pigeons :

il y avait beaucoup d'amateurs qui parlaient dès 5 heures du matin par les champs, porter leurs pigeons à Wavre, à pied. Lorsque le pigeon revenait, il fallait aussi porter la bague au café qui possédait l'appareil enregistreur.

Alfred Nagels, de Dion-le-Val, fut un grand champion colombophile, il remporta de nombreux prix, lors de concours et d'expositions.

Certains cafés possédaient aussi une salle de danse, qui ouvrait le dimanche, ou à la kermesse. Elle était animée par des musiciens ou par un orgue, qu'on tournait à la main. D'autres cabarets avaient un jeu de "bouloir" (jeu à 5 quilles), auquel on jouait à l'aide de boules en bols, creusées d'une alvéole pour les doigts. On y faisait aussi parfois des "concerts", pièces en wallon jouées par des gens du village, en particulier pendant les deux guerres, au profit des prisonniers.

Le début du siècle fut la grande époque des cabarets. A Dion-le-Val, il y en avait 8 et à Dion-le-Mont pas moins de 25 !

Dans tout le pays, on en comptait 210.000, soit un pour 34 habitants<sup>(1)</sup>. La loi du 12.12.1912 qui, dans le cadre de la lutte contre l'alcoolisme, établit une taxe d'ouverture sur les débits de boissons spiritueuses et fermentées, et la loi Vandervelde contribuèrent à



Photo récente des bâtiments de l'ancienne brasserie

leur diminution.

Un brasseur se plaint en 1914 : "Il est certain que les spectacles à bon marché, cinématographiques ou autres, l'emballement déordonné pour les sports populaires, la création d'une série d'oeuvres sociales incitant à l'épargne, ont détourné en partie le peuple du cabaret. Faut-il ajouter à cela le regain de faveur dont jouissent les

eaux soi-disant minérales. Il y a aussi la stagnation générale et perdurante des affaires qui a mis sur le pavé de nombreuses équipes d'ouvriers, réduits dès lors à la portion congrue et peu en fonds pour se livrer à des dégustations abondantes"<sup>(2)</sup>.

Actuellement, il reste trois cafés sur le territoire de Dion, tous sur la chaussée.

#### Notes

(1) SNAPPE (Marx-Angel), Histoire de Dion-le-Val, — monographie réalisée en 1940-41 pour la 48<sup>ème</sup> année d'école normale (manuscrit).

(2) TARDIER et WAUTERS, o.c.

(3) Selon matrices cadastrales et plan de POPP

(4) VANDENSCHRIK (H.), Monographie de la ferme de la brasserie à Dion-le-Mont, U.C.L., Institut d'agronomie, 1948

(5) Extrait de l'acte de donation du 18.6.1883

(6) Extrait de l'acte de partage du 17.1898

(7) Extrait de l'acte notarié de la succession du 1.12.1899

(8) Edition DENIS BOODEN

(9) Chiffres publiés par le "Peul Journal du brasseur"

(10) Extrait de l'allocution de M. Alphonse MERTENS, au Congrès de Liège en 1896

(11) "Le brasseur belge", 1912, p. 262.

(12) "Le brasseur belge", 15.5.1914

Un grand merci à tous les habitants des deux Dion dont les témoignages ont permis la rédaction de cet article et en particulier à Monsieur E. Marchand.

## Bibliographie

- VAN CRAEENENBROECK (Charles), o.c., chapitre sur les "Cards et débits de boissons", pp. 183-188.  
 HAULOTTE (Robert), "Estamineis à Dion-le-Mont à la "bella époque" in "Echos de la vallée du Pisselet" n° 5, Juin 1972, pp. 5-8.  
 HAULOTTE (Robert), "Dion-le-Mont au fil des saisons et des années", 1982.

## Scènes de la vie quotidienne au début du siècle dans une petite exploitation agricole

Robert HAULOTTE

Les gestes de la vie quotidienne, les habitudes, la manière de faire les choses, de manger, de boire, de parler, constituent la véritable culture d'un peuple.

La culture de la communauté de Dion passait d'abord par l'expression orale, le patois, le wallon en l'occurrence. Moyen d'expression, moyen de communication, source de la pensée, le wallon fait partie du patrimoine culturel de Dion.

André CHAMSON disait : "c'est en provençal que j'ai tenté de dire ce qu'il m'était impossible d'exprimer en français"; il en fut de même pour notre parler dont la richesse, la verdeur parfois, dominèrent les relations des habitants de Dion entre eux et avec leurs voisins.

Dans la salle de séjour qui servait également de cuisine, et au plafond de laquelle pendait traditionnellement les jambons mis à sécher et la vessie du porc récemment tué qui, gonflée et séchée,

devait servir à confectionner une blague à tabac, s'activait toute la famille, de janvier à décembre.

Sur le poêle de Louvain (stûve de Lovain), à côté des casseroles, la cafetière émaillée, dans laquelle baignait une "chaussette" contenant le café et la chicorée, laissait échapper en permanence son fumet et attendait le visiteur, la fermière revenant de l'étable ou le laboureur rentrant des champs.

La vie à la ferme était dominée par la fermière, maîtresse femme, généralement mère de famille nombreuse (bras gratuits) où garçons et filles avaient souvent une destinée différente : les garçons à l'école, les filles à la maison (et aux champs), la plus âgée tenant les rênes du ménage.

Si nourrir une famille pouvait poser quelque problème pour des journaliers, la ferme et ses produits permettaient aux cultivateurs de vivre en quasi autarcie.

Le lait était la base de nombreux repas : lait caillé et cassonade

pour le petit déjeuner (djeuné) ou le goûter (roené), soupe au lait (chaudon), c'est-à-dire, lait bouilli avec pain et cassonade pour le souper, le lait battu (bûré) produisait quant à lui, un excellent fromage à tartiner et le lait écrémé un fromage qu'on laissait vieillir jusqu'à ce qu'il devienne coulant et piquant et dont on faisait des boulettes (bolettes).

Le cochon tué à la fête ou au nouvel an livrait de son côté des victuailles à toute la maisonnée, des mois durant.

Assommé d'un coup de maillet, saigné à la gorge, le sang récupéré dans un récipient ad hoc, le cochon était brûlé sur un feu de paille dans la cour de la ferme et fournissait à ses habitants viandes et charcuteries :

- les boudins (les treps) :
  - haché, sang, résidus de panne cuite (crétons), oignons, choux

verts et piments servaient à fabriquer les boudins noirs.

- haché, pain trempé dans du lait, oeufs, oignons, persil et piments pour les boudins blancs

les "caracoles" ou "haches" :

- mixture cuite à feu doux et composée des pieds, des oreilles, des poumons coupés en petits morceaux et auxquels étaient ajoutés raisins et vinaigre

Tête pressée, terrine de foie, saindoux complétaient l'assortiment. La graisse du lard cuit la veille, dans la poêle, servait souvent à garnir une tartine.

La potée (pommes de terre, scaroles, crétons de lard et vinaigre ou pommes de terre, haricots, sauce blanche, oignons et crétons de lard) constituait la plupart du temps le repas principal du laboureur.



Les garçons à l'école



Les filles à la maison (et aux champs)



Arrachage des pommes de terre, Dion-la-Val (1920)

A la fête, au nouvel an..., le four préalablement chauffé avec des fagots recevait par dizaines pains et tartes qui cuisaient sur la cendre.

Outre les tartes aux prunes, au sucre, la tradition imposait la tarte au fromage (taut au stofé) préparée avec du fromage blanc, du "blanc stofé":

- ingrédients: 500 gr. de blanc stofé, 300 gr. de sucre fin, 5 jaunes d'œufs, 50 gr. de farine, 25 gr. de beurre brun, 20 gr. d'amandes amères, 20 gr. d'amandes douces, 5 blancs d'œufs battus en neige.

- fabrication: pâte à tarte (pâte levée). Après avoir laissé lever, placer dans une forme (platine). Étendre une ou deux cuillères de compote de pommes sur la pâte; mélanger fromage, jaunes

d'œufs, farine, beurre, amandes.

Quand tout est mélangé et, au dernier moment, ajouter les blancs d'œufs; couvrir la pâte du mélange et cuire au four pendant environ 30 minutes.

Le mercredi, le marché de Wavre était une tradition: les fermières y portaient à pied ou en charrette, beurre et œufs dans d'énormes paniers, (le marché au beurre et aux œufs se situait place de l'Hôtel de Ville) et attendaient l'acheteur qui ne se gênait pas pour goûter le beurre du bout du doigt, pour le recracher ensuite s'il ne lui semblait pas bon. Les hommes de leur côté, fréquentaient outre les estaminets, le marché aux cochons (place A. Bosch ou place du Sablon — côté chaussée



après que la "machine à battre".



qui avala des centaines de gerbes.  
Dion-le-Val (1920)

de Louvain, le long de la voie de tram à carbure) ou encore assistaient aux "passées" (ventes publiques). Le samedi, place de l'Hôtel de Ville et rue du Chemin de fer se tenait le marché au bétail.

Lieux privilégiés de rencontre des hommes, les nombreux calés officiels ou clandestins du village (il y en avait pratiquement à toutes les maisons) étaient autant de "centres culturels": les dimanches après la messe, chez le maréchal-ferrant (marchau), chez le charron (ichaurli)... toutes les occasions étaient bonnes pour bavarder, prendre un verre<sup>(1)</sup> ou encore battre les cartes (potot, piquet, couyon, whist...) ou jouer au bouloir (cinq quilles placées à dix-huit mètres: on lance les boules à la volée).

Après les chaleurs de l'été et ses récoltes de froment, de seigle et d'avoine, après que la "machine à battre" eut avalé des centaines de gerbes et rempli des dizaines de sacs de jute, l'automne apportait ses fruits par mannes (basses) enlières: pommes et poires aux noms aujourd'hui disparus (reinettes étoilées, belles fleurs, Jacques le Bel, pommes de rambour, jérusalems, "court pendus",

verdias, poires de chemin...) faisaient l'objet de préparations diverses: compotes, pommes cuites au lard, poires au vinaigre (3 kg de poires de chemin pelées, 1 kg de sucre, 1 litre de vinaigre de vin, 1 bois de cannelle bouillaient pendant 3 heures; les poires retirées et égouttées, on remettait cuire le sirop à petit feu avant de le verser sur les fruits, dans un pot en grès), fegottes (pommes pelées, coupées en tranches et séchées sur un treilli dans un endroit sec: permettaient de faire des compotes en hiver).

L'hiver, parenthèse dans l'activité fébrile de la ferme, était pour les hommes, le temps des marchés de bois (coupes de taillis pour en faire des lagots), autres occasions de rencontres et parlotes autour du feu de brindilles, ou d'interminables parties de cartes (parfois vingt-quatre heures d'affilée!); le braconnage faisait lui aussi partie des loisirs "actifs" (à l'affût... et plus tard avec des "bacs à lumière") et les accrochages, parfois sanglants, avec les gardes-chasse étaient courants.

Ainsi s'écoulait la vie dans nos campagnes, ainsi se perpétuaient les gestes d'une civilisation rurale, aujourd'hui en voie de disparition.

#### Note

(1) "A la belle époque"  
un petit verre de bière coûtait 5 centimes ou 1 mardoque  
un grand verre de bière coûtait 10 centimes ou 1 sou  
une grande goutte coûtait 10 centimes ou 1 sou  
une petite goutte coûtait 5 centimes ou 1 mardoque  
une mille (pièce de papier à chiquet) coûtait 6 ou 10 centimes

#### Sources

Témoignages oraux des habitants du village

## Regard sur quelques images sculptées de l'église Saint-Martin à Dion-le-Val

par Ignace VANDEVIVERE  
& Michel LEFFTZ

Les pierres et les bois sculptés qu'on découvre à l'extérieur et à l'intérieur de l'église proviennent en grande partie de l'ancien sanctuaire paroissial qui se dressait sur la butte clémétériale contiguë à la cure. La mise en place de ces témoins dans la nouvelle église néo-classique, érigée en 1837-38, a renforcé l'image de reliques dispersées d'un temps révolu. Ces vestiges énigmatiques ou encore bien parlants permettent un parcours dans l'histoire de la localité et font émerger sa participation à certains moments privilégiés de l'art de nos régions.

L'oeuvre la plus archaïque et la plus commentée par les questions qu'elle pose est le tympan en grès ferrugineux qui, depuis 1911, est enclavé dans le porche de la nouvelle église. En 1864, Tarlier et Wauters l'ont déjà remarquée "comme une oeuvre grossièrement sculptée en forme de fronton (...) près de la grille qui sert d'entrée à la ferme du château"<sup>(1)</sup>.

Sa forme en bâtière qui indique une origine romane, ainsi que ses dimensions (0,32 x 1,26 m) relativement restreintes, autorisent à y voir un linteau d'une étroite entrée d'un quelconque édifice religieux ainsi qu'en témoigne son iconographie. Tant la date que l'identification du sujet représenté posent une énigme qu'aucun auteur n'a pu résoudre... pas plus que nous-même d'ailleurs.

D'entrée de jeu, il s'agit d'une oeuvre populaire due à un tailleur de pierre peu habitué à tailler des figures. Il était vraisemblablement attaché à l'une des carrières de Chaumont-Gistoux, où ce grès diestien fut extrait jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nombreuses sont les sculptures populaires qui aux premiers abords font penser au style roman. C'est de cette époque que naturellement plus d'un spécialiste l'a daté, allant jusqu'à préciser le XIII<sup>e</sup> siècle, voire les années 1100. De fait, outre la découpe du tympan, certaines formes confortent cet étiquetage

Ainsi, Lisbeth Tollenaere relève : "Le Christ est traité à la manière des documents des Xe et XIe siècles ; il pend par quatre clous à une croix large et épaisse et porte un court perizonium (...) La position inclinée de la tête, les deux pieds juxtaposés, sans suppedaneum, sont caractéristiques du Xe siècle." (2) Mais cette spécialiste de la sculpture romane sur pierre constate que la musculature fait songer au XVIe siècle. On ajoutera que le perizonium drapant le bassin, avec une chute verticale à sa droite et un pan agité à sa gauche, correspondent également à un usage typique du début du XVIe siècle dans nos régions. Un autre détail du costume infère dans le sens de cette datation tardive : le vêtement du personnage féminin de la partie droite de la pierre. Il est plus probable qu'il s'agisse d'une interprétation par un tailleur de pierre du XVIe siècle à partir d'images romanes qu'il aurait réalisées sur un ancien tympan à l'origine vierge de toute représentation. Que signifie celle-ci ? Les deux cercles rappelant les Images de la lune et du soleil qu'accompagnent couramment la crucifixion dans les miniatures ou les Ivoires romans. Quant aux figures des extrémités, elles ont donné lieu à de multiples interprétations dont la fantaisie de certaines a été favorisée par la dégradation de la pierre. Ainsi, dans les registres paroissiaux, en 1911, le rédacteur a noté : "les archéologues pensent que le personnage tel qu'il est figuré est nu et tient en main un broc. Un Bacchus, quoi ? Ce serait une représentation allégorique du vice par opposition à l'orante qui

représenterait la vertu ? Et l'édifice ? Et les cercles ?" (3) Des images de ce type sont d'autant plus difficiles à décrypter, nous semble-t-il, que leur formulation dans ce cas est fruste. Les deux figures apparaissent être en tous les cas indépendantes, en liaison chacune avec la crucifixion. Deux éléments sont identifiables avec certitude : à gauche une église et à droite, une attitude de prière. Il n'est dès lors pas exclu de songer à l'opposition classique dans les figurations romanes de la crucifixion : l'église et la synagogue. La première serait représentée par la femme en prière, la seconde par le personnage qui se détache de l'église en brandissant une tablette assimilable aux Tables de la Loi.

Si ce tympan "roman" nous interpelle par le mystère de sa réalisation et de sa destination, par contre, les dalles funéraires et le tabernacle de pierre, enclavés sur les parois extérieures du chevet, nous parlent directement d'un moment faste de l'histoire de la localité. Il s'agit de témoins précieux du début du XVIe siècle qui articulent l'action personnelle des seigneurs du lieu, les "de Dion", et la naissance de la première Renaissance en Brabant. Ce courant artistique qui s'inspire de modèles italiens du Quattrocento s'insinue comme dans toute l'Europe du Nord, au sein de la tradition gothique et se présente comme une nouvelle manière pour la noblesse de manifester sa distinction.

La tradition gothique reste longtemps dominante pour les œuvres liturgiques tandis que l'italianisme se manifeste davantage dans les œuvres plus directement liées au

prestige personnel des seigneurs, en particulier dans leurs monuments funéraires. C'est cette orientation stylistique qui apparaît encore en toute clarté dans les monuments sauvés du chœur de l'ancien sanctuaire. Celui-ci fit l'objet d'une reconstruction à partir de 1527 voulue par le seigneur temporel de Dion-le-Val, Adrien de Dion. L'autorisation pour effectuer ces modifications fut demandée au représentant de l'abbaye d'Aulne dont dépendait l'église (4). Adrien de Dion a manifestement voulu créer un espace au goût du jour comme en témoignent les textes et les œuvres qui ont échappé à la destruction. Parmi celles-ci, le tabernacle constitue une œuvre très significative.

Actuellement adossé à la paroi est du chevet, il a été conservé à Dion grâce à l'intervention des pouvoirs publics qui imposèrent de préserver ce témoin. La condition imposée pour l'octroi des subsides à la nouvelle construction, de placer ce monument "à l'abri des injures du temps" (5) semble bel et bien oubliée lorsque l'on en voit l'actuelle présentation. Un nettoyage, une nouvelle protection, ainsi qu'une mise en valeur s'imposent pour une telle œuvre, aussi importante pour l'histoire locale que dans le contexte de notre patrimoine national. Dans le mémorial de 1765-1793, le curé de Trémouroux note que cette "pilace de pierre bleue (...) où reposait anciennement le Saint Sacrement" était marquée par les "armes des anciens seigneur de ce lieu" et était sommée par les bustes du seigneur et de sa dame (6), Adrien de Dion et Adrienne d'Alennes.

A cette époque, l'œuvre ne servait déjà plus de réserve eucharistique, un tabernacle, encore conservé à la cure, enclavé dans le maître-autel l'ayant remplacé dans sa fonction au XVIIe siècle, selon les prescriptions de la Contre-Réforme. Ce même mémorial rappelle également que l'autel de la chapelle funéraire de la famille de Dion, était dédié à sainte Anne (7). Cette invocation pourrait expliquer la représentation exceptionnelle de la Vierge sur cette tour de la Saint Sacrement. Ce tableau sculpté qui s'impose par ses dimensions et son encadrement répondait sans doute à une image de sainte Anne qui aurait illustré l'autel. Cette image de la Vierge combine l'Assomption et le couronnement par deux anges. Ceux-ci traduisent dans une plastique à la fois naïve et gothique des "putti" ailés typiques des premiers emprunts aux modèles italianisants. Cette influence s'insinue également dans les caractères de l'inscription liturgique située sous la Dernière Cène (8) et dans l'ornement architectural des acanthes schématisées qui marquent la corbeille et le segment supérieur des colonnettes flanquant le premier étage de l'édicule. Une moindre influence de la Renaissance transparaît encore dans l'effet perspectiviste que le tailleur de pierre a tenté de rendre en traitant le relief de la Dernière Cène de manière convexe. En rapport avec cette image fonctionnelle, deux personnages, taillés en méplat sur la face inférieure des pinacles, représentent respectivement Abraham en chevalier (à gauche) et Melchisedech (à droite). Il s'agit de figures

typologiques de l'Ancien Testament, fréquemment associées depuis le Moyen-âge à l'Institution de l'Eucharistie. L'offrande du pain et du vin est encore rappelée sous forme d'ornements géométrisés sur la base des colonnettes du second niveau. Les ornements de vitigne sous le lalus de la niche et du relief de la dernière Cène ont un caractère symbolique qu'on retrouve au faite de l'ensemble sous la forme d'un pélican se perçant la poitrine afin de nourrir son petit, autre image du sacrifice du Christ, récurrente dans l'iconographie des tabernacles.

Sa structure comme sa modénature sont typiques de l'art gothique tardif de nos régions. On notera en particulier, à la base du support, le jeu complexe d'imbrications de figures géométriques allant du carré à l'octogone étoilé, les ornements de la colonnette de ce pilier ainsi que les voûtes et les remplages des dais d'honneur qui surmontent les deux scènes principales. Cette oeuvre, dans son iconographie comme dans sa structure, révèle par une transcription aussi savoureuse que schématique, un tailleur de pierre probablement hennuyer (comme l'indique le petit granit d'Ecaussines) qui a aussi signé de sa marque les anciens fonts baptismaux de Brugelette<sup>(9)</sup>. Les images sculptées s'inspirent de gravures tandis que l'architecture a dû être dessinée par un architecte ou même un peintre brabançon. Un nettoyage prudent permettrait non seulement de mettre en valeur l'étonnante fraîcheur de la taille mais également les traces de polychromie ancienne qui relevait les images et les ornements

symboliques.

Si cette tourelle de Saint Sacrement, unique en son genre, témoigne de la continuité du style gothique, les trois vitraux de 1528 qui décoraient le chœur manifestent avec plus de liberté le goût italianisant des donateurs. Ces vitraux, aujourd'hui conservés à la Chapelle castrale d'Enghien, sont à situer dans la production anversoise. Les scènes sont présentées sous des portiques monumentaux constitués de balustres, festons, putti, médaillons, grotesques et autres éléments tirés du répertoire italianisant.

Cet aspect renaissant se retrouve sur les monuments funéraires de la famille et en particulier sur la dalle de Philippe de Dion († 1532) et de Blanche de Lalaing († 1527). Cette tombe est un très bel exemple de la production d'un tailleur de lames funéraires brabançon ou hennuyer, dont les M.R.A.H. conservent un autre exemplaire provenant de l'abbaye de Florival à Archennes: la tombe de Marie de Withem († 1537). Au-delà de la naïveté de la transcription taillée, ces oeuvres nous introduisent d'emblée dans la fièvre ornementaliste qui s'empare des artistes de la première renaissance dans nos régions tels que Jan Van Roome, Jean Gossart et Bernard Van Orley. Une sorte d'exotisme les anime dans leur volonté de créer un nouveau monde répondant en quelque sorte à celui des grandes découvertes: celles toutes sauvages d'outremer comme celles du rêve de la culture antique véhiculée par la première Renaissance italienne. Cet art syncrétiste foumille de formes "à l'antique" dans

lesquelles se mêlent parfois des images tirées de l'art roman autochtone perçu comme les témoins équivalents d'un monde ancien dont on veut en quelque sorte nourrir le style moderne, expression de l'époque désignant l'art gothique tardif. Ce nouveau style répondait à un goût prôné par Marguerite d'Autriche et sa cour et permettait à la noblesse de se distinguer par un art où apparaît une fraîcheur et un luxe exotique sans rompre avec la tradition; c'est dire la portée culturelle de cette pierre qui continue à vivre - pour combien de temps encore? - au sein d'un nouveau cimetière comme d'autres tout aussi vénérables et vulnérables.

Egalement en petit granit d'Ecaussines, la dalle tumulaire de Jeanne de Dion († 1533) présente une figure d'ange portant les armoiries de la défunte sur un fond dont l'encadrement épitaphier rappelle par son jeu de parchemins la bordure de la pierre précédente. Quant au monument d'Adrien de Dion († 1542) et de son épouse Adrienne d'Alennes († 1568), il se démarque des deux précédents par son type et sa facture. Celle-ci est particulièrement fruste dans sa plastique. Le sculpteur a tenté d'accentuer les reliefs pour mettre en évidence l'importance des gisants, l'ornement se limitant à l'héraldique et aux insignes du rang social. Cette recherche de relief répond au type de monument qui n'était pas simplement tumulaire, mais qui devait se dresser sur des supports au-dessus du sol (comme par exemple à l'église de Braine-l'Alleud, voire, de manière encore plus im-

posante, comme à l'église de Trazeignes<sup>(10)</sup>. Ce monument, autour duquel on devait pouvoir circuler, se dressait vraisemblablement dans la chapelle réservée aux seigneurs de Dion, au nord du chœur de l'ancienne église.

Avec le monument funéraire pariétal, également en petit granit, de Marie de Dion († 1556), on entre de plain-pied dans une nouvelle phase de la Renaissance dite classique. La date mise en évidence sur le fronton triangulaire est encadrée dans un cartouche à découpes en "cuirs et ferronneries" qui correspond à un nouveau style d'ornement plus rigoureux et sophistiqué, tel que les artistes anversois vont le développer à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et en diffuser les modèles dans l'ensemble de nos provinces.

Une autre nouveauté du même style, les têtes de lion qui cantonnent le fronton, témoignent du goût "romanisant". L'architecture comme la décoration contrastent par leur sévérité et leur équilibre par rapport aux oeuvres précédentes. De même, on notera l'abandon des caractères gothiques au gothico-renaissant en faveur de caractères résolument à la Romaine. C'est du moins le cas pour l'épitaphe exaltée par le fronton également dans un cartouche à découpes. Car le gothique reste de mise pour identifier les quartiers de noblesse, ce style évoluant désormais un passé à valeur de symbole. Quant à la représentation de la défunte, accompagnée d'un bébé emmailloté, faisant ses prières à la Vierge, elle est conçue comme un tableau en relief dont l'effet spatial est rendu par une

adaptation régionale de la technique italienne de la taille en perspective. On observera la recherche de noblesse classique dans la Vierge tant au niveau de la stature de son drapé ample et fluide, que de l'expression caressante de son visage contrastant avec le modelé généreux du "putto" représentant l'Enfant Jésus. La beauté de cette oeuvre est servie par une fraîcheur de taille qui subsiste encore -pour combien de temps? - et qui avait frappé les découvreurs de ce trésor de monuments funéraires lors de leur récupération en 1837; le rédacteur du registre paroissial notait que ces oeuvres étaient "aussi bien conservées que si elles sortaient des mains du sculpteur".<sup>(11)</sup>

Deux autres dalles nous amènent à deux courants stylistiques qui marquent le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle dominé par l'influence française des styles Louis XIV et Louis XV. Un style baroque déjà tempéré par la tendance classique et témoignant du succès tardif et persistant de l'ornement du style Louis XIV est représenté par la pierre tombale de François d'Hennin-Liétar († 1741) et son épouse Marie-Catherine du Partz († 1726). Des rocailles d'angles sur la dalle de Théodore d'Alsace († 1726) et de Marie-Thérèse de Cornello († 1743) témoignant quant à elles du succès d'un ornement plus chantourné.

De l'époque baroque, on conserve à l'intérieur du sanctuaire des sculptures de dévotion et des éléments de décor architectonique en bois polychrome. Ces derniers

sont représentés par des niches en portique à colonnes torsées dont la luxuriance de la polychromie originale imitant des jeux de marbres répond à l'abondance des ornements végétaux et aux multiples décrochements de la structure dont les mouvements sont marqués par une multitude de volutes et de têtes de séraphins. Comme le tabernacle conservé à la cure, l'ancien banc de communion, aujourd'hui réutilisé comme clôture de la tribune d'orgues, il s'agit des restes de la nouvelle parure du chœur qui fut réalisée au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour compléter l'ensemble, des grilles armoriées, aujourd'hui disparues, clôturaient la chapelle seigneuriale.<sup>(12)</sup>

La statue de saint Roch (XVII<sup>e</sup> siècle), de style maniériste, ainsi que celle de saint Martin, qui occupent les niches à coquille de ces éléments de clôture du chœur, correspondent à deux cultes importants dans la région. Martin, saint patron de l'église, était porté en procession deux fois l'an, lors de la fête-Dieu et à l'Assomption<sup>(13)</sup>. En 1909, on décida de le remplacer pour ces festivités par une sculpture achetée chez un antiquaire bruxellois<sup>(14)</sup>.

Si cette oeuvre, provenant probablement du nord de la France, est une traduction populaire de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le saint Martin de l'ancienne église est une oeuvre régionale mais savante du début du XVIII<sup>e</sup> siècle qui traduit avec subtilité le contraste entre l'élégance de la pose et du drapé du chevalier casqué à la romaine et le réalisme populiste du mendiant estropié et dépenaillé. Le traitement de ces deux sculptures et de

leurs niches baroques permettrait de faire valoir leur polychromie si importante pour la compréhension de leur esthétique.

Quant à la statue en pierre dans la niche sommant la porte, qui accueille le visiteur en façade de l'église, sa dégradation rend difficile la lecture de son style comme de son iconographie. Le calcaire gréseux (tédien) indique une provenance brabançonne tandis que le volume et les restes de plis autorisent à la situer dans le deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle. L'identification du Saint a prêté à plus d'une interprétation. L'hypothèse qui nous paraît la plus plausible serait d'y reconnaître saint François de Paule, ermite canonisé en 1519 barbu et tonsuré, il est vêtu d'un froc à capuchon serré par une cordelière. Le geste des mains devant le buste n'est plus identifiable vu l'état de dégradation. De près, on peut reconnaître, à ses pieds, un ange présentant soit un phylactère, soit un objet évoquant la vertu de la charité ou

d'humilité, particulièrement prônée par le fondateur de l'ordre des Minimes. Quant à la destination originale de la statue, elle n'a pas encore été élucidée.

Ce bref parcours dans le temps des sculptures s'achève donc comme il avait commencé: par une interrogation. Ces oeuvres parfois bien modestes ou méconnues malgré leurs qualités sensibles et leur charge historique, ont échappé à ce que Tariier et Wauters appelaient la "barbarie" et ce, grâce à des amateurs et à des chercheurs qui en ont exploré le sens. Cette tâche indispensable à la protection du patrimoine restera toujours à reprendre. Il reste par exemple à mener un travail en profondeur sur les rapports entre les seigneurs du lieu et de la première Renaissance en Brabant, tandis que les sources monumentales et scripturaires permettraient une meilleure compréhension de l'évolution de la première église et de sa décoration.

(11) Jules TARRIER et Alphonse WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne, Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, p. 185.

(12) Lisbeth TOLLENAERE, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Gembloux, 1957, p. 98.

(13) Paroisse de Dion-le-Val, *Délibérations - correspondances de la Fabrique d'église*, Régistre 1903-1919, séance du 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre 1911.

(14) Copie de cet acte est conservée à la cure de Dion-le-Val.

(15) Jules TARRIER et Alphonse WAUTERS, *Op. cit.*, p. 188.

(16) Manuscrit de Jean SPILLEVAECKER (rédigé au XIX<sup>e</sup> siècle et conservé à la cure de Dion-le-Val), *Faustique manographique de Dion-le-Val*, incluant les manuscrits des cures Wilmeri (1722-1741) et Trémououx (1766-1783).

(17) Id.

(18) ECCE PANIS ANGELORUM VERE PANIS.

(19) Jean Louis VAN BELLE, *Dictionnaire des signes lapidaires Belgique et Nord de la France*, t. I, 1944, p. 90.

(20) Ingeborg VANDEVIVERE et Catherine PERIER-DIETEREN, *Belgique renaissance. Architecture et sculpture*, Bruxelles, 1973, p. 73.

(21) Paroisse de Dion-le-Val, *Op. cit.*, Régistre 1823-1902, séance du 27 juin 1837.

(22) Mes de Jean SPILLEVAECKER, *Op. cit.*, p. 7.

(23) Paroisse de Dion-le-Val, *Op. cit.*, Régistre 1903-1919, séance en l'année 1909.

(24) Id.

Le numéro 255 de la revue  
"Brabantse Folklore" contient les articles suivants :

### ARTIKELS

- Marc Verbeeck  
Oppervlaktevondsten uit de Romeinse tijd in de gemeenten  
Steenokkerzeel en Blerbeek. 194
- Hilde Swinnen  
De onderschatte Cornicke van Brabant (1415) van Hennen  
van Marchtenen: een schal van gegevens. 200
- Pierre Delsaerd  
Pedagogie en conformisme. Het revolutionair feest te  
Leuven (1794-1799). 217
- Godelieve Beullens en Carla Delpont  
De standenvertegenwoordiging in de katholieke partij van  
het arrondissement Leuven bij de verkiezingen van 1894,  
1900 en 1912. 252

### MEDEDELINGEN

- Europalia 87 Österreich Tienen - Admont  
Kunstschaten uit de Benedictijnerabdij van Admont. 272
- Prijs W. Van Nespen. 274

### LEESTAFELNIEUWTJES

- Hervé La Barthe  
Renaat Van Der Linden: bedevaartvaantjes. 275
- Hervé La Barthe  
Kalender van de Vlaamse feesten. 276
- Leo Van Buyten  
Discografie Elisabeth Verlooy. 279
- Stefaan Top  
Bijdragen tot de geschiedenis van Lennik. 281
- Stefaan Top  
J. Lauwers: Steenokkerzeel, Ter Ham, Wambeek en  
Hemelgem. 282
- Stefaan Top  
J. Mertens: Kempens kramersvolk in de Nederlandse en  
Rijnlandse gewesten tijdens de 17de eeuw. 284
- Stefaan Top  
T. Pallaerts en E. Geentjens: Magie, hekserij en volksgeloof. 285
- Herman Vandormael  
Van de Zenne tot aan de elk van Sint-Guldo. 287